

Québec bloque la vente du Crédit foncier à un groupe de la N.-E.

par Michel Nadeau

Le gouvernement du Québec empêchera la vente du contrôle de la plus importante compagnie de fiducie et de prêts hypothécaires, dirigée par des francophones, le Crédit foncier franco-canadien, à une compagnie de la Nouvelle-Ecosse, Central and Eastern Trust.

Le ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières, Mme Lise Payette a annoncé hier à l'Assemblée nationale qu'un projet de loi serait déposé très prochainement afin de permettre au gouvernement de déterminer si « des transactions de cette nature touchant les compagnies de fiducie sont dans l'intérêt du Québec et doivent être autorisées ».

Mardi dernier, la direction de Central and Eastern Trust rendait public une offre d'achat de 55% des actions de la

compagnie du Square-Victoria à Montréal.

Pour des raisons historiques, environ 75% des actions du Crédit foncier appartiennent présentement à des Européens. Il n'y a qu'un seul bloc important, c'est celui de la Banque de Paris et des Pays-Bas qui détient 21% des titres émis. Toutefois, les actionnaires français sont passifs. La grande majorité des administrateurs sont québécois et les postes de cadres supérieurs sont occupés en majorité par des francophones du Québec. C'est la seule institution financière francophone qui possède des bureaux dans toutes les grandes villes du Canada.

L'initiative du gouvernement du Québec ne manquera pas de soulever des protestations de la part des milieux financiers et politiques qui comprendront mal pourquoi on interdit à des Canadiens anglais de prendre le contrôle d'une firme dont les trois-quarts des actions sont entre des mains étrangères.

Les milieux boursiers ne semblent pas avoir pris très au sérieux l'offre de Central and Eastern Trust dont les actions ont baissé hier sur le parquet. Du côté de la direction du Crédit foncier, le conseil d'administration se réunissait hier soir pour se pencher sur la proposition des gens d'Halifax.

Fondée en 1880, le Crédit foncier est une des plus vieilles institutions financières du Québec. C'est le meilleur exemple de coopération franco-québécoise. En effet, c'est à la demande du gouvernement du Québec via « son agent général à Paris » que des institutions financières françaises se regroupèrent au siècle dernier pour mettre sur pied cette entreprise. Sa charte est québécoise.

Au fil des ans, la compagnie a ouvert de nombreux bureaux dans les principaux centres du Canada. Elle possède aujourd'hui 18 succursales dont neuf à l'Ouest de l'Ontario.

Son actif a passé le cap de \$1,2 milliard

dont plus d'un milliard en prêts hypothécaires. Le tiers de ses activités se déroulent au Québec.

Durant les années 20, des transactions avec les fermiers de l'Ouest lui permirent d'acquérir des terres qui devinrent par la suite des placements pétroliers très intéressants.

La gestion est assurée par des francophones. L'assemblée annuelle des actionnaires se tient à Montréal malgré le fait que les 3/4 soient des investisseurs français.

L'annonce de cette transaction a soulevé de nombreuses questions parmi l'opposition. MM. André Raynaud et Rodrigue Biron ont surtout raillé le fait que des investisseurs français vendent leurs intérêts québécois au moment où le Québec cherche à intensifier ses relations avec la France.

Le député libéral d'Outremont a trouvé ironique qu'une compagnie française de cette importance veuille se départir de

ses intérêts au Québec alors que « les ministres du gouvernement Lévesque ne cessent de courtoiser la France depuis deux ans afin de stimuler les investissements au Québec ».

MM. Raynaud et Biron faisaient ainsi allusion au fait que Paribas (la Banque de Paris et des Pays-Bas, première banque privée française) aurait conclu un accord avec le groupe de la Nouvelle-Ecosse concernant la vente de son bloc de 21%.

Toutefois, les récentes transactions de Paribas montrent au contraire un accroissement des intérêts au Québec de cette compagnie française. En effet, Paribas s'unissait à M. Paul Desmarais en juin dernier pour faire l'achat d'un bloc de 20% des actions de Power Corp. Ainsi, Paribas est devenu un actionnaire important, de façon indirecte, du Montréal Trust.

De plus, la filiale canadienne, Paribas Participations Limitée démenageait son

Voir page 6: Québec bloque



Mme Lise Payette

La réforme de la carte électorale est retardée

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le gouvernement québécois, qui avait annoncé la semaine dernière son intention de remettre au printemps toute éventuelle réforme du mode de scrutin, vient maintenant de décider de repousser également à plus tard toute modification à la carte électorale.

En fait, d'annoncer hier le ministre d'Etat à la réforme électorale et parlementaire, M. Robert Burns, le conseil des ministres a convenu, à sa séance d'hier, d'examiner simultanément, à la reprise des travaux sessionnels, en février prochain, toute réforme éventuelle à la carte électorale et au mode de scrutin, compte tenu des liens très étroits qui

lient ces deux questions.

M. Burns, qui a fait part de cette décision du cabinet au moment des travaux de la commission parlementaire chargée de l'examen de la réforme de la carte électorale, a ainsi annoncé qu'il déposera prochainement le printemps prochain une série de projets de loi relatifs à ces diverses questions, dans l'hypothèse évidemment où le conseil des ministres conviendrait de procéder dès à présent à une réforme du mode de scrutin et à l'introduction d'une forme de représentation proportionnelle, ce qui est loin d'être certain pour l'instant.

Quoiqu'il en soit de cette décision, le ministre a annoncé hier qu'il aura au moins deux projets de loi à présenter devant l'Assemblée nationale, le premier concernant le registre des électeurs ou la liste permanente et le second relatif à la carte d'identité des électeurs.

Ces projets de loi, de dire M. Burns, sont déjà prêts et auraient pu être déposés dès à présent mais la décision du cabinet fait en sorte qu'ils sont également retardés.

Cette décision du gouvernement, qui était connue toute prévisible dès qu'il eut annoncé la semaine dernière son intention de repousser toute réforme du mode de scrutin, a quand même eu comme conséquence immédiate hier de rendre pour

Voir page 6: La réforme

Warren Allmand a délibérément induit un député en erreur

OTTAWA (PC) — Le président de la Chambre des communes, M. James Jérôme a reconnu, hier, que le gouvernement a délibérément induit un député en erreur, en 1973, lorsqu'il lui a dit que la Gendarmerie royale du Canada n'interceptait pas le courrier.

Le président a donc donné raison au député conservateur Allan Lawrence qui avait soulevé une question de privilège à cet effet, il y a plusieurs semaines et réclamé que ce problème fasse l'objet d'une enquête approfondie par un comité permanent des Communes.

Toutefois, le leader parlementaire du gouvernement, le vice-premier ministre, M. Allan MacEachen, a clairement indiqué que son parti s'opposera à ce que cette question soit soumise au comité, lorsque les Communes se prononceront, probablement jeudi.

En décembre 1973, l'ancien solliciteur général M. Warren Allmand, a écrit à M. Lawrence qui lui avait demandé au nom d'un de ses commettants, des explications sur l'ouverture du courrier par la GRC.

« La GRC m'a assuré que ce n'est pas sa pratique d'intercepter le courrier de quiconque », avait dit M. Allmand à M. Lawrence.

Pourtant, depuis un certain temps, on sait que la GRC ouvrait et interceptait illégalement le courrier depuis une quarantaine d'années.

Plus récemment, l'ancien commissaire de la GRC, M. William Higgin, qui témoignait devant la commission d'enquête McDonald, a affirmé: « Bien souvent des lettres préparées par la GRC pour la

signature du ministre n'étaient pas conformes aux faits ».

C'est cet aveu qui est à l'origine de la question de privilège du député conservateur.

M. Lawrence a indiqué qu'il est très important que toute cette question fasse l'objet d'une étude sérieuse par un comité.

Voir page 6: Warren Allmand

Déficit trimestriel record de la balance des paiements

OTTAWA (PC) — Le déficit de la balance des paiements du Canada a atteint un niveau sans précédent au cours du troisième trimestre de 1978.

Selon Statistique Canada, l'écart entre l'entrée et la sortie de capitaux a atteint \$1,3 milliard au cours de la période de trois mois qui se terminait le 30 septembre.

Le déficit total qui couvre les biens et services y compris les voyages et les paiements d'intérêt pour les neuf premiers mois de l'année totalise donc \$3,1 milliards, après désaisonnalisation. L'an dernier, le Canada avait enregistré un déficit total de \$4,2 milliards.

Fait à noter, le déficit du troisième trimestre est 16% plus élevé que celui du se-

cond trimestre qui s'était situé à \$1,2 milliard.

Soulignons que Statistique Canada désaisonnalise ses données afin de tenir compte de variables comme la période des voyages à l'étranger et le ralentissement de l'activité des navires marchands l'hiver.

L'an dernier, le déficit de la balance des paiements avait atteint \$4,2 milliards. La balance des paiements compte deux volets principaux: la balance commerciale et la balance des services.

Dans le premier cas, le Canada a enregistré un net surplus de \$706 millions au cours du dernier trimestre. Il s'agissait d'une baisse légère par rapport aux trois mois précédents qui s'étaient terminés

avec un excédent de \$729 millions. Ce surplus s'explique par la faiblesse du dollar canadien qui favorise grandement les exportations de produits canadiens.

Toutefois, les sorties de dollars pour le remboursement de dettes contractées auprès de firmes étrangères, le paiement de dividendes aux propriétaires de compagnies canadiennes et les voyages des Canadiens à l'étranger du pays annulent facilement ce surplus.

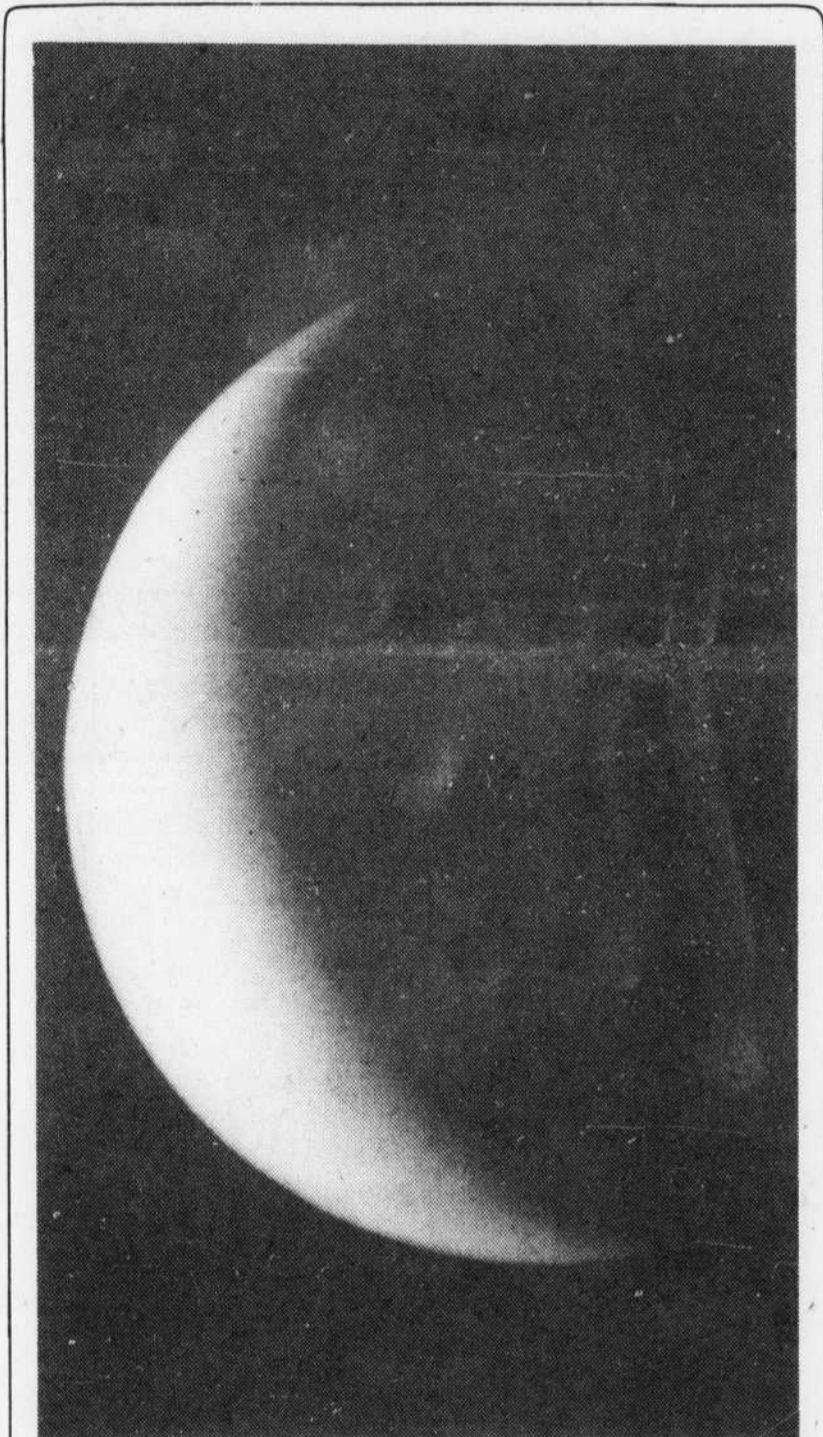
Au chapitre du paiement des dividendes et des intérêts, on trouve une sortie nette de fonds de \$923 millions, soit un peu moins que les \$944 millions du trimestre précédent. Toutefois, ce montant devrait progresser au cours des prochains mois suite à la décision de plusieurs compagnies de relever substantiellement les montants versés à leurs actionnaires dont bon nombre ne sont pas des résidents du Canada.

En ce qui concerne la balance des transports, on note là aussi un déficit de l'ordre de \$34 millions. Les exportateurs canadiens ont ainsi eu recours plus souvent aux navires étrangers pour expédier leurs marchandises à l'étranger.

En ce qui concerne les « autres services », l'excédent des sorties de fonds sur les entrées est de \$555 millions.

Ce montant s'explique par les sommes élevées versées à des ingénieurs étrangers, le paiement de droits de franchises

Voir page 6: Déficit



À peine entrée en orbite autour de Vénus, la sonde américaine Pioneer-1 a fait parvenir cette première photo de la planète drapée pudiquement dans son épaisse couche de nuages. Les informations prochaines devraient être plus intéressantes puisque la sonde doit descendre chaque jour d'environ 90 milles d'altitude, presque au ras des nuages. Dans trois ou quatre jours, un autre véhicule spatial doit déposer quatre sondes pour étudier l'atmosphère même de Vénus où elles descendront suspendues à des parachutes. Elles ne sont pas conçues pour résister à l'impact. (Photolaser AP)

Espagne: oui massif à la nouvelle constitution

MADRID (d'après APF et Reuter) — Les Espagnols ont approuvé massivement hier lors d'un référendum la nouvelle constitution mais cette victoire des forces démocratiques sur les nostalgiques du franquisme n'a fait qu'accentuer encore plus la grave division qui sépare le pays basque du reste de l'Espagne.

Les résultats portant sur 97% des bulle-

tins indiquent la nette victoire des « oui » à l'échelle nationale, mais aussi une abstention majoritaire dans les provinces basques. Voici le décompte quasi final: oui: 87,77%; non: 7,94%; bulletins blancs: 3,52%; bulletins nuls: 0,75%; absentes: 32,08%.

Dans les provinces basques (Alava, Guipuzcoa, Biscaye et Navarre), les abstentions totalisent 55,17 pour cent, les « oui » 65,65 pour cent des votes exprimés et les « non » 27,34 pour cent. C'est le Guipuzcoa qui enregistre le plus fort taux d'abstention: 60 pour cent.

L'importance de ce taux d'abstention au niveau national — 33,15 pour cent — surprend les observateurs politiques, la majorité des sondages effectués avant le référendum avait donné à penser que la participation serait de 76 pour cent. Cette abstention est également sensiblement plus élevée que celle de 22,28 pour cent enregistrée en décembre 1976 lors du référendum sur le projet de réforme politique.

Cette comparaison entre les deux référendums est d'autant plus significative si l'on rappelle qu'en décembre 1976, la majorité des partis politiques, sauf l'Union du centre démocratique (la formation du président du gouvernement, M. Adolfo Suarez), avait recommandé l'abstention.

Pour le référendum constitutionnel de mercredi en revanche, la totalité des partis parlementaires implantés à l'échelle nationale ont fait campagne contre l'abstention.

Commentant les premiers résultats lors d'une conférence de presse, dans la nuit à Madrid, le ministre espagnol de l'Intérieur, M. Rodolfo Martín Villa, s'est toutefois refusé à accorder une importance particulière au fort taux d'abstention. Il a affirmé que la constitution était déjà « inaugurée de fait » puisque votée par « une majorité écrasante ». Le ministre a réfuté le calcul d'un journaliste qui remarquait que le « oui » représentait seulement 57 pour cent des électeurs inscrits. Dans aucun pays au monde, a déclaré M. Martín Villa, on ne peut donner une quelconque signification à une addition d'abstentions, de « non » de votes blancs et de bulletins nuls.

Le ministre de l'Intérieur a toutefois admis que l'abstention pouvait avoir une signification politique au pays basque, mais au pays basque seulement, a-t-il ajouté, en relevant qu'une formation politique importante de cette région (le parti nationaliste, démocrate-chrétien) avait fait campagne en sa faveur.

Les résultats définitifs provisoires seront connus tôt ce matin. Les résultats of-

fiels ne seront proclamés que le 21 décembre. Ce jour-là prendra officiellement fin le régime franquiste et M. Adolfo Suarez, président du gouvernement pour la première fois, suivant les termes de la constitution, annoncera la première initiative de la nouvelle démocratie.

Il doit décider s'il va demander l'investiture au Parlement qui vient de rédiger la constitution ou s'il va recommander au roi Juan Carlos la dissolution des deux Chambres et procéder à de nouvelles élections.

Voici les principaux points de la constitution démocratique espagnole qui a été soumise à référendum:

- l'Espagne est un Etat social et démocratique dont les valeurs essentielles sont la liberté, la justice, l'égalité et la pluralité politique;
- la forme de gouvernement est la monarchie parlementaire;
- l'unité de la nation est indissoluble tout en reconnaissant et en garantissant le droit à l'autonomie régionale;
- librement créés et libres d'agir, les partis politiques doivent respecter la constitution et les lois. Leurs travaux internes doivent être démocratiques;
- les syndicats et les associations d'employeurs peuvent être librement créés;
- les forces armées ont la mission de

garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Espagne, de défendre son intégrité territoriale et son ordre constitutionnel;

- le droit de vote commence à dix-huit ans;
- la liberté religieuse et idéologique est garantie;
- la liberté d'expression, de presse, d'association et de rassemblement est garantie;
- le choix d'éducation est libre. L'école est libre et obligatoire;
- le droit de grève est reconnu;
- la constitution prévoit la législation concernant le mariage, la séparation et la dissolution;
- elle reconnaît la liberté de l'économie de marché;
- elle prévoit la défense du consommateur;
- le roi est le chef de l'Etat, la couronne d'Espagne devant être transmise aux descendants du roi Juan Carlos de Bourbon;
- le roi nomme le chef de gouvernement et peut le révoquer conformément à la constitution;
- cette dernière prévoit un Parlement bicaméral composé du Congrès des députés et du Sénat;
- la peine de mort est abolie, sauf pour

Voir page 6: Espagne

ST. LEGER
LEGER LIGHT
Le scotch léger, clair et sec, au goût du Québec.

FORMIDABLE
du nouveau dans Cartierville
Le Rhuy's
Un restaurant français où le chef est patron
Ses spécialités:
L'omelette Duchesse Anne
Le homard sauce corail
Fermis complet
5393, boul. Guin ouest
face à l'Hôpital Sacré-Coeur
Réservations 332-1706

L'UPA rejette l'indemnisation au profit de la rentabilité

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Les agriculteurs qui devraient en principe être les premiers intéressés par une formule d'indemnisation compensatoire au zonage agricole rejettent d'emblée cette idée par trop individualiste au profit de mesures de relance économique de l'agriculture.

Alors même que l'opposition à l'Assemblée nationale et en d'autres milieux avaient déjà fait leur cheval de bataille de cette idée, il semble bien que les opposants à la loi 90 devront se trouver d'autres chevaux de bataille puisque l'Union des producteurs agricoles est non seulement satisfaite de l'absence d'une formule d'indemnisation mais c'est bien ce qu'elle désire.

Devant la commission parlementaire qui l'entendait cette semaine sur le projet de loi, le président de l'UPA M.

Paul Couture, a levé toute équivoque qui pouvait subsister.

Selon M. Couture, qui se sent fort de l'appui des agriculteurs justement réunis en congrès cette semaine, les membres de l'UPA ont préféré à forte majorité que si des montants d'argent étaient disponibles, le gouvernement les mette dans le développement de l'agriculture plutôt que de les donner à des individus qui possiblement pouvaient être lésés par le zonage des terres arables. Et pour être bien sûr, l'UPA s'est penchée sur la question deux fois plutôt qu'une.

Depuis plusieurs années on avait considéré que l'agriculteur avait comme seul fonds de retraite sa ferme dont il pouvait disposer comme il l'entendait au moment voulu.

Souvent, l'agriculteur n'avait pas de relève vendait sa ferme à des spéculateurs et

à des promoteurs immobiliers. C'est ce droit qui disparaît avec la loi 90 et que d'aucuns estimaient devoir indemniser. Cependant il est pratiquement impossible de trouver un mode de compensation qui soit juste. C'est d'ailleurs sur ce prétexte que le gouvernement libéral de M. Bourassa décidait de ne pas aller de l'avant avec un projet de loi sur le zonage qui était tout fin prêt.

M. Couture, devant la commission parlementaire, a rappelé ce problème. Admettons que j'ai une terre le long d'une route et qu'on évalue que cela vaut une indemnisation de \$300,000, soumet-il, tout en demandant pourquoi le voisin qui est dans les mêmes conditions n'aurait rien. Une telle politique ne permettrait qu'à quelques-uns de prendre leur retraite sans plus.

Par contre si les mêmes montants au lieu d'être donnés à des individus étaient investis dans le développement de l'agriculture, c'est toute la classe agricole qui va en bénéficier, ajoute-t-il.

« Ma sécurité comme agriculteur, c'est dans le développement, la rentabilisation de l'agriculture si c'est là que je vais aller chercher mon affaire et c'est là qu'on va aller servir l'ensemble de l'agriculture », d'affirmer le président de l'UPA.

Il reconnaît que certaines personnes puissent penser autrement dans le domaine agricole. Par contre il ne croit pas que beaucoup de gens puissent être lésés chez les agriculteurs.

Si on rentabilise l'agriculture, continue-t-il d'expliquer, les terres agricoles vont prendre de la valeur et les ter-

res zones vaudront presque autant que si elles avaient pu se vendre pour spéculation. Les agriculteurs ne seront guère lésés et l'ensemble de la collectivité agricole et l'ensemble de l'économie ne s'en portera que mieux, pense-t-il.

De la part du gouvernement cela demande une volonté de développer l'agriculture, et à cet égard, M. Couture croit que le gouvernement ayant pris l'option du zonage n'aura d'autre choix que de poser des gestes à portés économique.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a quant à lui, donné l'assurance que le zonage venait par sa loi de zone pour privilégier un « développement accéléré de l'agriculture ». Si on ne développe pas l'agriculture après cela, « j'ai l'impression qu'on se ferait tomber sur la margoulette », dit-il.

Faisant état de quelques

mesures économiques déjà connues, le ministre rappelle que le discours inaugural de la prochaine session comme le discours du budget pourront réserver d'autres surprises. Il souligne aussi que le ministère de l'Agriculture, « une vieille picouille avant », est aujourd'hui un vrai cheval arabe en train de devenir pas mal fringant.

Dans l'ensemble les agriculteurs semblent très heureux du projet de loi, mais ils prennent bien soin devant une opposition un peu agressive à leur endroit qu'ils appuient le projet de loi et non le gouvernement, ce qui est bien différent.

Le projet de loi ne les satisfait d'ailleurs pas entièrement. C'est ainsi qu'ils demandent que ce soit tout le territoire agricole québécois qui soit zone et non pas uniquement les basses terres du Saint-Laurent et de l'Outaouais. M. Couture souligne que le désir des agriculteurs des régions non désignées d'être zones, montre bien la volonté du monde agricole d'avoir une loi du zonage. Dans le même esprit on signale le désir des propriétaires de boisés d'être protégés par la loi 90.

Les dirigeants de l'UPA au cours de leur témoignage devant la commission ont aussi souligné leur désir de voir le monde agricole contrôler la loi de protection et non pas le monde municipal. Ce n'est pas qu'on méprise les administrateurs de conseils de comté, mais on pense qu'il y a un conflit d'intérêts des municipalités face à un projet de zonage; alors que la représentation est de moins en moins agricole et que le souci est son développement, l'augmentation des revenus, a expliqué M. Couture.

Illustration vivante des propos du président de l'UPA, les autorités de la Ville de Saint-Eustache suivaient M. Couture à la table de la commission et réclamaient d'être soustraits à l'application de la loi 90. Le maire Bélisle, a fait valoir d'excellents motifs pour appuyer cette demande, tous allant dans le sens d'un meilleur développement de cette ville et des autres municipalités avoisinantes.

Dans la région de Saint-Eustache les municipalités ont déjà été obligées de se doter d'un plan d'aménagement, lequel prévoit pour le terri-

toire de Saint-Eustache la protection 160 terres. La loi 90 vient ajouter 40 autres terres qui n'auraient aucune vocation agricole mais bien une vocation urbaine. Cela compromettrait, selon le maire, le développement de l'ensemble de la municipalité tout en occasionnant plusieurs autres problèmes à la municipalité.

Le député de la région, M. Pierre de Bellefeuille, a contesté fortement les prétentions du maire affirmant qu'on pouvait douter que le schéma d'aménagement de Saint-Eustache protège efficacement les terres agricoles, surtout que certains faits donnent à penser qu'une municipalité est plus encline à favori-

ser l'urbanisation que la protection du territoire agricole. Parmi ces faits, M. De Bellefeuille souligne qu'à Saint-Eustache des terres protégées par la loi mais non par le schéma d'aménagement de la municipalité sont propriétés d'une entreprise appelée « Les Jardins Rive Nord Inc » dont les lettres patentes ont été demandées par le maire Bélisle à son titre de notaire, ce fait et d'autres le laissent songeur quant aux prétentions du maire. L'intervention du député a ouvert un débat qui s'est clos lorsqu'il a soumis qu'il ne voulait aussi faire le procès de personne.

Les constructeurs demandent d'être soustraits à l'application de la loi

QUEBEC — Les constructeurs d'habitation du Québec, qui se défendent d'avoir partie liée avec les spéculateurs, voudraient que l'inventaire actuel des terrains réservés à des fins de construction soit exempté de la loi de protection du territoire agricole pour une période de cinq ans.

Une telle mesure, a affirmé hier devant la commission parlementaire de l'Agriculture l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec, éviterait une flambée des prix des maisons et ne mettrait nullement en danger le territoire agricole.

L'association a même présenté une formule qui a semblé sourire à plusieurs membres de la commission parlementaire, une formule qui permettrait au terme d'une période de cinq ans de restituer au patrimoine agricole les terres qui n'auraient pas été utilisées pour la construction.

Cette association comprend 3,500 membres, entrepreneurs

généralistes ou spécialisés, qui construisent environ 80% des unités d'habitation produites au Québec. Pour assurer un développement cohérent de leurs projets d'habitation ceux-ci se sont constitués des réserves de terrains qui pour une partie ne pourront plus être utilisés étant protégés par la loi 90. Ces terrains n'ont pas été achetés dans un but spéculatif, et au contraire ils ont même servi de régulateur au prix du marché des terrains puisque les spéculateurs de-

vaient s'aligner sur le prix des promoteurs-constructeurs. On en veut pour preuve une comparaison avantageuse du Québec avec les autres provinces.

Si la loi n'est pas amendée, il s'ensuivra une augmentation du prix des maisons. N'ayant plus suffisamment de terrains, les constructeurs devront se refaire un nouvel inventaire. Ils devront aussi acheter en zone blanche des terrains qui étant rares verront leurs prix augmenter. En-

fin ils devront encourir des pertes énormes en revendant les terrains situés maintenant en zone verte qui sont réservés à des fins agricoles seulement.

La revente de ces terrains entraînera des pertes estimées dans la pire des hypothèses à \$50 millions. Par contre l'utilisation de ces terrains de la zone verte réduirait la demande des terrains en zone blanche et en conséquence l'augmentation des prix.

Dans ses propositions, l'association pose des conditions qui élimineraient en bonne partie le danger de spéculation. Ainsi seuls les terrains propriété d'un entrepreneur en construction domiciliaire reconnu pourraient être exemptés et cela à la condition qu'ils soient situés dans une zone de développement domiciliaire existante ou dans une zone contiguë à cette zone. Cela signifierait l'exemption pour cinq ans de 78,000 acres de terrains dont une bonne partie ne sera pas utilisée et retournée au bout de cinq ans à la zone agricole.

Il s'ensuivra une augmentation du prix des maisons. N'ayant plus suffisamment de terrains, les constructeurs devront se refaire un nouvel inventaire. Ils devront aussi acheter en zone blanche des terrains qui étant rares verront leurs prix augmenter. En-

Les professionnels de la santé seront entendus en commission

Une commission parlementaire portant sur le projet de Loi 84 aura lieu le lundi 11 décembre. Ce forum a été réclamé lundi par quatre organismes professionnels de la santé qui ont formé un front commun pour contester les dispositions de cette législation qui modifie en profondeur la Loi sur l'assurance-maladie.

Ainsi les médecins omnipra-

ticiens, les dentistes, les pharmaciens propriétaires et les optométristes ont obtenu gain de cause, puisque M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, ne voyait pas la nécessité de convoquer une commission parlementaire sur ce sujet.

Devant le tollé suscité par ce projet de loi tant de la part des professionnels concernés que de l'opposition à l'As-

semblée nationale, le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, a annoncé mardi soir qu'il allait recommander au cabinet d'accepter la tenue d'une commission parlementaire d'une journée sur le projet de Loi 84.

M. Denis Lazure a précisé toutefois que cette commission sera tenue « dans le cadre réduit », c'est-à-dire qu'elle n'entendra que les quatre groupes du front commun.

Pourtant les corporations professionnelles des quatre organismes ont donné leur appui à cette contestation et il ne reste plus que les médecins spécialistes à décider s'ils joignent les rangs du front commun. Ce qui devrait se faire ce soir puisqu'il y a une réunion des délégués des 28 associations-membres de la Fédération des médecins spécialistes que préside le Dr Paul Desjardins.

Le COLLÈGE FRANÇAIS

185 ouest Fairmount - Métro Laurier - St-Joseph

- reconnu d'intérêt public
- membre de l'A.I.E.S. et de l'A.C.Q.
- mixte, avec programme et Examens du Ministère
- et pensionnat pour le Primaire et le SECONDAIRE

organise des

EXAMENS D'ENTRÉE en SECONDAIRE I

les samedis 8 et 15 décembre de 9 h 30 à 12 h 30 (se présenter avec le dernier bulletin)

Autres inscriptions:

- Sec. II, III, IV, V (sur présentation du bulletin)
- COLLÉGIAL I et II (session d'hiver — début des cours le 15 janvier)
- Sciences de la Santé
- Sciences pures et appliquées
- Sciences de l'Administration
- Sciences humaines
- Lettres — Langues

N.B. 1- Ouverture d'un Pensionnat au Secondaire pour septembre 1979.
2- Autobus scolaires pour les villes suivantes: St-Hilaire — Beloeil — St-Basile — St-Bruno — Boucherville — Ste-Julie — Longueuil — Brossard — St-Lambert — Ste-Thérèse — St-Eustache, Ville Laval.

Pour renseignements, inscriptions et prospectus:
Tél.: 272-0754, 272-1455, 272-3848, 274-9401

Fiducie du Québec

Le Plan d'Épargne-Logement Fonds Desjardins Hypothèques...

rendement élevé, grande flexibilité, coût administratif minime

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, a mis au point un vaste choix de modes d'épargne parmi lesquels le Plan Enregistré d'Épargne-Logement Fonds Desjardins Hypothèques qui vous permet d'économiser en vue de l'achat d'une maison tout en réduisant vos impôts.

Un rendement élevé

Le Plan d'Épargne-Logement de la Fiducie du Québec utilise comme véhicule de placement le Fonds Desjardins Hypothèques. Les sommes investies dans ce Fonds sont mises à la disposition de gens désireux d'emprunter pour construire ou acheter une maison. Le placement en première hypothèque, c'est une valeur sûre. Votre argent est en sécurité.

Le taux d'intérêt des placements hypothécaires est toujours des plus élevés. Depuis 1976, le revenu net du Fonds Desjardins Hypothèques a été supérieur à 9%.

Une grande flexibilité

Le dépôt initial est de \$500 ou plus. Vous pouvez déposer en tout temps des montants additionnels de \$50 ou plus.

Un coût administratif minime

Il n'y a pas de frais d'adhésion. Les frais annuels d'administration sont de \$5.

Les frais de fermeture sont de 1% (minimum \$10, maximum \$25).

La Fiducie du Québec a préparé à votre intention une brochure sur le Plan Enregistré d'Épargne-Logement Fonds Desjardins Hypothèques. Pour l'obtenir ainsi que le Prospectus par l'entremise duquel nous pouvons vous offrir le Fonds Desjardins Hypothèques, ou pour tout autre renseignement, venez, écrivez ou téléphonez-nous.

Fiducie du Québec
Service à la clientèle, Modes d'épargne
1, Complexe Desjardins
C.P. 34, Succursale Desjardins
Montréal, Québec
H5B 1E4
(514) 281-8840

À l'extérieur de cette région, composez sans frais 1-800-361-6840 et demandez le poste 8840.

Vous pouvez également vous procurer nos guides et dépliants dans tous nos bureaux de courtage immobilier.

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne

a) Bague à mini diamant \$69.95. b) Bague féminine à saphir bleu et diamants \$295.00
c) Bague à opale et diamants \$125.00. d) Bague masculine à saphir étoilé synthétique et diamants \$195.00

Mappins vous présente...

Une collection de bagues qui vous couperont le souffle, spécialement créées et façonnées à votre intention par ses artisans les plus ingénieux et les plus romantiques. Pierres précieuses de tous genres, montures qui vont du classique au contemporain et à l'extroverti... vous êtes sûr de trouver bague à votre doigt chez Mappins, les grands créateurs de bagues du siècle.

Mappins

LE BIJOUTIER PAR EXCELLENCE

1000 Ouest, Ste Catherine

3131 Côte Vertu

Billets gratuits: Trudeau s'en remet à la probité des ministres

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat, M. John Roberts, s'est refusé hier à confirmer ou à infirmer une nouvelle voyant que ce soit aux frais de CP Air qu'il effectue un voyage en Birmanie, accompagné de son épouse, durant la période des Fêtes. Le coût d'un tel voyage serait de \$6,000.

Quant au premier ministre Trudeau, il a indiqué quelques instants plus tôt aux Communiqués qu'il s'en remet entièrement à la conscience de ses ministres lorsqu'il s'agit de l'utilisation de laissez-passer fournis par les sociétés aériennes.

Un article publié hier par La Presse de Montréal affirme que CP Air offre des voyages de vacances partout dans le monde aux membres du cabinet général et de la Commission canadienne des transports, ainsi qu'au chef de l'opposition.

On y précise que M. Roberts et son épouse se rendront à Rangoon, en Birmanie, du 24 décembre au 2 janvier prochains sur un vol de première

classe. Le quotidien cite même le numéro de réservation de M. et Mme Roberts.

Interrogé à sa sortie de la Chambre, le secrétaire d'Etat s'est contenté de dire qu'il utilise les laissez-passer qui sont mis à la disposition de tous les ministres par Air Canada et CP Air. Il a ajouté que lorsqu'il combine plaisir et affaire dans un même voyage, il paie les coûts rattachés à ses loisirs.

Pour ce qui est de son voyage en Birmanie, il a déclaré qu'il n'a pas l'habitude de commenter publiquement ses projets de vacances.

Le premier ministre Trudeau a affirmé pour sa part aux Communiqués lorsque le député créditiste de Lotbinière, M. Richard Janelle, lui a demandé de mettre un terme à cette pratique, que tous ses ministres bénéficient de ces laissez-passer pour se déplacer au pays.

Il a précisé que, grâce à son intervention, tous les leaders des autres partis obtiennent également des bil-

lets gratuits.

Le premier ministre a souligné incidemment qu'il n'a pas pris connaissance de l'article en question.

Le sujet devait être repris par les conservateurs qui ont pressé M. Trudeau d'émettre des directives pour que ses ministres se servent de ces laissez-passer uniquement dans le cadre de leur fonction ministérielle. C'est alors que le premier ministre a indiqué qu'il espérait que les ministres et les membres de l'opposition agissent en accord avec leur conscience.

Soulignons que M. Trudeau quittait Ottawa hier soir pour un voyage officiel à Londres et à Paris.

Le premier ministre sera accompagné de l'adjoint du cabinet au programme, M. Demontigny Marchand, de son conseiller en matière d'affaires étrangères, M. Jacques Roy, et de son chef de cabinet, Alan Luft.

Voir page 6: Billets

Les ouvriers du Vélodrome travaillaient à l'aveuglette

par François Roberge

Sur le chantier du vélodrome, les ouvriers travaillaient à l'aveuglette, sans jamais voir les plans du travail qu'ils accomplissaient. De plus, faute de travail, des équipes entières demeuraient paralysées des jours et des semaines durant.

C'est ce qu'ont déclaré hier devant la commission d'enquête sur les jeux olympiques — journaliers, contremaîtres ou ferrailleurs — qui ont témoigné devant la commission sur requête expresse du procureur de la FTQ, Me Michel Jasmin.

Les cinq ouvriers ont obtenu par exception de témoigner sous le couvert de l'anonymat, la commission se réservant d'enregistrer leur nom et leur feuille de route pour fins de contrôle.

L'un d'entre eux qui agissait comme contremaître sur le chantier est venu déclarer à la commission que le projet du vélodrome s'était réalisé à l'aveuglette, sans que des plans soient disponibles sur le chantier.

« Habituellement, a-t-il dit, il y a des cabanes à plans partout sur les chantiers et les équipes vérifient régulièrement le

travail à accomplir. »

Au chantier du vélodrome, c'était tout différent.

« Les plans étaient gardés dans un petit bureau au bout du chantier et ça s'appelait « touchez-y pas ». Et il y avait une bonne raison pour cela, il n'y avait rien de bon là-dedans.

« A tout moment on changeait les plans. Des fois on passait des journées complètes à rien faire. Dans ce temps-là, déclare un journalier, on nous faisait nettoyer le chantier pour passer le temps. Il n'y a jamais eu un chantier aussi propre au Québec.

« De plus, on passait beaucoup de temps à attendre. Par exemple au moment de monter le premier vousoir on a attendu trois semaines parce qu'un smatte avait décidé qu'il fallait faire venir des strapes de France pour monter le morceau de béton. Quand les strapes sont arrivées y avait eu en masse de goélands qu'avaient étudié l'affaire, des goélands, des chapeaux blancs (ingénieurs et contremaîtres). Pis, quand y ont monté ça, là, le vousoir, les strapes ont été bien raide. Pis y s'est retrouvé à terre ».

« A ce moment, commente un autre ouvrier, l'opérateur de grue leur a dit que les fils tiendraient jamais. Mais ils ont fait à leur tête. Heureusement les ouvriers s'étaient tassés parce qu'ils croyaient l'opérateur. La pièce a renforcé deux pieds dans la terre. Pis les chefs étaient partis en courant, y'étaient à peu près à 60 pieds de là. On a jamais vu des gars de bureau courir aussi vite ».

Un ouvrier qui travaillait à l'arc 24 du vélodrome et un journalier font état du manque d'organisation du chantier. L'un commente: « C'était un vrai fouillis ». Un autre précise qu'il n'a jamais vu de plans et que tout le monde avait l'impression que tout cela se faisait à l'oeil. « Avant qu'on sache qu'est-ce que c'était un vousoir, y'en avait déjà un de coulé, pis y'était scrapé ».

« Nous autres, la première fois qu'on a vu un plan du vélodrome, c'est quand Ti-Jean Drapeau nous a envoyé une carte postale avec une photo. Là-dessus, il était tout fini. Nous autres, on commençait ».

Selon les cinq ouvriers, le chantier comportait bon nombre d'ouvriers et de contremaîtres inexpérimentés.

« On les appelait les livreux de pizzas, commente l'un d'eux. Un jour, un contremaître qui attendait après les scies mécaniques pour scier des pièces de bois de 12" par 12" ou de 16" par 16" a commandé six galendons (ou godendards) C'était la farce, tu nous vois scier tout le bois

du chantier au galendron ?

« Y'avait des ouvriers qui arrivaient dans nos équipes, on sait pas qui les engageait. Y'connaissaient rien. Y'partaient les compresseurs en poussant dessus. Y'en a un, on l'a envoyé faire le tour du chantier avec une chaudière. On y a dit de ramasser des bigorneaux pour mettre dans le ciment, il a passé toute la journée là-dessus.

« Un autre, qui disait que son chapeau était trop petit, on y a dit d'aller au store, qu'il y avait une machine à pression qui lui moulerait un chapeau juste à la grandeur de sa tête. Il y est allé.

« C'était plein de gars qui ne connaissaient rien à la construction, ça se voyait ».

« On passait des semaines à brailler pour avoir des outils. Pendant ce temps-là, on travaillait pas. A un moment donné, affirme un travailleur du béton, on avait pas de bottes. Ça les bottes, c'est fourni par le chantier, c'est inscrit au décret. Les outils électriques et les outils des journaliers c'est fourni par le chantier. Les bottes aussi. Pour marcher dans le ciment, ça prend des bonnes bottes, et chaque ouvrier doit avoir sa paire à lui pour pas attrapper les maladies de pied des autres. Pendant plusieurs jours les gars se sont présentés au chantier et là ils sont restés en stand-by. On leur disait qu'ils allaient avoir leurs bottes et leurs outils, mais ça prenait des jours et des semaines à venir ».

Finalement un ouvrier du chantier olympique est venu donner sa version du « pouçon » sur le chantier du vélodrome qualifiée de « gruyère » par l'ingénieur Claude Phaneuf.

« Il y avait des portes de 20 pieds de large partout sur le chantier. Et ils ont installé un « punch » à l'entrée principale. C'était une vraie farce. Tout ce que ça faisait c'était de faire perdre 20 minutes matin et soir à tous les ouvriers. Parce que n'importe qui pouvait sortir n'importe quand. Même le gardien de l'entrée principale était là pour contrôler les livraisons. Mais il ne s'occupait pas des hommes qui pagiaient ou qui rentraient.

« Un bout de temps, la police faisait du zèle et mettait des billets de stationnement à tous les gars qui avaient stationné, dans les rues voisines. Là on est sortis et on a demandé à la Ville de nous donner des collants de pare-brise pour qu'on puisse stationner.

C'est là qu'il y avait des gars, en attendant que ça se règle, qui venaient « puncher » et qui ressortaient pour aller stationner leur voiture ».

Selon Shell, l'essence sans plomb présente des risques pour seulement 1% des moteurs

par Gilles Provost

Il est vrai que l'essence sans plomb peut endommager certains moteurs d'automobiles construits pour brûler de la « Super » avec plomb (la « rouge » en voie de disparition), a reconnu hier la compagnie Shell dans un communiqué de presse qu'elle prévoit distribuer à tous ses concessionnaires et qui confirme les informations publiées dans LE DEVOIR, vendredi dernier. Jusqu'à maintenant, aucun fabricant d'automobiles ni aucune compagnie d'essence n'avait jugé bon de mettre le public en garde.

Shell estime toutefois que ces dommages ne peuvent survenir que sur un pour cent des automobiles en circulation (environ 40,000 véhicules au Québec) et non pas sur 4% (150,000) comme l'affirmait LE DEVOIR.

Shell précise aussi que la Super avec plomb représentait encore presque 8% de ses ventes lorsqu'on a commencé à l'éliminer du marché, il y a quelques mois.

Hier, la compagnie Aigle d'Or (Golden Eagle) a aussi informé LE DEVOIR qu'elle a l'intention de conserver la Super avec plomb « aussi

longtemps qu'il y aura une demande suffisante » afin de venir en aide aux automobilistes qui pourraient être affectés par la disparition de ce produit pétrolier.

Malheureusement, cette mesure ne profitera guère aux Montréalais puisque les postes d'essence de l'Aigle d'Or sont surtout concentrés sur la rive sud et à Laval ainsi qu'à Québec. Les quatre ou cinq stations service de cette firme à Montréal même ont déjà abandonné la Super avec plomb et il ne semble pas question de faire marche arrière.

À Québec, les avocats de la direction générale de l'énergie passent présentement en revue les lois existantes afin de déterminer si le ministre de l'Énergie, M. Guy Joron, possède les pouvoirs nécessaires pour assurer aux automobilistes un approvisionnement suffisant en essence avec plomb et ils devraient terminer leur étude aujourd'hui, paraît-il.

À l'Office de protection du consommateur, on est très défaitiste. « Les automobilistes qui ne peuvent trouver facilement l'essence adéquate pour leur voiture se trouvent dans la même situation que les premiers utilisateurs

de l'essence sans plomb et que les propriétaires de moteurs diesel », a indiqué hier M. Émile Cuvellier, affecté principalement aux consommateurs automobilistes.

Selon ce dernier, le consommateur n'a guère de recours contre le constructeur de la voiture ou contre les compagnies d'essence, aucun d'entre eux ne s'étant jamais engagé à garder disponible l'essence nécessaire. À ses yeux, il serait aussi très difficile de démontrer que l'usure des soupapes d'un vieux moteur a été causée par l'essence sans plomb et non pas par une « usure normale ». Il faudrait aussi faire la preuve qu'il lui a été matériellement impossible de s'approvisionner en essence avec plomb, ce qui n'est pas encore le cas.

Au ministère fédéral de la Consommation, on suggère simplement aux automobilistes lésés d'écrire une lettre de doléances officielle au gouvernement. On laisse d'ailleurs entendre que ce sera sans doute peu efficace. De l'avis général, il semble aussi utopique de forcer les détaillants à afficher une mise en garde contre les dangers de l'essence sans plomb.

Les raffineurs ajoutent du tétraéthyle de plomb à l'essence pour augmenter artificiellement son indice d'octane, c'est-à-dire pour ralentir la combustion et réduire la tendance au « cognement » du moteur. Les dépôts de plomb qui se forment dans le moteur ont surtout des effets indésirables mais ils réduisent aussi l'usure de certaines pièces vitales (les soupapes no-

tamment) en servant de « coussins ».

Cet effet protecteur est tellement marqué que les fabricants d'automobiles américains ont dû modifier leurs alliages de soupapes entre 1970 et 1973 pour s'adapter aux nouvelles contraintes de l'essence sans plomb nécessaire aux nouveaux dispositifs antipollution. Cependant, le succès est parfois mitigé et plusieurs fabricants étrangers n'ont adapté leur technologie qu'en 1974 ou 1975.

Jusqu'à maintenant, le problème ne concerne que les voitures qui utilisent du super avec plomb puisque l'essence régulière au plomb reste disponible pour une durée encore indéterminée.

Selon la compagnie Shell, la meilleure solution concrète pour les automobilistes en difficulté consiste à faire le plein avec de l'essence régulière au plomb une fois sur quatre en utilisant du « sans plomb » le reste du temps. De la sorte, on assurerait une protection de plomb minimale au moteur.

Celui qui a recours à cette solution a toutefois avantage à ne pas attendre que son réservoir ne soit presque vide avant de mettre du régulier parce qu'il abaisserait trop son indice d'octane. Par contre, si le réservoir est encore à moitié rempli de Super, le moteur devrait s'accommoder assez facilement de cette nouvelle mixture.

D'ailleurs, l'usure normale d'un moteur fait baisser son taux de compression, si bien qu'il est parfois possible de passer sans problème à une essence régulière, quitte à modifier légère-

Voir page 6: Essence

Selon les aiguilleurs francophones Le chantage succède à la discrimination

par Alain Duhamel

Après avoir dénoncé la discrimination dont ils se croient les victimes, les aiguilleurs québécois en formation à l'école de Cornwall dénoncent maintenant le chantage que tente d'exercer à leur égard le ministère des Transports.

« Transports Canada veut couper le cou aux 16 étudiants contrôleurs du Québec actuellement en stage à Cornwall, en les menaçant d'un renvoi s'ils ne se représentent pas à Cornwall avant même la conclusion des enquêtes en cours » affirment les étudiants dans un communiqué.

Toute la journée, mardi, la Direction québécoise de la circulation aérienne a eu des pourparlers avec les étudiants en cause, le personnel de l'Institut de formation de Cornwall et les plus hautes instances du ministère.

Mardi soir, un porte-parole de Transports Canada laissait entendre que les étudiants avaient convenu de retourner à Cornwall inconditionnellement dans l'espoir que les enquêtes en cours, celle du Commissaire aux langues officielles et celle que le ministère a lui-même instituée, allaient leur faire justice.

La formation des aiguilleurs du ciel s'effectue en quatre étapes dont l'une passe obligatoirement par l'Institut de Cornwall. Depuis 1975, selon une compilation rendue publique par les étudiants, le taux d'échec des étudiants du Québec a

atteint 95 pour cent. Après deux examens sur une série de 12, plus de 60 pour cent des étudiants québécois ont subi au moins un échec.

Les étudiants avaient résolu en début de semaine de ne plus retourner à l'Institut de Cornwall au moins jusqu'à ce que les conclusions des enquêtes en cours soient connues.

Au moins 12 des 16 aiguilleurs en stage de formation auraient reçu l'ordre de retourner à Cornwall dès la semaine prochaine. Quatre étudiants, ayant déjà subi deux échecs, ce qui habituellement les disqualifie immédiatement, pourront demeurer à l'école régionale du Québec, à Dorval, jusqu'à la fin des enquêtes.

Les étudiants retourneraient à l'Institut de Cornwall sans que les conditions qu'ils ont dénoncées ne soient modifiées de quelque façon. Tout au plus, le ministère des Transports y déléguerait-il un instructeur de langue française.

Aux yeux des étudiants, la situation demeure « alarmante et inacceptable » d'autant plus qu'ils fréquenteront encore des instructeurs unilingues anglais parmi lesquels se trouvent des anciens aiguilleurs montréalais devenus instructeurs après la campagne des Gens de l'air sur l'usage du français dans l'air.

Les aiguilleurs québécois en formation doivent se réunir aujourd'hui même afin de réévaluer la situation.

AUJOURD'HUI

- À Québec (au Concorde, Place Montcalm) se poursuit jusqu'à demain le 54ème congrès de l'UPA (Union des producteurs agricoles).
- A compter de midi, débat sur le syndicalisme enseignant et sur « l'école enfouie », au pavillon Marie-Victorin de l'Université de Montréal (90 Vincent-d'Indy). Avec la participation de Jacques Grand-Maison et de Micheline Sicotte.
- L'Association de prévention des accidents industriels tient à 13 h 30 une séance d'information sur le Livre blanc sur la santé et sur la sécurité. À l'Auberge Richelieu (505 rue Sherbrooke est, Montréal).
- Réunion régulière des commissaires de la CECM à 14 h, au 3737 Sherbrooke est.
- Le député de Saint-Jacques et leader du PQ à l'Assemblée nationale, M. Claude Charron, participe à 16 h à un débat sur l'avenir constitutionnel du Québec. (Au cégep de Lévis, 9 rue Mgr-Gosselin).
- À 19 h 30, au 455 rue Saint-François-Xavier, réunion mensuelle de la Société pour vaincre la pollution (SVP).
- À Pavillon Pollack de l'Université Laval, à 20 h 30, Me André Sirois est l'invité du Conseil de l'Association des femmes diplômées Sujet: la Loi sur la protection de la jeunesse.
- « Les mystères tibétains » forment le sujet d'une conférence d'introduction à la gnose, au

- 8010 rue Saint-Denis (20 h). Sous l'égide de l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique.
- À la Galerie HEC 15255 avenue Desvelles, 3ème étage exposition d'oeuvres d'étudiants en arts plastiques, de 8 h à 23 h.
- Jusqu'à dimanche, à la Place Bonaventure, exposition d'antiquités (de 16 h à 22 h). Troisième manifestation de ce type, rassemblant une centaine d'antiquaires canadiens et américains.
- Cliniques de la Croix-Rouge pour recueillir les dons de sang: à Drummondville, rue Corriveau de 14 h à 17 h 30 et de 19 h à 20 h 30; à Montréal-Nord, au 11281 rue Albert-Hudon (9 h à midi et 13 h 30 à 16 h); à la Casse Populaire Saint-Raymond, de Montréal (5775 rue Saint-Jacques) de 14 h 30 à 21 h.

La tragédie d'Eastman

Deux experts attestent le piètre état de l'autobus

GRANBY (PC) — Deux témoins experts à l'enquête du coroner ont exprimé l'avis, hier, que des défauts mécaniques et un manque d'entretien pouvaient avoir causé l'accident d'autobus d'Eastman, dans lequel 40 personnes ont perdu la vie le 4 août dernier.

M. Edouard Saint-Gelais, mécanicien en chef du ministère québécois des Transports, a signalé que les freins pneumatiques de l'autobus General Motors 1956 étaient usés et avaient des fuites.

M. Roger Potvin, ingénieur et ancien professeur à l'Université Laval, a fait remarquer qu'une seule roue répondait aux freins, même si ce n'était que durant 20 secondes tout au plus.

Les passagers de l'autobus, qui étaient presque tous des handicapés mentaux ou physiques d'Asbestos, revenaient d'une pièce de théâtre à Eastman au moment où les freins de l'autobus ont apparemment fait défaut dans une côte et le véhicule a plongé dans les eaux du lac d'Arche.

L'autobus s'est maintenu à flot durant 15 minutes avant de couler, mais seulement sept personnes ont pu fuir.

Les témoignages précédents ont indiqué que le chauffeur, M. Denis Martel, se

croiyait alors sur la terre ferme. Il flottait en réalité sur 15 mètres d'eau, à 75 mètres du rivage.

MM. Saint-Gelais et Potvin ont tous deux souligné que le frein à main de l'autobus ne fonctionnait pas depuis un mois, au moment de l'accident.

Mais, même s'il avait fonctionné, a noté M. Saint-Gelais, il n'aurait réussi qu'à faire ralentir l'autobus, non à l'immobiliser.

M. Potvin a ajouté qu'un diaphragme de caoutchouc semblait s'être déplacé d'une roue arrière, ce qui pouvait avoir causé une fuite d'air dans les freins pneumatiques.

Le câble de l'accélérateur était de plus défectueux, confirmant des témoignages précédents selon lesquels le chauffeur s'était arrêté à deux reprises, en se rendant à Eastman, pour vérifier l'accélérateur.

L'autobus accidenté avait été vendu pour \$12,000 à M. Gilles Bolduc, de Kingsley Falls, moins d'un an avant l'accident.

M. Bolduc, à l'enquête du coroner, est représenté par Me Pierre Proulx, tandis que Me Renald Fréchette représente M. Denis Martel.

McGill en bref

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill

Les champignons sont plus riches en protéines que la plupart des autres légumes cultivés. Dans un article paru dans le *Macdonald Journal*, le professeur Ralph Estey, du département de phytotechnie, précise que les champignons sont pauvres en matières grasses et en glucides mais riches en différentes vitamines du complexe B. Ils sont en outre une excellente source d'acide folique, vitamine qui intervient dans l'élaboration du sang et que l'on a cru longtemps limitée aux épinards, aux rognons et au foie cru. « Les champignons », conclut le professeur Estey, « ne sont plus un luxe mais bien un aliment de base peu coûteux ».

Les Alouettes de Montréal, un club de hockey? C'est ce que les célèbres joueurs de football essaieront de nous prouver, le samedi 9 décembre à 16h30, lorsqu'ils affronteront l'équipe de la résidence McConnell dans un match de hockey organisé au profit du S.U.C.O. (Service universitaire canadien outre-mer). Etant donné que les étudiants de McGill recevront les Alouettes sur leur propre patinoire, au stade d'hiver McConnell, et qu'ils n'ont essayé aucune défaite depuis des années, les Alouettes auront affaire à forte partie. Tous les bénéfices de ce match mémorable iront au *Bongo Agricultural Research Project* dans le cadre duquel une équipe du S.U.C.O. initie les fermiers du nord du Ghana aux techniques de culture en sol aride.

Le Centre d'éducation permanente de McGill dispense son enseignement aux quatre coins de la province, comme par exemple à Inukjuak, village situé à l'extrémité nord de la Baie d'Hudson. Les étudiants de ce petit village inuit ne font pas exception puisque 47% des cours de formation con-

tinue du département d'éducation se sont donnés hors campus, l'année dernière. L'été dernier, Mme Pat Martin, adjointe au programme du département d'éducation, a parcouru la province de Hull à Gaspé et d'Inukjuak à Franklin Centre dans les Cantons de l'est, pour inscrire les étudiants. C'est sans sans une certaine émotion qu'elle évoque l'atterrissage de son petit avion sur la plage d'Inukjuak et la nuit qu'elle a dû passer à la rivière à la Baleine à cause d'un épais brouillard. « C'est dans ces moments-là que l'on arrive à bien connaître les gens », nous dit-elle, « car on a alors tout le temps de se parler ».

GRATUIT!

Judi 7 décembre à 14h: Mme Danièle Rondeau, de la direction du patrimoine du ministère des Affaires culturelles, prononcera une conférence intitulée: *Histoire, patrimoine et politique: la réponse du gouvernement*, 3475, rue Peel.

Judi 7 décembre à 8h: M. Stanley Frost, directeur du projet d'histoire de McGill, traitera de l'histoire de la faculté de musique de McGill et le professeur Helmut Blume exécutera des oeuvres de Brahms. Salle Redpath, 3459 McTavish.

Vendredi 8 décembre à 15h: conférence de M. John Lipkin, professeur au département des fondements sociaux de la faculté des sciences de l'éducation de McGill, intitulée: *The Search for Universals in Development Education*. Pavillon Macdonald-Harrington salle C103 E.

Lundi 11 décembre à 15h: conférence de M. Glen Miller, professeur à l'école d'urbanisme de McGill, intitulée: *Central City Population Losses: the Challenge of the 80's*. Salle 308 du pavillon Burnsise.

AVIS AUX ÉTUDIANTS

Les inscriptions à la session d'hiver 1979 se poursuivent du 6 au 14 décembre.

- Famille des Lettres: 6 et 7 décembre
- Famille des Sciences: 6 et 7 décembre
- Famille des Sciences humaines: 6 et 7 décembre
- Famille des Sciences économiques et administratives: 6 et 7 décembre
- Famille de Formation des maîtres: les 11, 12 et 13 décembre
- Famille des Arts: les 11, 12, 13 et 14 décembre
- Programmes de 2e et 3e cycles: les 6, 7, 8, 11, 12 et 13 décembre

Les endroits et les horaires d'inscriptions déjà prévus demeurent en vigueur.

Pour renseignements supplémentaires: Consulter les responsables des programmes concernés.

Un acte de censure

En interdisant provisoirement la publication et la diffusion de la pièce *Les Fées ont soif*, le juge Paul Reeves se rend aux arguments des requérants qui invoquent le caractère « obscène », « ordurier », « sacrilège » et « blasphématoire » de l'oeuvre. Il partage le point de vue des organismes et des particuliers pour qui le texte et la représentation de la pièce « dénie la suprématie de Dieu » et « attaquent la foi catholique dans ses dogmes et ses mystères ». Mais il ne juge pas urgent de suspendre les représentations, les requérants ayant eux-mêmes trop tardé à entreprendre leur démarche et la pièce devant quitter l'affiche dans quelques jours.

Il n'appartient pas à la presse de se substituer au savant magistrat saisi d'un problème donné. Mais les conséquences de la décision qu'il a rendue lundi intéressent l'opinion. Aussi, faut-il s'interroger. La distinction entre la pièce offerte au public et la publication du livre qui la contient paraît au moins spéculative. On censure une oeuvre écrite que l'on croit être blasphématoire au sens où l'entend le code pénal; mais on tolère que celle-ci soit présentée dans une salle publique. Et d'où émane la requête d'injonction? Est-ce le procureur général du Québec ou l'un de ses représentants? Est-ce la Ville de Montréal? Est-ce le chef de l'Église à Montréal? Serait-ce le juge président du Conseil des arts de la région?

Aucune de ces personnes ou institutions n'est intervenue de la sorte. Ni le Contentieux de Montréal, ni le maire, ni le ministre de la Justice, ni Mgr Grégoire n'ont accompli une telle démarche. Le juge Vadboncoeur, Mgr Grégoire et d'autres personnalités ont pu formuler des réserves sérieuses, émettre des critiques sévères, déplorer le ton et certains aspects de la pièce. Mais ils n'ont pas demandé l'interdiction. Ils n'ont pas plaidé en faveur de la censure. Ils n'ont même pas invité les ci-

toyens et les fidèles à s'abstenir de voir ou de lire cette pièce. Ils ont pris part à un débat public, ouvert, démocratique, dans une société adulte qui tend vers le pluralisme.

Or voici que des groupes, mouvements et corporations sans but lucratif, de même que des personnalités qui les animent, tous attachés à développer le sens religieux et chrétien de leurs membres, se présentent en Cour supérieure et, sur la seule foi de leur témoignage et de leur sentiment d'indignation, le tribunal interdit provisoirement le texte d'une pièce. Le savant magistrat s'appuie sur la Déclaration des droits et libertés de la personne et sur la Déclaration canadienne des droits de l'homme. Il s'appuie surtout, peut-on penser, sur l'article 260 du Code criminel qui réprime le libelle blasphématoire. Il ne retient pas la Loi sur la liberté des cultes qui prévoit que seuls le procureur général ou une corporation municipale peuvent obtenir en Cour supérieure une ordonnance d'injonction interlocutoire dans une affaire de cette nature. Cette même loi prévoit que l'interdiction peut être envisagée lorsque l'acte incriminé constitue un danger pour la paix publique et le bon ordre.

De même, l'article du code pénal sur le libelle blasphématoire, si l'on consulte les annotations classiques du juge Irénée Lagarde, ne s'applique qu'à deux conditions au moins: il faut faire la preuve de « l'intention d'outrager et d'offenser » les croyants, de tromper ou de pervertir les ignorants, l'élément essentiel du blasphème étant « l'intention d'offenser », et non pas d'abord la nature du propos. En deuxième lieu, il faut que les propos qualifiés de blasphématoires tendent à « provoquer une violation de la paix ».

Or si les représentations quotidiennes dans une salle de spectacle ne sont pas jugées « blasphématoires » et ne sont pas de nature à provoquer une rupture de l'ordre et de la paix,

on peut se demander comment le texte de la pièce pourrait entraîner de tels effets. Le cas échéant, il faudrait retirer des librairies et des bibliothèques de Montréal d'innombrables imprimés littéraires, dramatiques et philosophiques que les Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne et autres requérants jugeraient contraires aux dogmes et propres à dénier la suprématie de Dieu. On verrait sans doute une exagération dans ce propos. Pourtant, si, retenant les raisons des requérants, on admet la censure à l'encontre d'une pièce de théâtre, ne serait-ce que sous l'empire d'une injonction provisoire, même pour 10 jours, pourquoi d'autres groupes, ou les mêmes, n'obtiendraient-ils pas, sur simple présentation d'affidavits, des interdictions à l'égard des oeuvres qui répugnent à leur conception de la vie et du ciel?

On ne doute pas que le tribunal, quand il jugera sur le fond, au terme de l'injonction, procédera à une analyse rigoureuse des motifs invoqués par les requérants. Car, entre-temps, quels que soient les motifs du savant magistrat, nous sommes en présence d'un acte de censure. Nous avons connu au Québec, en d'autres temps, la censure des idées, des livres, des films, des oeuvres d'art. Nous avons connu le régime de l'unanimité religieuse. Ce temps-là est révolu. La liberté d'expression et de création ne produit pas toujours la perfection. Mais, faut-il encore le rappeler en 1978, aux prétendus avantages d'un ordre autoritaire qui restreint la liberté, les citoyens ont appris à préférer les abus d'une société libérale et démocratique.

Nul n'est contraint de lire ou de voir *Les Fées ont soif*. Les organismes ayant requis et obtenu l'injonction provisoire n'ont pas rendu service à l'Église en engageant ce combat anachronique ni raffermi les droits et libertés qu'ils prétendent servir en agitant les chartes canadienne et québécoise.

Michel ROY

Les dangers d'une fausse fuite

La fausse « fuite » qui a ameuté cette semaine les médias anglophones et quelques parlementaires d'Ottawa autour d'une éventuelle recommandation de la commission de l'unité canadienne ne serait rien de plus qu'un beau phénomène à soumettre aux spécialistes en communications, si elle ne risquait d'avoir une signification politique beaucoup plus lourde. A quelques mois de la publication d'un rapport qui aura une importance majeure, ce genre de manoeuvre tend à le saboter. Les réactions qui l'ont entourée et amplifiée indiquent bien que plusieurs y trouveraient leur intérêt.

Au moins trois déformations des faits ont défrayé la chronique. On a parlé de « fuite », il n'y en a pas eu à proprement parler et nul texte ou document ne sont venus confirmer la rumeur. Celle-ci veut, selon les grands titres, que la commission s'approprie ni plus ni moins à rejeter la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral, à la qualifier d'échec, et à lui imputer la responsabilité de la « division » entre les citoyens de ce pays; or les quelques commentaires obtenus des commissaires révèlent tout en plus que ceux-ci expriment de sérieuses réserves quant à l'application de la politique de bilinguisme, mais certes pas quant à son principe et ses intentions. Enfin on raconte que les commissaires ont voté sur cette recommandation et que l'un des co-présidents, M. Jean-Luc Pénin, se serait opposé à l'opinion majoritaire de ses collègues; or il est de notoriété publique que les commissaires n'utilisent pas la formule du vote formel au cours de la discussion,

mais celle du consensus.

Que reste-t-il de tout cela? Une sérieuse présomption de critiques futures concernant les modes d'application de la politique de bilinguisme depuis dix ans. Il n'y a guère de quoi étonner les badauds d'un océan à l'autre. Il y a un peu plus de deux ans, l'étude du professeur Bibeau, de l'Université de Montréal commanditée par le gouvernement lui-même, avait fait le plus sombre diagnostic de la formation linguistique des fonctionnaires, l'un des aspects les plus coûteux et les plus spectaculaires de la politique de bilinguisme. L'ex-commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, ne disait rien d'autre quand il prônait une reconversion des énormes dépenses fédérales pour la formation linguistique vers un meilleur apprentissage de la langue seconde dans les écoles. Sans pavoiser et on le comprend, le secrétaire d'Etat, M. John Roberts, annonçait l'année dernière que le gouvernement se préparait à emprunter cette voie.

Si la commission Pénin-Roberts reprend cette critique, on peut espérer qu'elle ira beaucoup plus loin, et qu'elle se penchera aussi sur la disproportion des efforts consentis pour « bilinguisme » artificiellement la fonction publique tandis que continuaient à agoniser, subventionnées à la miette, les minorités francophones hors Québec. Mais là n'est certes pas la question pour le moment.

Il faut surtout se demander si certains forces ne sont pas déjà à l'oeuvre pour empêcher le rapport de ce groupe d'avoir un impact trop large,

en créant une commotion autour d'un aspect politique susceptible de réveiller des passions et par là de tuer dans l'oeuf l'ensemble de ses recommandations.

On connaît déjà suffisamment les grandes lignes des travaux des commissaires pour savoir que leurs réflexions et propositions sur le bilinguisme auront une place comme toute mineure dans un rapport qui s'attachera surtout à une réforme majeure des grandes institutions fédérales, et à une révision substantielle du partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces. Au plan des principes il pourrait même nuancer solidement l'idée sacro-sainte de « l'unité canadienne » pour laquelle le gouvernement fédéral aurait bien aimé voir la commission se contenter de faire crocodile.

Ce vaste programme est sans commune mesure avec une recommandation ou un blâme touchant aux dépenses fédérales pour la formation linguistique des fonctionnaires. Le battement qui a entouré la « fuite » rappelle un scénario récent: quand l'Association du Barreau canadien a présenté un mémoire étoffé sur une refonte complète de la constitution canadienne, il a suffi d'une « fuite » à propos d'une recommandation insignifiante sur l'abolition de la monarchie pour que la presse des autres provinces s'enflamme jusqu'à la limite de l'hystérie, et même par suite l'Association à l'enterrement peureux de son rapport.

A qui profiterait ce sabotage? On pense naturellement aux James Richardson et consorts qui adoreraient trouver des munitions ailleurs

que chez les inhibés devant les boîtes bilingues de Corn Flakes, pour mieux nourrir leurs préjugés antediluviens, à l'égard du Québec comme du Canada français.

Mais on s'interroge aussi sur l'attitude de M. Trudeau. Bien sûr il ne croit pas à cette rumeur, et il a affirmé mardi aux Communes. Mais il s'empresse d'y donner lui-même corps en se déclarant prêt à pourfendre les moutons, à s'embarquer dans une quatrième campagne électorale défendant sa politique de bilinguisme. Le premier ministre n'aime guère les travaux de la commission qu'il aurait plutôt souhaité simple « animatrice » du déroulement public de l'après-novembre 1976. Il craint que ses propositions de réforme constitutionnelle soient très différentes et peut-être beaucoup plus audacieuses que les siennes, et de bons indices le confirment déjà.

Après sa déclaration de guerre sainte aux provinces récemment à Toronto, celle de mardi laisse supposer que M. Trudeau a peut-être décidé d'aborder les prochaines élections en flamme, préférant descendre en klaxons s'il le faut pour défendre jusqu'au bout sa propre et unique version du fédéralisme canadien. Si sa méfiance et ses réticences se conjuguent à celles de ses propres ennemis politiques, la commission Pénin-Roberts pourra difficilement éviter d'être sacrifiée aux passions de l'heure, quelle que soit la valeur de ses travaux.

Lise BISSONNETTE

LETTRES AU DEVOIR

■ On a découvert un sexe à l'ange

La vente en librairie de la pièce de Denise Boucher, *Les Fées ont soif* est désormais prohibée: c'est ça le scandale! Oui, vraiment, toutes ces belles idées de liberté d'expression dont on nous rabat les oreilles depuis la petite école en prennent un coup! Ma foi, il y a de l'Inquisition dans l'air: de la censure à notre époque, il ne peut que s'agir d'une mauvaise plaisanterie...

Car qu'est-ce qu'on craint donc? Que les cliques d'intellectuels se mettent à blasphémer, à « sacrer » comme le populo, ou que le rouge vienne aux joues de quelque vierge pucelle en jupons? On ne peut quand même pas n'insérer que des recettes de cuisine dans les dialogues féminins! Et il me semble que l'action

dramatique, l'argument d'une pièce de théâtre peut quelquefois différer de la pathétique et troublante histoire de l'éternel triangle... D'ailleurs, les contrevenants se révèlent mauvais joueurs: que ne répondent-ils pas par une autre oeuvre dramaturgique sainte, et pieuse, et bénie, etc...?

C'est un juge québécois qui a rendu ce verdict honteux et ce, en même temps qu'on s'interroge dans la Vieille Capitale sur les moyens de promouvoir notre culture (...). Ce jugement dénote une conception infantile du public: c'est donc qu'il ne lui plait même pas de choisir ce qui lui vaudrait le mieux, ce qui correspond à ses valeurs ou pas. Au Québec, on avait une « haute-

finance », mais soudain apparaît une « haute-morale ». C'est sans doute pour notre bien que ces instances (qui l'ont lu cette pièce, faut croire) se sont débattues « comme des diables dans l'eau bénite » pour trouver un « sexe à l'ange ». Ils ont finalement réussi à infliger aux Québécois la frustration, l'humiliation d'être lésés dans leurs options littéraires.

On n'a pas osé interdire les représentations au TNM d'ici le 14 décembre. Il a sans doute semblé à la noble Cour que ce coupable texte se perdrait dans la nuit des temps puisque « les paroles s'envolent, mais les écrits demeurent ».

Marie-Christine TREMBLAY, étudiante à l'U. de M. Montréal, le 4 décembre 1978

■ Les Fées ont soif et vous avez raison...

Je suis baptisé catholique, je suis Chevalier de Colomb, membre des Jeunes de Vie chrétienne, j'aide les gens de l'âge d'or et je suis allé voir cette pièce au TNM.

Résultat: je me suis levé, j'ai applaudi et j'ai crié Bravo! Cette pièce vaut à elle seule mille sermons dans nos églises, pour une modique somme de \$3.50. C'est assez pour faire crier n'importe quel curé.

On est six millions, faut se parler!... Les fées ont soif... Elles nous disent ce qu'elles ont à dire. Il faut aussi prendre ce que l'on n'aime pas entendre. Sinon inutile de parler d'amour.

Une statue qui parle, une femme mère, une putain, c'est

le statut de la femme dans notre monde d'aujourd'hui. Les femmes ont soif de vivre autre chose. Elles ont une âme et elles le savent, elles le disent, le crient, le chantent.

Pourquoi l'agenouiller devant une image, une statue de la Vierge Marie si dans ton coeur, tu fais un « power tip » qui fait souffrir la femme. Le Christ n'a-t-il pas dit: « Reconnaître-toi avec ton prochain avant de prier ton Père ».

La sexualité, on aime tous ça. Femmes et hommes sont équipés pour se rencontrer et pour jouer. Au niveau du cerveau, nous sommes tous semblables. La matière grise n'a pas de sexe à ce que je sache.

Devoir être putain pour gagner sa vie, c'est ridicule... Société de débilés...

La femme mère qui crie sa mise en boîte... comme une poule prise dans une cage pour pondre ses oeufs. Le temps de l'Inquisition, c'est fini. La société ne peut avancer que si chacun s'auto-observe dans ses actes quotidiens.

Les Fées ont soif. Allons-les voir et parlons-nous. Le Verbe se fit chair... Allons-nous prier pour empêcher la parole de manifester l'esprit. Quelle contradiction.

James Q'ESSY

Montréal, le 5 décembre 1978

■ La vérité, la foi et « les Fées ont soif »

Devant la légitime et illégitime levée des boucliers protecteurs, chrétien inconditionnel de la base, je m'interroge.

Que des propos théâtraux et imaginaires choquent de par leur formulation littéraire les convictions les plus viscérales de certains chrétiens, j'en conviens.

Quant à moi, en toute modestie, j'en tire profit me souvenant d'abord que la liberté d'expression (souvent la seule

qui nous reste en ces temps opprimés) est pratique chrétienne.

En outre, les propos de Denise Boucher, et je l'en remercie, purifient ma foi de chrétien ordinaire. Trop souvent, j'ai identifié, confondu le trouble et le sacré, les ténèbres et la lumière. Sans doute, je dois, comme beaucoup d'autres, à l'humble vérité de dire que la philosophie ou l'idéologie non chrétienne, la psychanalyse, l'histoire

ainsi que toutes les expressions libres d'hommes et de femmes d'aujourd'hui m'ont permis d'atteindre avec plus de rigueur, de lucidité et d'amour le message de Jésus-Christ à qui je m'identifie.

Ingénument, je livre cette impression spontanée, car je crois que beaucoup de mes frères chrétiens pensent de même.

Bernard LARIVIERE

Montréal, décembre 1978

■ Un droit de reprise à l'élève Lauzière

En tant que professeurs du Collège de Maisonneuve nous n'avons pas la réputation d'élever nos débats sur la place publique. Il y aurait certes beaucoup à rétorquer sur la série d'arguments faciles qu'utilise M. Lauzière en guise de réponse à l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc dans LE DEVOIR du mardi 31 octobre 1978. Nous pourrions nous aussi parler de « massacre appréhendé », de scoutisme attardé et de banditisme à l'essai, d'engrenement les étudiants », ou de « codifications antérieures » de « sacrifices de générations », mais nous préférons laisser le lecteur seul juge de la portée de ce type d'insinuations qui finissent toujours par se retourner contre leur auteur.

Les 3 représentants des professeurs se sont déjà chargés de rectifier après de ce journal et de l'administration l'interprétation de leur vote au Conseil d'administration de juin. Sur le fond, nous avons fait preuve de bonne foi en acceptant le caractère expérimental des règlements étudiants; avec cette réserve toutefois que dès le 12 septembre, nous indiquions à nos membres que l'Exécutif du Syndicat veillerait à ce que les règlements s'appliquent avec prudence.

Le comportement de l'administration depuis le début de la session ne s'apparente guère à de la prudence. Nous n'avons jamais cessé quant à nous de considérer les étu-

dants du collège comme groupe autonome et nous les savons capables de dénoncer eux-mêmes clairement les interprétations abusives d'un règlement pourtant expérimental.

A ce chapitre on pourrait citer en exemple les vérifications minutieuses des cartes d'identité des étudiants, la fermeture arbitraire du vivier étudiant à l'annonce d'une assemblée générale sur les heures de cours, les interventions inopinées des surveillants dans les classes. Tout récemment à l'annonce de la visite du ministre Parizeau au collège, dans le cadre d'une tournée régionale de 9 cégeps, l'administration a jugé, à l'encontre des 8 autres, que le ministre ne pouvait venir sur les heures de cours et elle lui a simplement fermé ses portes. Il convient de rappeler le caractère facultatif de telles visites, en ce sens que personne, ni professeurs, ni étudiants, ne sont obligés d'y assister. Il nous apparaît que le comportement de l'administration dans son souci de « préserver la distinction entre les lieux pédagogiques et la place publique » (selon l'expression du Directeur aux services pédagogiques), constitue au moins un comportement nouveau, et nous nous demandons vraiment d'où il provient, sinon d'une autre nouveauté dans la maison, les règlements « étudiants » (lire « institutionnels »).

Les professeurs considèrent

dorénavant qu'on a abusé de leur bonne foi en les « charriant » jusque sur la place publique, et réunis en assemblée générale ils ont adopté à l'unanimité la position suivante: en raison du manque total de consultation qui a prévalu dans l'adoption des règlements, des gestes posés par l'administration, et des perturbations graves entrainées au niveau du fonctionnement du collège, nous dénonçons une telle application unilatérale des règlements; nous demandons de plus le retrait de ces règlements dans leur formulation actuelle et en contrepartie, la mise sur pied d'un comité paritaire composé de tous les groupes de la maison (étudiants, administrateurs, professeurs, employés de soutien, professionnels) ayant pour mandat de solutionner cette question des règlements.

Les gestes posés depuis le début de la session l'ont été sans souci véritable des instances de la maison (étudiants, professeurs, employés de soutien, professionnels) et à cause même de l'utilisation douteuse et outrancière des règlements étudiants, comme professeurs, nous offrons un droit de reprise à l'élève Lauzière calé à la suite de ses trois mauvais exercices de droit.

Oliva BOUCHARD, président du Syndicat des professeurs du Collège de Maisonneuve

Montréal le 8 novembre 1978.

■ La démocratie au cégep de Saint-Laurent

Les étudiants du cégep de Saint-Laurent sont influencés, (voir intimidés?) par un vote à main levée demandé par les membres de l'Association étudiante, ce qui justifie la loi du moindre effort!

Prêts et bourses? Financer par qui? Par le contribuable, c'est-à-dire tous les Québécois y compris les étudiants qui travaillent (!).

Le cégep de Saint-Laurent est mené par une poignée d'activistes bourgeois, qui n'ont rien d'autre à faire au collège que de chercher les « défauts » du système établi, et d'influencer les plus jeunes, à les suivre dans leurs raisonnements déformés, pour justifier leurs propres médiocrités. Depuis quelque temps les valeurs sont renversées: les gens qui veulent étudier perdent la chance d'acquiescer des connaissances, et en plus encourrent le risque d'échouer leur session ou que celle-ci

soit prolongée au-delà de la date normale, à qui par conséquent entrainerait la perte d'emplois acquis après de longues recherches, emplois qui financent habituellement les études des vrais étudiants, ceux qui sont à l'école pour apprendre.

Un étudiant qui veut étudier doit se battre contre la plaie des éléments subversifs qui endoctrinent les plus jeunes et justifient les paresseux (voir les cools).

Des étudiants en quête de démocratie.

Denis AUBIN, Pierre DUSSAULT, Denis BELANGER, Marc LECAVALIER, Nicole PARENT, Marlyne CALL, Brigitte LAROCHE, Alain AUDY, Francine ST-AUBIN, Marie de HAERNE, Marie LAPOINTE, Philippe TANGAY, Marielle ROY, André PLOUFFE, Suzie

LEBLANC, Johanne LEVEILLE, André PARISE, Jean GROU, Robert ARCHAUBAULT, Eric LEFEBVRE, Jacques GAUDREAU.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$60 par année, six mois \$33, trois mois \$21. À l'étranger: \$65 par année, six mois \$36, trois mois \$24. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Depot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

LIBRE OPINION

La grève des cégépiens

par Jean Proulx

L'auteur de cette opinion est professeur.

L'autre jour, j'ai pu saisir cette brique de conversation entre deux dames, préposées au service de la cafétéria du collège où j'enseigne:

— Ces étudiants ont tout, ils en veulent encore plus.

— Ce sont des enfants gâtés. Je ne suis pas loin de penser pareillement que « la cause de l'ANEQ » n'est, en somme, qu'un tissu de revendications de la part d'enfants gâtés de la société de consommation. Mais, c'est sans doute injuste et incomplet. Car un regard plus attentif permet de déceler, derrière ces grèves étudiantes, une instabilité plus profonde: l'incertitude psychologique qui caractérise la quête d'identité propre à l'adolescence; l'inquiétude de la jeunesse face à un avenir économique où se profilent toujours les spectres de

l'inflation et du chômage; l'angoisse de cette nouvelle « classe d'âge » devant l'absence de points de repère ou de ce que Descartes appelait des « points fixes » pour la pensée et l'action. En ce sens, justement, la « cause de l'ANEQ » m'apparaît comme une substitution et un ersatz, appropriés à la société industrielle avancée, dite société de consommation: elle réduit, en effet, à une simple agitation une instabilité beaucoup plus profonde et transmue en poursuite de l'avenir (querelle de gros sous) ce qui se rapproche bien davantage d'un authentique désir d'être (recherche d'une identité, d'une stabilité et d'un rôle social).

Aussi bien, me semble-t-il, dans sa forme que dans son contenu, cette lutte ressemble à un succédané de la société de consommation. Le contenu essentiel des revendications, on le sait, n'est ni plus ni moins que la gratuité scolaire totale et, par le biais d'une égalisation et d'une universalisation des bourses, une sorte de salaire minimum garanti pour les étudiants, dès demain matin. On peut être d'accord avec l'idée d'un salaire minimum garanti par l'Etat. Encore faut-il, d'une part, qu'une telle mesure s'accompagne de certaines précautions visant à socialiser les professions et à développer le sens civique, c'est-à-dire ce sentiment d'une obligation envers l'Etat et la communauté à laquelle on appartient. Mais de cela l'ANEQ ne dit mot. Et pourquoi faudrait-il, d'autre part, favoriser les étudiants plutôt que les chômeurs, les handicapés, les vieillards ou encore les femmes qui travaillent au foyer? L'égalisation des chances dépasse les frontières d'une corporation, fut-elle celle des étudiants, et commence par les plus démunis d'une société.

Dans sa forme aussi, cette lutte de l'ANEQ ressemble étrangement à une activité de substitution. En effet, l'as-

pect de rituel carnavalesque que revêt la grève étudiante agit comme un substitut de la véritable fête: tandis que le rite festif apparaît comme la célébration d'un sens de l'existence, le spectacle carnavalesque se présente sous le visage d'un dévouement collectif, souvent rattaché au vide de l'existence. De plus, l'aspect corporatif de cette lutte, ou ne s'affirme que les seuls intérêts de la « classe étudiante », a tendance à faire oublier des solidarités plus fondamentales, telle que la solidarité nationale. De même, la manipulation de la masse étudiante, l'appel à l'esprit de troupeau et la bonne vieille méthode de l'épousé-majeur de la majorité par les querelles de procédures dans les assemblées constituent une caricature de la démocratie elle-même.

Aussi, tout vouloir pour demain matin, penser que tout peut être réglé automatiquement relève de la pensée magique infantile ou de l'esprit de loterie, selon lesquels tout arrive instantanément, sans le concours de l'effort soutenu et indépendamment de la durée. L'édification d'une société plus juste n'a rien à voir avec la préparation d'un café instantané. Enfin, concevoir l'Etat comme une grosse vache à lait qu'on peut têter sans se préoccuper de ses capacités de se nourrir ni des conséquences sur sa santé, affirmer ses droits et ses privilèges sans jamais faire allusion aux devoirs et aux obligations qui leur sont corrélatifs, tout cela révèle un sens étriqué de l'Etat et un sentiment appauvri de la responsabilité de chacun à l'égard de la communauté nationale.

Cette lutte (et la manière dont elle est menée) révèle sans doute un fond d'instabilité et d'inquiétude réelles et profondes, mais elle constitue, en premier plan, un ersatz, une diversion, un succédané aux valeurs de la fête, de la solidarité, de la démocratie, de l'effort

courageux et du sens communautaire. En somme, ce que cette lutte révèle bien malgré elle, c'est que la « fibre morale » elle-même semble atteinte, c'est-à-dire en définitive l'autonomie personnelle et le sens civique. Car être humain, c'est être responsable. C'est répondre devant soi-même de ses propres actes. C'est répondre devant la communauté des implications et des conséquences sociales de ses actes.

Je suis déçu par l'étroitesse de cette lutte de substitution. Où en est donc rendue une société, « quand seule une revendication aussi étroite et aussi corporatiste que la gratuité scolaire, quand seules les questions de gros sous dans ses poches réussissent à mobiliser sa jeunesse », comme l'écrivait si justement Lise Bissonnette en page éditoriale du DEVOIR?

Assurément, dans quelques mois, les étudiants auront, à leur tour, encore plus raison d'être déçus et scandalisés par certaines luttes corporatistes de leurs professeurs, qui auront pris soin, eux, cependant, de les éduquer dans une pensée prolétarienne. Les symptômes seront les mêmes avec, en plus, une certaine dose d'hypocrisie propre à ceux qui vivent dans les catégories « autres » que celles dans lesquelles ils pensent.

■ Propos d'actualité

Si je savais une chose utile à ma nation qui fût ruineuse à une autre, je ne la proposerais pas à mon prince, parce que je ne suis nécessairement homme, et que je ne suis Français que par hasard.

Montesquieu

Nouvelles réflexions sur le référendum

par
Gérald Beaudoin

Doyen de la faculté de droit à l'Université d'Ottawa, membre de la commission Pépin-Robarts (unité canadienne), l'auteur a participé le 28 novembre au colloque organisé par la Société de philosophie de l'Outaouais sur le référendum et l'avenir de la société québécoise. Le professeur Gérard Bergeron, politologue à l'Université Laval, a également pris part à cette table ronde en compagnie de M. Jacques Dufresne dont le texte a été publié lundi matin. Le professeur Bergeron toutefois n'avait pas de texte. Voici la conférence prononcée à cette occasion par M. Beaudoin.

Depuis deux ans surtout, certains spécialistes s'interrogent sur le référendum, sur sa portée, sur sa valeur, cependant que les hommes politiques et l'électorat discutent de la question qui sera posée. Mon propos de ce jour n'est pas d'essayer de prévoir cette question encore que ce jeu a cours dans les salons, et hante les esprits, mais bien, le plus simplement du monde, d'essayer de situer cet événement dans sa perspective constitutionnelle, car, à long terme, c'est

celle-ci qu'une fois les émotions apaisées, l'histoire retiendra. Je ne reprends pas ici les idées que sur le sujet j'ai déjà eu l'occasion d'exposer, si ce n'est pour rappeler les points suivants:

1) Silencieuse sur le référendum, notre Constitution ne prohibe pas la consultation populaire tant par le Parlement central, que par l'autorité provinciale, dans les domaines de leur compétence. La législature du Québec peut consulter le peuple sur la forme que demain doit revêtir la constitution de cette province, étant entendu que le verdict du peuple n'opère pas en cette matière de mutation constitutionnelle; tout changement voulu par le peuple et ses dirigeants devant s'effectuer par les canaux constitutionnels normaux. Sur le plan pratique, toutefois, ce verdict ne peut que revêtir une importance capitale et tous en sont conscients. En droit, le Parlement central peut, s'il le désire, agir de la même façon. Dans le cadre constitutionnel actuel, on ne se surprend pas que les législateurs québécois et fédéral aient adopté une loi sur le référendum consultatif; une analyse purement juridique m'amène à conclure à la validité des deux mesures.

2) Terre-Neuve est entré dans la confédération en 1949 par amendement à la Constitution, adopté à la suite de deux référendums tenus en 1948 et dont le second remporta une majorité simple en faveur de l'union au Canada.

3) La Constitution ne traite expressément ni du droit de sécession ni du droit d'autodétermination. Comme actuellement on ne parle pas de déclaration unilatérale d'indépendance d'une part, et d'autre part, de recours à la répression si le verdict populaire est démocratiquement rendu, et, si les canaux constitutionnels réguliers sont utilisés, il n'est nul besoin d'approfondir ces deux concepts qui, sur le plan juridique, mériteraient en d'autres circonstances qu'on s'y arrête. Ainsi qu'en témoigne l'histoire, les questions de ce genre se règlent en dernière analyse beaucoup plus sur le plan politique que juridique.

4) Une certaine confusion continue de régner entre « plébiscite » et « référendum ». Pas tellement au Québec, peut-être, que dans le Canada anglophone. Mais comme ce dernier, est-il besoin de le rappeler, est vitalemment intéressé par ce qui se passe au Québec, il est nécessaire de rappeler que le plébiscite porte sur une personnalité, l'acte d'une personne, l'approbation d'un geste, alors que le référendum porte sur un principe, un texte de loi, un projet, une idée. Cependant plus d'un auteur anglophone voit dans le référendum consultatif (comme celui que veut tenir le gouvernement québécois) un plébiscite, et réserve le terme référendum à celui qui est délibératif, c'est-à-dire à celui qui exige la participation du peuple et la décision du peuple, décision qui devient exécutoire.

5) En matière de vote, sauf pour la prolongation de la durée du Parlement en cas d'urgence, notre constitution ne traite

pas de majorité qualifiée. Vu ce silence, et celui qu'en cette matière observe la loi du Québec sur la consultation, on peut conclure qu'un référendum est positif lorsqu'il atteint 51% des suffrages exprimés. Toutefois comme la consultation n'est pas exécutoire chez nous, un gouvernement reste libre de sa stratégie. Mackenzie King donna suite au plébiscite de 1942 sur la conscription. Wilfrid Laurier s'était abstenu d'agir en 1898 après une consultation positive sur la prohibition. Bien sûr, le législateur dans une loi sur la consultation jouit d'une grande latitude lorsqu'il veut fixer la majorité.

6) Le référendum consultatif, comme tel, n'est pas un vote de confiance sur le plan juridique. Battu sur pareil référendum, un gouvernement peut choisir de demeurer au pouvoir et s'en remettre à l'Assemblée nationale qui dans notre système lui donne ou lui retire la confiance. La confiance de l'électorat se manifeste lors d'une élection générale. Sans doute, le gouvernement reste libre de lier son sort au référendum. Le gouvernement britannique en 1975 et le gouvernement norvégien en 1972 ont cru bon de se lier. Les gouvernements peuvent faire de même au Canada. La Constitution écrite et non écrite ne leur en fait aucune obligation toutefois.

Ces jalons juridiques étant identifiés de nouveau, qu'il nous soit permis maintenant de faire quelques réflexions sur la tenue du référendum québécois qu'on annonce pour 1979 ou au début de 1980.

— En l'espace de trois ans, doivent se

tenir une élection fédérale générale, un référendum au Québec, une élection générale au Québec. C'est la première fois peut-être depuis 1864-67 que sur le plan interne, des événements aussi lourds de conséquences doivent se dérouler en trois ans seulement.

— Il est probablement juste d'affirmer que plus le référendum se rapproche de l'élection générale de 1980 ou 1981, plus il risque de comporter des éléments plébiscitaires. Les spécialistes de la question se sont plu à signaler que tout référendum est plus ou moins teinté d'éléments plébiscitaires. A la bataille des idées se mêle celle des personnalités. L'électorat est influencé par les idées et options, bien sûr, mais aussi par ceux qui du Gouvernement ou de l'Opposition les défendent. De plus, un résultat à mi-mandat parlementaire peut différer de celui qui est recolté en fin de terme, tout près de l'élection générale.

— La loi sur la consultation populaire prévoit que l'Assemblée nationale peut sur proposition du Premier ministre adopter le texte d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire et qu'il n'y aura qu'un référendum sur un même objet par mandat parlementaire. Il est bon que la question fasse l'objet d'un débat parlementaire et ne soit pas un décret du seul Exécutif; en effet, pendant les heures allouées au débat, les élus du peuple débattront les multiples facettes de la question, en donneront une idée de leur perception, en interpréteront le libellé, et apporteront, au besoin, des

amendements. Ce pré-débat à l'Assemblée respecte le système parlementaire qui est le nôtre: il prend naissance au parlement avant d'être soumis à la population; c'est ainsi qu'il faut procéder, si l'on tient à faire un référendum.

— Dans plusieurs milieux, on s'évertue à prévoir, voire à suggérer la question ou les questions. Y aura-t-il une ou plusieurs questions? A Terre-Neuve, la population eut à faire un choix entre trois options en premier lieu, et, entre deux, dans un second temps. On ignore pour le moment s'il en sera ainsi au Québec. D'aucuns parlent d'un référendum sur la substance même, alors que d'autres proposent une stratégie au niveau même du libellé de la question. C'est le débat entre la question-substance et la question-stratégie.

Les options ne sont pas indéfinies: il en est quatre qui apparaissent cardinales:

1) le statu quo, i.e. la Constitution fédérale actuelle soumise à son évolution normale;

2) le fédéralisme renoué, i.e. le système fédéral soumis à des changements profonds;

3) la souveraineté politique (indépendance) avec lien confédéral (c'est dans cette catégorie que semble se situer la souveraineté-association);

4) la souveraineté politique sans lien confédéral, i.e. sans liens autres que ceux qui existent normalement entre états indépendants.

On affirme que le statu quo et l'indépendance sont rejetés par la très grande majorité. Si l'une et l'autre idées sont carrement rejetées mieux vaut le savoir, et bâtir sur d'autres fondements. Un constat solennel pourrait même aider à mettre la machine en marche. Je me surprends parfois à constater que le peuple sur certains plans est en avance sur certains de nos hommes politiques. Si ces deux options sont écartées, reste le débat entre fédération renouée et confédération de deux Etats souverains. Il n'est pas facile. Il convient de démontrer la différence de nature et non de seul degré qui existe entre les deux concepts.

A ceux qui prônent le fédéralisme renoué, il reviendra d'en dévoiler les grandes lignes avant le référendum et à ceux qui veulent réaliser la souveraineté et l'association, l'incombance de traiter du contenu de cette association ou ré-association et de son avènement. Le partenaire anglo-canadien doit se manifester et pour l'une et pour l'autre option; il devra, en outre, accélérer sa réaction, la clarifier davantage, il est partie essentielle au débat.

Il convient donc de bien définir avant de choisir. Nous entrons dans la phase des définitions. Il se pourrait qu'une question à quatre volets soit la meilleure, pourvu qu'elle puisse se répondre par un oui ou un non dans ses quatre composantes.

Si deux options recueillent un nombre de voix rapproché, l'élection générale qui suivra revêtira une importance qui pourra s'avérer décisive.

Deux options sont déjà bien définies: le statu quo et l'indépendance (souveraineté). On serait bien avisé ici de ne pas trop précipiter les choses; on ne joue pas impunément avec des options aussi fondamentales et des sentiments aussi profonds qui risquent de diviser au lieu d'unir pour un sort collectif meilleur.

L'intérêt de tous commande une ou des questions claires, une ou des « question-substance ». Il faut éviter les référendums successifs et surtout la bataille des référendums qui demeure théoriquement possible. Comme le résultat du référendum ne lie pas en droit, malgré sa valeur politique déterminante, la stratégie, s'il en est une, relève en deuxième analyse des gouvernants et non du peuple.

Le Canada, mu par un Québec insatisfait et mécontent se donnera-t-il une autre Constitution, la sixième depuis 1759 (constitution qui sera pour la seconde fois de nature fédérative) ou le Québec accèdera-t-il à la souveraineté et tentera-t-il de l'assortir d'une association de type confédéral entre deux Etats souverains. Telle est la question!

Le débat entre fédéralistes et souverainistes revient à l'avant-scène, chez nous, au moment où il commence à poindre à l'horizon européen. Au Canada, est déjà commencée la période de négociation soit pour une nouvelle constitution fédérale adaptée à nos besoins actuels, soit pour une union confédérale entre états indépendants.

Il importe de situer ce grave débat dans sa perspective propre.

Les Fées ont soif ou le mal d'être femme!

par
Gérard Hall Laverdure

L'auteur est animateur de pastorale à Saint-Jérôme.

On m'avait dit: « une pièce blasphématoire et sacrilège » d'après le jugement des Jeunes Canadiens pour une Civilisation Chrétienne. Rien de mieux que de juger par soi-même. J'allai donc au TNM voir cette pièce de Denise Boucher.

Si je m'arrête à la forme, surtout le langage et l'utilisation d'une statue de la Vierge pour symboliser le rôle de la femme selon la religion, je peux être scandalisé, ou me sentir attaqué. Mais si je suis assez dégagé et ouvert pour écouter et chercher à comprendre le message, cette pièce peut m'ouvrir les yeux sur les conditions aliénantes de vie des femmes. Et j'en suis quitte pour une bonne remise

en question, tout male que je suis. Le langage cru colle très bien à la réalité que je connais.

Ce n'est pas une petite bouchée à prendre; ce qui est touché est de taille, tabou même. La suprématie et la dictature du mâle sont remises en question dans la société et jusque dans l'Eglise. Les femmes sont rendues étrangères à elles-mêmes, à leur vie et à leur propre corps; c'est ce qui s'appelle l'aliénation. Dans cette histoire l'Eglise n'a pas le beau rôle, dans les faits comme dans ses discours. Mais notre mère l'Eglise est un homme dont les grandes « vertus » ne sont ni l'autocritique ni l'humilité encore moins le respect de la femme dans son originalité et dans son corps.

Trois pôles de la répression féminine sont présentés par trois femmes: Marie, la mère de famille aux valium, Madeleine, la prostituée alcoolique et la Vierge Marie en statue de plâtre, symbole de la femme idéale, pure.

Marie c'est la mère de famille soumise, craintive (de son mari alcoolique et de la vie), « torcheuse » de maison et de mari. Elle est bafouée, dépréciée, engueulée et frappée. Si elle a des angoisses ou se pose des questions, « ben voyons Marie, prends des valium. Ton corps appartient à ton mari, au docteur, aux enfants et ton esprit au psychiatre, des hommes quoi ».

Marie ne remet pas en question l'amour, le couple, la maternité, non, mais les conditions dans lesquelles se tissent ces liens fondamentaux de sa vie et qui touchent tous son corps aussi. Elle refuse de se cloîtrer entre quatre murs, d'adorer son mari, de se laisser toute manger par ses enfants. Elle veut se trouver, savoir qui elle est en dehors de ses rôles, s'épanouir avec un homme, et aussi en dehors de lui.

Madeline, la prostituée disponible n'importe où, n'importe quand, n'importe comment. Un trou, pas une personne. Petits et grands hommes — curés, politiciens, juges, médecins, psychiatres,

toutes honnêtes gens — lui passent dessus, et la méprisent du haut de leur pureté extérieure et l'écrasent de leur pouvoir. De grands enfants qui s'ennuient de leur mère et qui sont incapables d'une vraie relation d'amour.

Et c'est elle qui supporte l'odieuse, la réprobation, la honte et la culpabilité. C'est elle, c'est la femme qui est sensuelle, provocante, perverse. Les titres de films porno développent cette perception des femmes « occasions de péché », que la femme aime être brutalisée, battue et violée. Elles seraient toutes masochistes... invention de mâle lubrique. D'ailleurs Madeleine sera violée... Impossible voyons, on ne viole pas une putain. Scène pénible et blessante, humiliante et écrasante. Ce qu'on fait dire aux hommes à cette occasion est vulgaire, dégradant et invraisemblable. Pourtant c'est vrai; n'en déplaise à notre orgueil de mâle j'ai entendu tout cela et ça fait parti de notre inconscient. Comme de penser que la femme violée aime cela, qu'elle jouit. Mon oeil. Elle ne jouit pas, elle est trau-

matisée. Nul homme ne connaîtra la peur névrotique de se promener seul le soir, de rester seul, de croiser un inconnu, d'être suivi, épié... revolié. Au procès le coupable fut acquitté.

La statue de la Vierge Marie, c'est le rôle de la religion dans cette conspiration masculine, la conception figée dans le plâtre d'une femme idéale, soit vierge, soumise, silencieuse. Ces images sont si fortes et enracinées qu'elles sont de vraies idoles et qu'on n'en démont pas facilement. La Vierge avait des vertus indéfinissables de simplicité, d'intériorité, de présence, de foi et de disponibilité à l'Esprit de Dieu; ce qui est contesté ici c'est le modèle désincarné qu'on en a fait, sans corps de chair, sans autonomie ni caractère. Dans certains milieux catholiques Marie est une déesse et on lui fait même dire pour qui il faut voter... Inutile de faire des courbettes devant sa statue si on ne travaille pas au respect de la dignité de ses filles.

Un modèle qui fait l'affaire des hommes pour garder la femme soumise, servante et garante de notre vertu comme si l'homme était incapable de s'occuper de sa propre vertu, d'être responsable de ses actes. Et dans l'Eglise catholique en particulier, mon Eglise, il y a une phobie collective de la sexualité, une obsession du péché de la chair, au point d'en oublier les questions de justice, sauf ces dernières années. La femme n'y a jamais eu sa place et son corps ne fut jamais accepté. L'Eglise est mâle et énuque. Et si Marie était une simple petite femme ordinaire, proche de toutes les femmes, comme Jésus a été un homme vrai, avec une vie en tout point semblable à nous, de sorte qu'on se retrouve en Lui. Allons-nous (Eglise) ici encore être à la remorque de la réflexion et de l'agir des autres, comme ce fut le cas pour les syndicats et la justice.

L'Eglise est pourtant présentée avec une image féminine, celle de la mère. Nous sommes ses enfants. J'en suis. Mais un jour il faut couper le cordon ombilical pour penser et agir par soi-même. La relation continue mais autrement, sur une base de respect mutuel, de liberté et de responsabilité. C'est l'invitation que je comprends dans cette pièce. Si son langage est jugé vulgaire, c'est quand même le langage du monde des usines et du chômage. Je ne comprends pas qu'on ne subventionne pas cette pièce qui nous pousse à devenir plus conscients.

Bien sûr, la femme n'est pas parfaite et les torts ne sont pas tous du côté de l'homme. Mais la pièce dénonce une situation collective d'oppression et d'injustice. Le rapport du Conseil du statut de la femme « Québécoise! égalité et indépendance » est éloquent de statistiques ladeuses.

LIBRE OPINION

par
Fouad Assad, Marie-Claude Giguère, Tahary Rached, Wedad Antonius, F. Saad, Carolyn Khatchoyan, R. Antonius.

Presque tous d'origine libanaise, les auteurs sont maintenant établis à Montréal.

Nous aimerions en tant qu'Egyptiens et arabes (coptes, musulmans, juifs ou autres) critiquer certaines des allégations et des positions prises par Cécile Gédéon-Kandalaf dans son article « Plaidoyer pour la vérité sur le Liban », paru dans LE DEVOIR du 4 novembre 78.

Tout d'abord, l'article n'était pas un plaidoyer pour la vérité, puisqu'il ne contenait aucun fait sur lequel baser les conclusions de Mme Gédéon, mais bien un « plaidoyer pour la droite libanaise ». Et comme d'habitude, quand il s'agit de la propagande utilisée par la droite libanaise, l'article contient les mêmes faussetés et la même démagogie passionnée mais sans fondement, qui cache délibérément les faits par des « cris du cœur » pleins d'émotion.

Nous ne discuterons pas en détail des thèses de Mme Gédéon sur la crise libanaise, mais notons en passant que sa position est claire:

1) Si vous êtes chrétien et que vous ne partagez pas ses positions ou des thèses, vous êtes soit un agent étranger (syrien en l'occurrence, palestinien en 1976, peut-être un agent de Nasser en 1958, etc), soit

Faire la part des choses

un ignorant. Si en plus vous êtes maronite, vous êtes complètement fou et n'avez pas droit à la parole.

2) Pour être Libanais, d'après elle, il faut non seulement être chrétien (40% de la population), non seulement être maronite (23%), mais aussi être sympathisant des milices phalangistes et chamounistes... Ceci est l'expression d'un fanatisme qui rivalise bien avec celui des Frères Musulmans!

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons concernés par la tentative de Mme Gédéon de projeter ses vues sectaires sur les Coptes d'Egypte. Nous ignorons en effet sur quelle base elle affirme que « 10 millions de Coptes » en Egypte sont « réduits au silence et dépourvus de leurs droits civiques ». Nous aimerions néanmoins souligner ce qui suit: le peuple égyptien a toujours été uni et indivisible. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a jamais eu de conflits sociaux, mais que ces conflits n'ont jamais remis en question l'unité fondamentale de la nation égyptienne. Au cours de la période pharaonique, le peuple égyptien fut un et indivisible. Quand il s'est converti au christianisme, il fut un et indivisible. Puis quand l'Egypte a assimilé la culture arabe et l'a intégrée à ses multiples cultures pharaonique, grecque, romaine et perse, son peuple est demeuré un et indivisible. Et aujourd'hui encore il maintient son entité indivisible.

Contrairement aux affirmations de la droite maronite qui déclare avec les sionistes que le terme « arabe » comporte une connotation religieuse cahant un fanatisme musulman, nous affirmons que pour le peuple égyptien ce terme ne comprend aucun sens religieux, ethnique ou racial, mais qu'il désigne plutôt une réalité culturelle et historique dont les ra-

cines, en Egypte, remontent à plus de mille ans. Les Coptes d'Egypte n'ont jamais fait appel à une « douce mère d'outre-mer » comme le font certains phalangistes et chamounistes. Les Coptes d'Egypte ne souffrent d'aucun complexe culturel post-colonial qui les force à adopter une culture étrangère, française ou autre, dans le but de rejoindre les rangs des peuples dits civilisés.

Nous, en tant qu'Egyptiens, nous faisons la différence entre d'autre part les intérêts de notre peuple dans son ensemble, chrétiens, musulmans, juifs ou autres, et d'autre part les intérêts d'un régime politique particulier à un moment donné de l'histoire de notre pays. Des groupes religieux fanatiques, il en existe partout et il arrive qu'un régime égyptien utilise, et même encourage certains groupes fanatiques musulmans de droite dans le but de réprimer les forces progressistes du pays. Il arrive même qu'il brandisse la menace de la loi coranique contre l'apostasie afin d'une part de doubler la droite fanatique musulmane et de s'approprier ainsi les appuis qu'elle a, et d'autre part de « faire peur au monde », mais ces tentatives n'ont jamais abouti à cause de la résistance populaire qu'elles ont rencontrée tant de la part de musulmans que de chrétiens. Cette résistance était surtout basée sur la défense des droits démocratiques des Egyptiens et n'a jamais pris la forme d'une croisade. L'utilisation du fanatisme musulman par certains régimes a permis à certaines pratiques discriminatoires de continuer à exister. Par exemple, des huit universités égyptiennes, l'université El Azhar, qui était à l'origine une université théologique et qui maintenant offre des cours scientifiques, n'accepte que des étudiants musulmans. Par exemple encore, la carte d'identité égyptienne, comme celle de tous les pays du Moyen-Orient, porte encore la religion de son porteur, et il est aussi inconcevable d'avoir en Egypte un ministre de la défense chrétien que d'avoir en Ontario un ministre des finances franco-ontarien... Mais ces contradictions, les Egyptiens les résolvent sans remettre en question l'unité fondamentale du peuple égyptien. Depuis le 19ème siècle, la laïcisation a fait de grands progrès en Egypte, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine où non seulement les Coptes, mais tous les Egyptiens sont concernés. Les Coptes d'Egypte ne sont pas une élite qui défend un ordre social décadent, et toute tentative qui vise à les entrainer dans un conflit confessionnel et sectaire pour servir des intérêts politiques connus et vouée à un échec certain. Le peuple

égyptien est uni et indivisible, musulmans, coptes, ou autres, et il est fier de son héritage et de son ouverture à toutes les cultures de la planète.

En tant qu'Egyptiens, nous sommes fiers des savants et des écrivains maronites qui ont contribué, au début du siècle, à l'enrichissement de la vie culturelle et littéraire de l'Egypte. Nous sommes fiers de nos compatriotes juifs qui ont été bannis et emprisonnés pour la défense des droits du peuple égyptien au cours de sa lutte contre le colonialisme. Nous sommes fiers de tous ces Italiens, Français, Grecs et autres, de ces hommes et de ces femmes innombrables et anonymes qui ont aidé leurs frères et sœurs égyptiens à créer une des premières institutions laïques et démocratiques du Moyen-Orient: le mouvement syndical égyptien. Et nous sommes fiers de notre Eglise Copte qui depuis sa fondation par les disciples de St-Marc a toujours été une forteresse contre l'injustice, l'agression et le chauvinisme, et qui a pris une part active dans la lutte contre l'impérialisme britannique, et dont les prêtres, tel Quommos Sergios, sont descendus dans la rue en 1919 pour protester contre le statut de « protecteur des chrétiens d'Egypte » que l'empire britannique a voulu se donner en l'incluant dans la constitution égyptienne.

Mme Gédéon peut bien continuer avec ses amis à lancer sa mini-croisade donquichottesque, mais nous la prions de ne pas y mêler le peuple égyptien. Quant à l'alliance entre la droite maronite et Israël, nul besoin d'offrir des justifications et arguments bibliques: les causes de cette alliance sont politiques et tout le monde les connaît bien.

L'arbre... à l'odeur


Comme beaucoup d'autres — j'espère! — je n'ai pas vu et n'irai pas voir les soi-disantes « fées » qui « ont soif » de... je ne sais trop quoi. Il m'a suffi de voir et d'entendre l'auteur aux « gens qui font l'événement », selon le Canal 10.

Et, contrairement à l'habitude de « juger un arbre à ses fruits », dans son cas, on peut juger des fruits... à l'odeur qui se dégage de l'arbre.

S'il eût fallu que nos taxes servent à financer pareille « initiative », ç'aurait été le comble, n'en déplaise à tous ceux pour qui le théâtre est devenu une religion à commencer par l'Ovide des Plouffe!

Lucien BRISEBOIS
Laval, le 29 novembre

Bientôt en librairie
le nouveau
PIERRE VADEBONCOEUR
les deux royaumes
L'HEXAGONE



CUISINATIC vous offre des éléments de cuisine, disponible dans une grande variété de styles et de couleurs et adaptables dans votre maison selon vos besoins.

CUISINATIC vous offre aussi:
• SERVICE DE DESIGN
• SERVICE DE PLANIFICATION
• VENTE ET INSTALLATION
• SERVICE APRÈS VENTE

CUISINATIC Ltée
6185 BOUL. TASCHEREAU, BROSSARD, QUÉ. J4Z 1A6. TÉL.: 676-0387

JOURNÉE D'ACCUEIL
L'Hôpital Sainte-Justine et son Centre de Recherche
3175, chemin Côte Sainte-Catherine
Montreal Children's Hospital Research Institute
2300 Tupper Street
Samedi 9 décembre 1978 - 13h - 17h
Bienvenue à tous aux deux hôpitaux
LES CANADIENS POUR LA RECHERCHE MÉDICALE
encourage fortement votre participation à cette visite

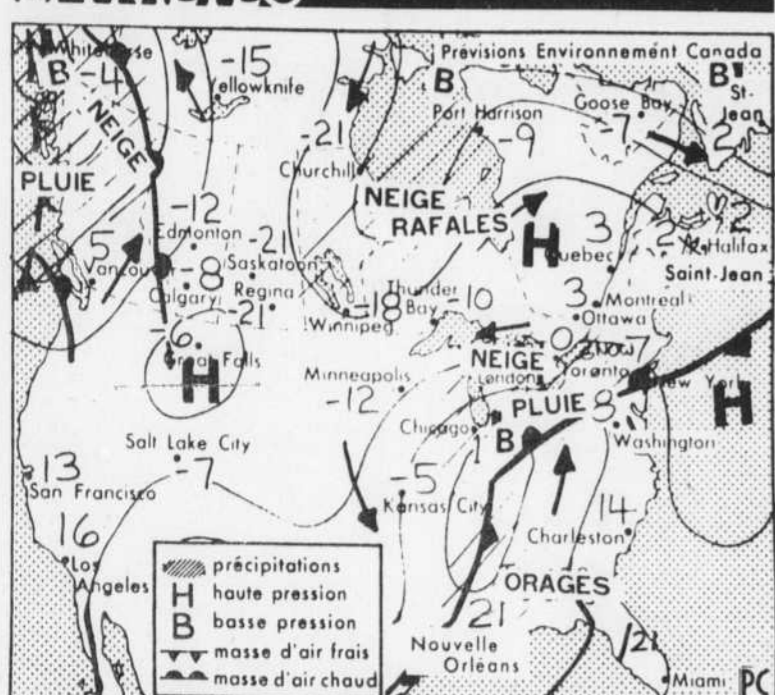
Les 6 et 7 décembre
EXPOSITION ET VENTE
de
PEINTURES D'ARTISTES CANADIENS DE RENOM
DE SUCCESSIONS ET DE COLLECTIONS PRIVÉES
À L'HÔTEL LE RITZ CARLTON
(Salon Or et Gris)

• F. Foujita	• M. Utrillo	• E. Boudin
• E. Carr	• A. Pollan	• A. J. Casson
• C. Kreighoff	• A. Lismer	• A. Cosgrove
• A.Y. Jackson	• J.P. Riopelle	• A. Sheriff Scott
• J.P. Lemieux	• H. Watson	• A. Derain
• M.A. Fortin	• L. Harris	• F. Verner
• F.S. Coburn	• J.W. Morrice	• F.E. Borduas
• G. Gagnon	• M. Cullen	• E. Vuillier
• E. Holgate	• R. Pilot	• L.L. Fitzgerald
• Goodridge Roberts	• F. Johnston	• H. Masson
• Suzor-Côté	• F. Varley	• J.F. Millet
• J. Dallaire	• J.E.H. MacDonald	• et plusieurs autres
• David Milne	• L. Hermitte	

Les mercredi 6 et jeudi 7 décembre de midi à 22 h 00

La vente est supervisée par la
GALERIE DOMINION CORINTH
LTÉE
Château Laurier, 1, rue Rideau
Ottawa (613) 235-9955

L'AMÉTIÉO



Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -8. Aperçu pour vendredi: ennuagement suivi de neige.

Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -2 à -4. Aperçu pour vendredi: ennuagement suivi de neige.

Ottawa, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 3. Aperçu pour vendredi: nuageux avec neige ou pluie verglaçante.

Québec, Trois-Rivières, Drummondville, Régions montagneuses de l'Estrie-Beauce: ensoleillé avec pas-

sages nuageux. Maximum 1 à 3. Aperçu pour vendredi: ennuagement suivi de neige.

Lac Saint-Jean, Mauricie, Parc des Laurentides, Saguenay et Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -3 à -5. Aperçu pour vendredi: ennuagement.

Baie Comeau, Sept Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: nébulosité variable et vents modérés. Maximum -5 à -7. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et froid.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: nébulosité variable et vents modérés. Maximum -5. Aperçu pour vendredi: ensoleillé et froid.



◆ Espagne

les crimes strictement militaires en temps de guerre:

- les cours martiales ne jugeront que des militaires;
- l'appareil judiciaire est indépendant;
- les régions ont droit à l'autonomie;
- le gouvernement central contrôle la défense, les forces armées, les relations internationales, l'administration de la justice;
- la constitution prévoit la création d'une cour constitutionnelle pour déterminer si les lois et les décrets sont constitutionnels.

◆ Déficit

aux sociétés américaines pour l'utilisation de marques de commerce, les frais de publicité aux États-Unis, les honoraires de gestion payés à des consultants étrangers...

Pour combler cet écart dans la balance des paiements, il faut attirer des capitaux à court et long termes sinon le Canada doit puiser dans ses réserves pour équilibrer les échanges avec l'étranger.

Le Canada a emprunté \$1,9 milliard de moins que le trimestre précédent. Le volume total des emprunts a glissé à \$333 millions seulement suite au désir d'Ottawa et des provinces de réduire leurs dépenses et de moins s'endetter.

Par contre, à court terme, on a remarqué une sortie nette de capitaux à court terme de \$1,5 milliard. Ceci provient du fait que les taux d'intérêts aux États-Unis ont grimpé et concurrencent plus vivement le loyer de l'argent au Canada.

Ainsi les réserves du gouvernement central ont baissé de \$52 millions au cours de ce trimestre.

Cette performance laisse prévoir qu'en outre une fois, cette année, le déficit final de la balance des paiements sera d'au moins \$4 milliards. Depuis 1975, il se situe à ce niveau.

◆ Warren Allmand

mité des Communes, puisque c'est le principe de la responsabilité ministérielle qui est en jeu, ainsi que les pratiques de certains fonctionnaires de l'État, qui ont pu induire des ministres en erreur.

Selon lui, cette réponse, qui s'est depuis avérée fautive, constitue une violation de ses droits en tant que député. Le président de la Chambre, James Jérôme, lui a donné raison sur ce point, parce que M. Lawrence n'a pas pu poursuivre ses questions sur l'ouverture du courrier, puisqu'il croyait, en 1973, que cette réponse était conforme aux faits.

Avant même que M. MacEachen, au nom des libéraux, annonce que son parti s'opposait à ce que le comité permanent des Communes fasse une enquête sur les circonstances de cette affaire, M. Lawrence a averti que cette attitude laisserait croire que le gouvernement cherchait, une fois de plus, à camoufler la vérité au sujet de l'ouverture du courrier et d'autres méthodes d'enquête de la GRC.

« Ce serait se moquer de la justice », a-t-il lancé.

Le député noé-démocrate, M. Stuart Leggett a souligné par sa part, que non seulement le gouvernement s'exposerait aux critiques et serait accusé de cacher quelque chose, mais qu'en refusant de porter la question à l'attention du comité, il se trouverait à désavouer un des siens, le président des Communes, M. James Jérôme qui est député libéral de Sudbury.

M. Leggett a soutenu que le président de la Chambre devrait songer à démissionner de son poste, si les libéraux refusent de voter en faveur de la motion du

◆ La réforme

le moins prématuré le débat que voulaient engager les partis d'opposition autour du dernier rapport de la commission permanente de la réforme des districts électoraux.

Ce rapport, qui a été déposé en février dernier, propose, on s'en souviendra, de porter de 110 à 121 le nombre actuel de comités, en vertu des normes établies au moment de la première réforme des districts électoraux, en 1971.

Ces normes fixent en effet à 32.000 le nombre idéal d'électeurs dans chaque comté, avec un écart de plus ou moins 25%. 24.000 électeurs étant la norme minimale et 40.000 électeurs la norme maximale.

Or l'expansion démographique, principalement dans les périphéries urbaines, fait en sorte qu'il faille, selon les membres de la commission, redécouper certains comités et en ajouter onze aux comités déjà existants. Ces comités devaient initialement être situés dans la région immédiate de Montréal.

En principe, le gouvernement, après consultations auprès de l'ensemble des députés, devait déposer d'ici la fin de l'année un projet de loi visant à approuver les recommandations de la commission. Sa décision de lier cette question avec celle d'une éventuelle réforme du mode de scrutin, qui pourrait avoir pour effet de diminuer le nombre de comités dits conventionnels plutôt que de les augmenter, repousse maintenant cette discussion à plus tard.

Même si, au moins pour la forme, les partis d'opposition se sont dit indignés de ce nouveau retard du gouvernement à agir dans un domaine aussi important, ils se sont en fait montrés satisfaits de cette décision puisqu'ils étaient défavorables aux recommandations de la commission de la réforme des districts électoraux.

Le porte-parole libéral, M. Robert Lamontagne, député du comté de Roberval, a principalement fait valoir, en se servant de l'exemple ontarien, que le Québec ne pouvait se payer le luxe de onze députés supplémentaires et a suggéré qu'on s'en tienne au nombre actuel de députés, toute augmentation devant se limiter à un maximum de deux.

De plus, M. Lamontagne a souhaité que toute modification à la carte électorale assouplisse cette norme de 32.000 élec-

teurs, soutenant que les députés des comités urbains pouvaient accommoder davantage d'électeurs que ceux des comités ruraux.

Ce dernier argument a été repris par le porte-parole unioniste, M. Serge Fontaine, député de Nicolet-Yamaska. M. Fontaine a également souligné que les normes actuelles étaient trop rigides. Il a souhaité de nouvelles normes mieux accordées aux réalités historiques et géographiques des divers comités.

Même chose pour le chef des nouveaux Démocrates, M. Camil Samson qui a particulièrement insisté sur l'impossibilité de restreindre encore davantage la représentation du Nord-Ouest québécois, région dont il est issu puisqu'il représente le comté de Rouyn-Noranda.

De son côté, M. Burns qui s'est dit heurteux de tous ces commentaires, a souligné lui aussi qu'il faudrait peut-être repenser ces normes mais a prévenu les députés qu'il fallait par-dessus tout préserver l'égalité du vote de chaque électeur en évitant les trop grandes disparités entre le nombre d'électeurs des comités urbains et ceux des comités ruraux.

Voilà! de toutes façons, un débat qui sera repris en entier au printemps.

◆ Québec bloqué

siège social de Toronto à Montréal, le printemps dernier, montrant ainsi son intérêt pour le Québec.

Toutefois, Paribas est déjà actionnaire d'une banque à charte canadienne, la Banque Commerciale et Industrielle, une banque d'Edmonton.

Or la législation fédérale sur les banques interdit à un même actionnaire de détenir un bloc important d'actions à la fois dans une banque et une compagnie de fiducie. Il fallait donc que Paribas se départisse de ses intérêts dans le Crédit foncier.

Plusieurs hommes d'affaires québécois louchaient du côté du Crédit foncier, une institution gérée de façon assez conservatrice mais rentable et appelée à un avenir excellent.

Le problème était cependant que la plupart des actionnaires européens n'ont pas leur nom inscrit aux livres car les actions sont, dans la tradition européenne, au porteur. Il est donc difficile de faire une offre.

Néanmoins, la tentation était forte pour des actions qui sont tombées à \$72 pour ensuite remonter à \$100 récemment, notamment suite à une étude de la maison Burns Fry qui recommandait l'achat du titre.

Une fusion avec une institution fiduciaire de Montréal aurait permis à une des sept compagnies francophones de se doter à bon prix d'un réseau très profitable. Toutefois, on ne peut accuser présentement les fiducies francophones de faire preuve d'une agressivité de « cow-boys » dans le domaine des fusions.

L'achat du contrôle par Central and Eastern Trust signifierait le déplacement vers les Maritimes d'une partie des activités de siège social de la grande firme montréalaise. La direction de Central aurait promis de laisser à Montréal les activités de direction mais, au fil des ans, un regroupement des opérations notamment au niveau de la gestion du portefeuille, devient presque inévitable.

Plusieurs emplois-clés auraient ainsi été perdus pour le Québec.

Un élément inconnu dans cette histoire est l'attitude de M. Paul Desmarais devant l'initiative de ses associés français. L'homme d'affaires montréalais ne semble pas avoir souhaité une fusion du Crédit foncier avec le Montréal Trust, une compagnie de fiducie de Montréal dont la grande majorité des cadres sont des anglophones.

Du côté des institutions francophones, les deux principales compagnies de fiducie, Fiducie du Québec, propriété des Caisse populaires, et Trust Général du Canada, contrôlé en partie par la famille Simard de Noron, n'ont pas montré d'intérêt pour un rapprochement avec le Crédit foncier.

Une autre possibilité serait une fusion avec les Fiduciaires, une société de fiducie contrôlée par la Banque d'Épargne.

◆ Essence

Suite de la page 3

ment l'ajustement de l'allumage. Si le moteur ne recharge pas trop, c'est certainement la solution la plus certaine.

Certains garagistes suggèrent aussi à leurs clients d'ajouter périodiquement à leur essence un additif destiné à lubrifier la tête du moteur.

Cette pratique est vivement décon-

Opposé à une plus grande décentralisation

Chrétien voudrait jeter un oeil sur les budgets des provinces

par Michel Nadeau

Selon le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, le gouvernement fédéral ne peut aller plus loin dans le processus de décentralisation des pouvoirs économiques au Canada « sans créer beaucoup plus de problèmes que de solutions ».

Se prononçant en faveur du maintien du système actuel du partage des pouvoirs, le ministre a évoqué hier la possibilité qu'Ottawa réclame le droit d'être informé des décisions budgétaires des provinces.

« Certaines décisions provinciales peuvent avoir des conséquences économiques nationales au même titre que les décisions fédérales. Généralement, il serait souhaitable qu'on en soit informé », a dit M. Chrétien qui prenait la parole devant l'Association des MBA du Québec, à Montréal.

Il s'en est pris également à la thèse de ceux qui prônent une régionalisation de l'économie au moyen des outils monétaires et budgétaires: « Peut-on efficacement décentraliser la politique monétaire? Peut-on prétendre raisonnablement qu'il y a moyen d'avoir avec une seule monnaie, dix politiques monétaires diffé-

rentes? Aussi longtemps qu'il n'y aura qu'une seule monnaie et que cette monnaie disposera d'une liberté de mouvement, toute entreprise le moins informée déposera son argent là où le taux offert est le plus élevé ».

Le ministre a rappelé que son dernier budget contenait des normes de différenciation régionales. Les crédits à l'investissement ont été doublés dans certaines régions défavorisées.

M. Chrétien soutient qu'Ottawa a comme mission de répartir les revenus entre les régions du Canada. Aussi, une baisse des dépenses fédérales réduit la possibilité du gouvernement fédéral d'atteindre cet objectif.

« En réduisant l'assiette fiscale et en limitant l'accès aux ressources du fédéral, les provinces bien nanties deviendront de plus en plus riches et les provinces moins bien nanties de plus en plus pauvres ».

Toutefois le ministre a reconnu qu'il existe toujours de fortes disparités au Canada.

« Lorsque l'on voit que les provinces les moins bien nanties doivent lever des taxes beaucoup plus élevées que les provinces les mieux nanties, il n'y a pas lieu de se confondre en félicitations. Lors-

qu'on sait que l'impôt sur les revenus des personnes levé par les gouvernements provinciaux variait en 1978 entre 38 1/2% de l'impôt fédéral en Alberta et 58% à Terre-Neuve, lorsque les taxes de ventes dans la même année s'échelonnaient entre 0% en Alberta et 11% à Terre-Neuve, il est manifeste que nous avons encore du chemin à parcourir ».

En ce qui concerne le rôle de promouvoir la croissance économique, M. Chrétien mentionne que les compétences demeurent partagées entre Ottawa et les provinces. « Ces compétences pourraient changer de titulaires. Il n'est pas exclu que des définitions plus claires de ces compétences soient souhaitables ».

En terminant son exposé, le ministre a lancé un vibrant appel en faveur du Canada et de l'unité nationale. Il a rappelé que « le gaz et le pétrole de l'Ouest, ça nous appartient aussi à nous Canadiens français, c'est l'héritage de La Verendrye et de Radisson ».

« Les Canadiens français ont maintenant droit à une partie entière du Canada. »

Le ministre a bien précisé: « J'ai reçu beaucoup de ce pays. Quand je vais dans l'Ouest, je vois que c'est là qu'on trouve une partie de l'avenir de nos enfants... »

Gallup accorde une avance de 10 points aux conservateurs

OTTAWA (PC) — Le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Joe Clark a prêté hier que son parti pourrait perdre une partie des appuis recueillis lors du sondage Gallup de novembre, d'ici aux élections fédérales de 1979.

Selon le chef conservateur, les voix pourraient se rééquilibrer quelque peu au cours des mois qui viennent, laissant tout de même une avance réelle à son parti.

Selon le dernier sondage, le PC aurait reçu entre le deux et le quatre novembre dernier l'appui de 45% des canadiens, le parti libéral de M. Trudeau ne recueillant que 35% des voix et le Nouveau parti démocratique 18%.

Pour les conservateurs il s'agit d'un gain de 3%, pour les libéraux, d'une perte de 2% et pour le NPD, d'un gain de 1%.

Le sénateur libéral Keith Davey, président de campagne du parti a largement acquiescé à la proposition de M. Clark, disant que d'ici les prochaines élections, le parti libéral renverserait la vapeur et gagnerait l'appui populaire derrière son chef M. Trudeau.

Le sénateur Davey a attribué les résultats du sondage aux élections partielles du 16 octobre, massivement gagnées par le PC et a prêté que le récent budget allié au remaniement du Cabinet vaudraient une remontée spectaculaire aux libéraux.

Les Ministres Judd Buchanan et Bud

Cullen ont prêté pour leur part que M. Clark ne pourrait conserver son avance d'ici aux élections.

« Nous avons atteint le creux de la vague, ont commenté les deux ministres, et nous ne pourrions que remonter au cours des mois qui viennent ».

Aussi bien M.M. Buchanan et Cullen que les sénateurs Davey et Jean Marchand ont souligné que dès aujourd'hui, l'opinion publique avait probablement évolué en faveur de leur parti.

« Toutefois a commenté M. Marchand, le sondage indique un clivage sérieux entre le Québec et le reste du Canada et malheureusement, ni M. Clark, ni M. Trudeau ne semblent réussir à unifier ces deux groupes ».

M. Marchand a dit douter pour sa part qu'une telle unification soit possible avant les élections.

Le sondage de novembre indique que le PC a conquis près de 50% du vote ontarien et encore davantage dans l'ouest du Canada.

Un représentant du NPD, M. Wally Firth, député des Territoires du Nord-Ouest a souligné que son parti considérait ce sondage comme un cadeau de Noël tout à fait bienvenu.

Au sein du Parti libéral à Ottawa, tous les porte-parole ont affirmé que le résultat de ce sondage ne remettait nullement en cause le leadership de M. Trudeau.

Le « 13ème chèque » devra être réclamé par le bénéficiaire

par Marie Laurier

Les allocations familiales seront réduites de 22% au mois de janvier 1979. Par contre, un « treizième chèque » connu sous le nom de crédit d'impôt remboursable sera versé aux familles qui seront touchées par la restructuration du régime de cet aspect de la sécurité sociale.

En expliquant les conséquences de la nouvelle loi C-10 adoptée en troisième lecture aux Communes lundi soir dernier, Mme Monique Bégin, ministre de la Santé et du bien-être social, a souligné qu'elle allait répartir de façon plus juste et équitable les fonds alloués aux bénéficiaires, de façon à favoriser les moins nantis.

Rappelons que le 24 août 1978, le gouvernement fédéral a proposé trois modifications aux programmes actuels pour financer le crédit d'impôt remboursable pour enfants à charge: ramener à \$20 l'allocation qui est de \$25,68 présentement; ramener l'exemption pour les enfants à charge de 16 et 17 ans au niveau prévu pour les moins de 16 ans et supprimer le crédit d'impôt actuel de \$50.

En adoptant le concept de crédit d'impôt remboursable pour chaque enfant, Mme Bégin se dit convaincue de favoriser les familles les plus pauvres et de ne pas pénaliser les plus riches, puisque le régime conserve son caractère universel.

Ce crédit d'impôt sera de l'ordre de \$200 par enfant pour les familles ayant un revenu de \$18.000 ou moins et qui devront s'accréditer elles-mêmes au système. Les autres auront droit au crédit d'impôt total ou partiel, selon le nombre d'enfants à charge.

Un exemple fera mieux comprendre ce dossier: si la famille a un revenu de \$20.000 et un enfant, le crédit est de \$100, deux enfants, \$300, six enfants, \$1.100.

Ce qui faisait dire à Mme Bégin que cette famille ne perdrait que \$100 comparativement à une autre de même taille et gagnant \$18.000 puisqu'elle recevrait alors \$1.200, soit \$200 pour chacun des six enfants.

Pour réclamer ce « 13ème chèque », il faudra remplir une formule qui sera insérée dans l'enveloppe du chèque réduit de janvier 1979, l'inscription n'étant pas automatique puisqu'elle concerne souvent des mères de familles qui ne faisaient pas de rapport d'impôt. Quand viendra le temps de faire sa déclaration de revenus, soit avant le 30 avril, il faudra joindre une

copie du relevé des allocations familiales de 1978.

Les mères de famille ou dans certains cas, tout autre répondant des enfants qui ne reçoivent pas de formule d'impôt devront s'en procurer une et se munir d'un numéro d'assistance sociale.

Mme Bégin s'est dit ennuyée de devoir avoir recours au système fiscal pour mettre sur pied ce qu'elle estime être un progrès important dans le régime des allocations familiales, entre autres. Mais elle ne voyait pas d'autre moyen plus rapide et efficace de rejoindre les bénéficiaires puisque le réseau de fiscalité existe déjà et que de toute manière, Revenu-Canada a besoin de certains renseignements exigés par la déclaration d'impôt.

Quoi qu'il en soit, cette restructuration qui devrait toucher près de deux millions de familles canadiennes dont 740.000 au Québec est expliquée le plus simplement possible sur un feuillet inséré dans l'enveloppe des prestations de décembre déjà en route vers ses destinataires.

7 décembre

- par la PC et l'AP
- Il y a 37 ans aujourd'hui, le 7 décembre 1941, l'aviation impériale du Japon bombardait la base de Pearl Harbor, dans les îles Hawaï, ainsi que les Philippines et la Malaisie britannique, ce qui devait déterminer l'entrée en guerre de Washington. Jusque-là les États-Unis n'étaient pas très chauds pour la participation au conflit. Au printemps de 1939, le constructeur automobile Henry Ford avait même envoyé un chèque de \$50.000 à Adolf Hitler à l'occasion de son 50ème anniversaire. M. Ford voulait ainsi féliciter le fabriquant d'avoir ramené l'ordre en Allemagne, ou Ford Motor possédait d'ailleurs des usines.
 - 1974 — Mgr Makarios rentre à Chypre après cinq mois d'exil.
 - 1966 — La Syrie appelle au renversement du roi Hussein de Jordanie.
 - 1952 — Émeutes au Maroc.
 - 1888 — Le pneumatique pour tricycles est breveté.
 - 1793 — Mme du Barry, maîtresse du roi Louis XVI, est guillotinée.
 - Il y a 100 ans le 7 décembre: Pietro Mascagni, compositeur italien (1863-1945); le comédien américain Eli Wallach — 1915.

Le «déclubage», un franc succès

QUEBEC (PC) — La mise en place de l'opération « abolition des clubs privés de chasse et de pêche » a été un plein succès après un an.

Tel est le bilan dressé vendredi à l'Assemblée nationale par le ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, qui répondait aux questions du député de Maskinongé, M. Yvon Proulx.

L'abolition des clubs privés avait été annoncée le 22 décembre 1977 par M. Duhaime en Chambre. Au cours de l'été 1978, plus de 57 associations de chasse et de pêcheurs ont été formées. Elles regroupaient plus de 80.000 membres qui ont accepté de payer un tarif annuel uniforme de \$15.

M. Duhaime s'est moqué de ceux qui avaient prêté que l'opération « abolition » allait amener un véritable accroissement des accidents de chasse à cause du plus grand nombre de chasseurs qui ont désormais accès au territoire public.

Il y a eu moins de décès par balles, par noyade au cours de cette saison de chasse que l'an dernier, a souligné M. Duhaime. Le nombre de blessures par des armes à feu a diminué de 50%.

Quant au carnage que certains prévoient au niveau de la population animale, M. Duhaime a également relevé qu'il ne s'était pas produit.

Le nombre d'originaux abattus a été de 8.436, soit 79 de plus que l'an dernier. Les bêtes abattues comprennent 4.116 mâles adultes, 3.058 femelles adultes, 617 jeunes mâles, 625 jeunes femelles et 20 de sexe indéterminé.

M. Duhaime entend cette année mettre

l'accent sur les rivières à saumon dont 26 demeurent des clubs privés.

Les problèmes rencontrés dans la mise en application de la politique de libéralisation de ces territoires de pêche sont nombreux, a noté M. Duhaime.

D'une part, les pêcheurs de saumon sont regroupés en plusieurs associations disparates. D'autre part, il faut tenir compte des droits des autochtones qui pêchent depuis des millénaires sur ces cours d'eau.

Enfin, M. Duhaime a fait remarquer que les lacs n'avaient pas été « vidés », comme le craignaient certains.

Les dirigeants des Zones d'exploitation contrôlée (ZEC), qui pouvaient demander au ministre de fermer un lac menacé d'être vidé, n'ont demandé que la fermeture de 61 des 100.000 lacs sur lesquels ils avaient autorité.

Nouvelle plaque pour motoneigistes

QUEBEC (PC) — Encore cette année, les motoneigistes bénéficieront d'une période spéciale débutant le 4 décembre pour faire immatriculer leurs engins.

Le premier janvier, toutes les motoneigistes devront afficher leur nouvelle plaque, rappelle le ministre des Transports, M. Lucien Lessard.

Les plaques seront disponibles dans les succursales du Bureau des véhicules automobiles et dans quelque 800 caisses popula-

L'Égypte vue de l'intérieur / 3) Le peuple et le pouvoir

par
Paul Warren

Québécois d'origine, l'auteur a vécu en Égypte entre 1957 et 1972 et fut professeur de cinéma à l'Université Laval. Jésuite, puis prêtre copte, il quitta plus tard l'Église et les communautés chrétiennes d'Égypte pour vivre dans les milieux musulmans.

L'Égypte est un pays plat. On y fait artificiellement des montagnes, les pyramides; on s'y fait colosse, géant, surhomme, le pharaon, Nasser; on y adore un Dieu si grand qu'on en est écrasé, Allah. C'est artificiellement, ou plutôt c'est par artifice que l'homme égyptien s'élève au-dessus des autres. Le grand homme, le politicien fameux, l'écrivain de renom, le cinéaste à succès, bref, l'homme important en Égypte survit par chance, par génération spontanée. Monté par hasard, par caprice, au sommet, c'est également par hasard qu'il fait descendre sur le peuple ses discours, ses lois, ses livres et son art. L'ascension de l'homme égyptien, n'étant pas le résultat d'une saisie en profondeur du réel du pays, il ne peut se maintenir au faite qu'en développant la vanité. Jamais je n'ai rencontré autant de vanité qu'en Égypte. Les hommes en place au Caire, dans la politique comme dans l'éducation et dans l'art, se servent de leur poste pour dorner leur blason, sauver la face, installer leur personnage. Ils sont entourés d'une cour de flatteurs dont le travail le plus ardu et le plus rémunéré est d'éviter de présenter un miroir à leur maître.

Nasser et Sadate ou Comment rouler le peuple

Nasser était célèbre pour sa façon particulière de prononcer dans ses discours le terme arabe « isti mar » (colonialisme). Il faisait rouler entre ses dents le « r » final « isti mar-r-r-r-r-r ». Comme s'il voulait faire rentrer, à la mitrailleuse, dans le crâne de son « peuple » l'idée que tous les malheurs de l'Égypte étaient causés par le colonialisme. En roulant son « r » final, Nasser « roulait » le peuple. Il extériorisait la tendance naturelle de l'Égyptien à chercher hors de lui le responsable de ses malheurs. Nasser trouvait le coupable, il le nommait par son nom, le roulait lentement dans sa gorge, puis le crachait sur le peuple. Le « Rais » (le chef) pouvait ainsi se livrer à sa politique autoritariste. L'« isti mar » interposé entre lui et son « peuple » justifiait ses caprices de politicien-joueur. Il pouvait impunément jeter en prison les intellectuels, les poètes, les écrivains, les marxistes, trafiquer à sa guise la composition de ses ministères, englober des millions de livres égyptiennes dans la guerre absurde du Yémen et plonger le petit consommateur égyptien dans la misère. La cause de tout cela, c'était l'« isti mar ». Jamais, Nasser n'a parlé de « colonisabilité ». Et pour cause. Amener systématiquement le peuple à réfléchir sur les raisons profondes et réelles de sa situation misérable, sur la paresse, la négligence, la duplicité, l'inconscience, le maelchisme (le menfouisme) aurait saper dans sa structure même l'autoritarisme nassérien. L'autocritique positive se serait développée et des groupes dynamiques auraient pu naître.

Le peuple égyptien était « roulé » par Nasser. Il faut s'entendre. Les Égyptiens ne sont jamais à ce point « roulés » qu'ils ignorent qu'ils le sont. Nasser qui roule le « r » final de « isti mar » sait qu'il roule le peuple. Et c'est en cela qu'il est un vrai Égyptien. Le peuple, de son côté, sait très bien que Nasser sait qu'il le roule. Et c'est pour cette raison que le « Rais » est accepté. Lorsqu'il mourra, l'extraordinaire explosion de deuil à travers tout le pays montre bien que, du point de vue du peuple, Nasser était un vrai Égyptien.

Sadate, qui est un « rouleur » du peuple plus roublard que Nasser mais beaucoup moins charismatique, utilise mieux que Nasser la religion

comme objet interposé entre lui et le peuple.

Lorsqu'on annonçait un discours radiodiffusé de Sadate, je me rendais chez Mahmoud, propriétaire d'un café-restaurant populaire de Guiza. J'y mangeais régulièrement depuis deux ans. Je connaissais si bien les clients qu'ils m'avaient intégré à leur petit monde, au point que je faisais presque partie du décor naturel. Les soirs où le président parlait, les petites tables rouges du café étaient toutes occupées. Il y avait là des propriétaires de boutiques, quelques fellahs des villages avoisinants, deux ou trois « ghaffir » (gardiens de villas bourgeoises), des vendeurs de légumes, des petits fonctionnaires, des ouvriers de tous genres. L'on mangeait le plat national, la « mou-loukheiyia » (genre de soupe verte, couleur épinard) et l'on buvait la bière du pays, la « beera Stella ». Et voilà que d'une vieille radio, juchée sur

une tablette, une voix grave prononce lentement et amoureusement les mots magiques de la première sourate du coran: « Bismi-lah-i wa rah-mâni -r-rahim » (au nom de Dieu, le Grand, le Miséricordieux). C'est la voix de Sadate. Il vient de commencer son discours. Les hommes du café se sont tus. Subitement, comme par la baguette d'une fée, s'est produit dans leur comportement, leurs gestes et leur regard, une transformation. Ils ne se sont pas arrêtés de manger ni de boire mais ces gestes quotidiens, banals, se sont imprégnés de je ne sais quoi de noble, de fier, de chevaleresque. Comme si le manger et le boire se sacralisaient.

Après avoir « souraté » le coran, Sadate s'est lancé dans la politique, répétant les lieux communs les plus éculés. Il a bouché le tout d'une formule religieuse, toujours la même « La paix soit avec vous et la grâce de Dieu ». Sadate sait que, dans son pays, il n'y a pas

de séparation entre l'Etat et la religion, qu'il est à la fois le chef suprême du peuple et son premier « sheik » religieux. Il sait également que c'est un blasphème pour le peuple que de critiquer la moindre virgule du coran. Dès lors, en utilisant le « mak-toub » (l'écrit divin), au début et à la fin de son discours, au milieu également afin d'attraper les retardataires, il se trouve à enfermer la politique dans le religieux, à l'introduire, pour ainsi dire, dans le tabernacle coranique. Ses auditeurs, par le simple phénomène du transfert psychologique, identifient naturellement la politique à la religion. Ne pouvant critiquer le coran, ils deviennent impuissants à critiquer Sadate.

La comédie et le chantage

Le peuple et le Pouvoir. Deux mondes parallèles, l'un en haut, l'autre en bas, et qui se tiennent à une distance res-

pectueuse l'un de l'autre. Deux mondes qui s'agitent et qui tournent en rond sur eux-mêmes, chacun en son lieu et place, sans jamais se rencontrer dans l'influence en profondeur, mais s'épiaient sans cesse l'un l'autre pour la bonne raison qu'aucun des deux ne peut exister sans l'autre. Le Pouvoir qui s'agit par en haut répond comme un écho au peuple qui s'agit par en bas. Mieux encore, l'agitation du Pouvoir est perçue par le peuple comme le feu vert qui permet d'organiser et de légaliser sa propre agitation, laquelle en retour provoque et justifie l'agitation du Pouvoir.

Le peuple craint le Pouvoir et le Pouvoir, à un degré égal, craint le peuple. Il y a quelques années, aux examens de la faculté des Lettres de l'Université du Caire, s'est joué, en deux temps, le parfait scénario de ce qui constitue les rapports de force entre l'autorité et les citoyens. La première

journée d'examen s'est déroulée dans une atmosphère de précision et de discipline digne des écoles anglaises de l'époque victorienne.

Les Égyptiens ont toujours été fascinés par le flegme anglais. A neuf heures pile, une demi-douzaine de « moufattichines » (surveillants-fonctionnaires du gouvernement) firent leur apparition dans la salle d'examen. Les portes furent fermées. Défense d'entrer. L'examen commençait. Pendant que les « moufattichines » se dispersaient dans la salle et se postaient aux endroits stratégiques, leur chef expliquait les règles à suivre: défense d'utiliser du papier brouillon, silence absolu, défense de quitter la salle etc. On ouvrit les grandes enveloppes gouvernementales dûment scellées à la cire rouge officielle. Les feuilles de questions furent distribuées.

Pendant les trois heures que dura l'examen, tout s'est dé-

roulé de façon impeccable, toutes les règles furent observées à la lettre. L'ordre et la discipline régnaient. Les étudiants, appliqués et silencieux, remplissaient des pages et des pages sans lever la tête; les « moufattichines », valorisés et portant haut leur autorité, circulaient entre les tables, leur cachet d'aspirine en poche, prêts à secourir une étudiante défaillante; les vendeurs de thé et d'eaux gazeuses glissaient dans la salle, se livrant à leur commerce. Tout marchait sur des roulettes. C'est que l'examen ne posait aucun problème. C'était l'histoire de la littérature. Une simple affaire de mémorisation. Les étudiants égyptiens qui ont une mémoire d'éléphant avaient tout appris par cœur.

Le jour suivant, l'examen portait sur la critique littéraire. Les questions exigeaient une réflexion personnelle. La mémoire ne suffisait plus. La

belle façade disciplinaire s'est écroulée d'un seul coup. Les questions n'avaient pas encore été libérées de leurs enveloppes gouvernementales que les étudiants avaient déjà amorcé l'opération chantage. Le silence n'était pas respecté et le chahut fusait, ici et là, dans la salle. Pendant la distribution des questions, le mécontentement se fit général. Les « moufattichines » tentèrent, sans grande conviction, de faire respecter le règlement. Mais très vite ce sont les étudiants qui imposèrent leur règle. La tricherie ouverte s'est bientôt organisée dans toute la classe. Et le plus extraordinaire, c'est que l'autorité non seulement la tolérait mais y participait officiellement. Les « moufattichines » du gouvernement, tantôt se faisaient commissionnaires des étudiants, portant des feuilles de réponse d'une table à l'autre, tantôt dictaient directement les réponses aux étudiants plus timides.

Comme si, par un étrange retournement des choses, la seule façon pour eux de conserver, de maintenir ou de sauver leur autorité, dans une telle situation, était d'en nier la signification. Ces memes « moufattichines », hier, alors que la discipline régnait, auraient naturellement, publiquement et avec éclat, fait preuve d'une sévérité impitoyable pour la moindre infraction à la règle. Aujourd'hui, parce que la situation est différente, ils sont prêts à contribuer personnellement et publiquement à la destruction systématique de ces memes règles.

L'inefficacité des lois

En Égypte, l'harmonie régnait lorsque le rapport entre la loi et la réalité devient une rencontre fortuite. Si la loi promulguée en arrive à coïncider, comme par hasard, avec les habitudes des groupes sociaux, alors tout fonctionne normalement. Mais si la loi contredit ces habitudes, alors toutes sortes de stratagèmes se mettent en place d'eux-mêmes pour la rendre inefficace.

Les Égyptiens ont beau jeu de rendre inefficaces les lois, chaque fois que celles-ci dérangent ou exigent de leur part un effort inhabituel. Ils savent la faiblesse et la vulnérabilité de ceux qui ont la mission ingrate d'exécuter des lois auxquelles ils ne croient pas. Le pouvoir exécutif en Égypte est une affaire de fonctionnaires. Or les fonctionnaires égyptiens, mercenaires salariés d'un régime autoritaire, sans idéologie ni infrastructures politiques, sont dénués de motivations profondes. A la moindre résistance, ils basculent dans la démagogie.

Il serait trop facile de blâmer les Égyptiens de faire fi des lois et de condamner les fonctionnaires pour malhonnêteté. Le comportement des uns et des autres s'explique, pour une bonne part, par l'incurable irréalisme des lois imposées.

Le mépris du peuple

La route des Pyramides qui traverse Guiza, l'un des quartiers les plus pauvres du Caire, est l'objet de soins particuliers de la part du gouvernement. Son asphalte est renouvelé régulièrement. La chaussée centrale qui la sépare sur toute sa longueur est faite de briques rouges et blanches harmonieusement agencées. A tous les cinq mètres, des petits arbres au tronc peint à la chaux blanche y ont été plantés. A droite et à gauche de la prestigieuse route, le départ des nombreuses rues qui pénètrent jusqu'au cœur des agglomérations populaires est dûment pavé sur une longueur de vingt à trente mètres. Puis brusquement, lorsque de la route centrale on ne peut plus voir ce qui se passe au-delà, l'asphalte s'arrête. Les rues alors se transforment en ruelles de terre limoneuse, toutes en bosses et en trous, sinieuses et sales. Nous sommes chez le peuple. Certaines rues transversales tardent exceptionnellement à se muer en ruelles de terre, l'asphalte se prolonge jusqu'à quatre-vingt et cent mètres de profondeur. C'est qu'elles longent quelques villas de riches bourgeois, la demeure exotique de Taha Hussein, le grand écrivain caïrote décédé il y a quelques années, ou le manoir orgueilleux de Osman Ahmed Osman, l'architecte multimillionnaire qui construit à coup de centaines de milliers de livres égyptiennes les maisons de campagne des ministres.

Le peuple égyptien, qui n'est pas exprimé par les lois, les programmes et les projets qui Cinqant du Pouvoir, devient la foule, la masse, « al-sha'b » (le peuple). Ce terme, si martial en arabe et que l'on entend cent fois par jour dans les discours des leaders, dans les programmes de radio et de télévision, n'est qu'un slogan démagogique.

(A suivre)

Les trouvailles des connaisseurs



Ces vins sont vendus dans les Maisons de vins (Montréal, Québec et Hull) de même que dans un nombre restreint de succursales. Vous trouverez ci-bas l'adresse des succursales de votre région qui les ont en stock.

Montréal
Maison des Vins, 600
rue Président Kennedy
Place Bonaventure
Place Ville-Marie
3575, avenue du Parc
5507, chemin
Côte-des-Neiges
6275, avenue Somerset
Centre commercial
Domaine,
rue Sherbrooke est
900 est, rue Beaubien
6492 est, rue Beaubien
2800, rue de Salaberry
Centre d'achats
Les Galeries d'Anjou

Montréal-Nord
5600 est,
boul. Henri-Bourassa
5872, boul. Léger

St-Léonard
8449, boul. Viau

Repentigny
535B, rue Notre-Dame

St-Vincent-de-Paul
4615, boul. Levesque

Laval
Centre Laval,
boul. Le Corbusier

Ville Mont-Royal
Centre d'achats Rockland

Westmount
Westmount Square

Ile des Soeurs
Centre commercial
Le Village

Lachine
1325, rue Notre-Dame

Ville Lasalle
7931, boul. Newman

Dorion
182, boul. Harwood

Ville St-Laurent
Centre commercial
Place Vertu

Roxboro
4583, boul. des Sources

Pointe-Claire
183B, boul. Hymus

Beaconsfield
Centre commercial
Beaconsfield

Ile Perrot
83, boul. Don Quichotte

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
les connaisseurs

Ryad ne coupera pas son aide au président Sadate

DJEDDAH (Reuter) — Selon toute probabilité, les Séoudiens continueront à aider financièrement l'Égypte, même si le président Anouar Sadate signe avec Israël un traité de paix qui ne répond pas à ce qu'ils souhaitent.

Les responsables à Djeddah, aussi bien que les diplomates étrangers, n'accordent aucun crédit aux informations d'après lesquelles les dirigeants séoudiens, cédant aux pressions des pays arabes

moins conservateurs qu'eux, auraient déjà accepté de réduire leur aide à l'Égypte pour exprimer leur mécontentement au président Sadate. Aux yeux de la majorité des commentateurs en Arabie séoudite, il est exclu que le gouvernement de Ryad puisse mettre un terme aux généreux subsides séoudiens qui ont permis à l'Égypte de se dégager et l'orbite soviétique et qui empêchent maintenant l'effondrement de l'économie

égyptienne. « Les Séoudiens sont peut-être irrités par Sadate, et il est possible qu'ils détestent le traité de paix qu'il finira par signer, mais ils continueront à payer », déclare un diplomate occidental à Djeddah, le siège de toutes les missions étrangères en Arabie séoudite. L'arrêt de l'aide financière, craignent les Séoudiens, provoquerait un véritable chaos économique en Égypte et entraînerait la chute de son

leader dans une vague de colère populaire comparable aux émeutes alimentaires qui avaient durement secoué le pays en janvier 1977. C'est à cette époque que Ryad et ses riches alliés du Golfe avaient offert ensemble près de 4 milliards de dollars d'aide aux Égyptiens, afin de garantir la survie politique de l'homme qu'ils considèrent comme un allié vital dans leur opposition au communisme. Les dirigeants séoudiens sont convain-

cus que quiconque viendrait à remplacer le président Sadate serait moins conservateur que lui et plus vulnérable aux influences révolutionnaires. Ainsi se trouverait compromis l'équilibre des forces dans la région instable du Moyen-Orient. Au cours des dernières années, Ryad, Le Caire et Téhéran ont coopéré étroitement pour constituer un bloc anti-communiste qui exerce un poids politique considérable.

« Maintenant que le shah d'Iran est menacé, l'Arabie séoudite estime qu'elle ne peut plus se permettre de courir aucun risque — quelle que soit la solidarité arabe », déclare un commentateur diplomatique.

L'hypothèse que l'Arabie séoudite avait peut-être déjà commencée à refuser son aide économique à l'Égypte avait fait suite au sommet arabe de Bagdad, au début du mois d'octobre, auquel, pour la pre-

mière fois, l'Égypte n'avait pas participé.

Les moyens d'information égyptiens, sous contrôle gouvernemental, se sont lancés dans les attaques les plus virulentes contre l'Arabie dépourvue que M. Sadate a succédé au président Nasser, il y a huit ans. La radio caïrote s'en est prise aux « potentats arabes du pétrole qui violent leurs peuples et sont une plaie pour le monde arabe ».

Les Métallos de Sudbury

Les négociations reprennent à l'Inco après trois mois de grève

par Patricia Dumas
correspondance particulière

TORONTO — Après trois mois de grève, les négociations doivent reprendre aujourd'hui entre les représentants des 11.700 membres de la cellule 6500 des Métallos à Sudbury et les représentants de la compagnie Inco. Elles seront présidées par le ministre du Travail de l'Ontario, M. Robert Elgie, qui tient personnellement à mettre fin au différend qui oppose la plus importante cellule syndicale minière au pays et la troisième plus importante compagnie.

La grève entreprise par les Métallos de Sudbury, le 15 septembre dernier, faisait suite à six semaines d'arrêt de travail imposé par la compagnie à cause de difficultés financières. Elle faisait également suite à des mises à pied massives dues aux mêmes difficultés: 3.200 cet été seulement et 40% de la force ouvrière au cours des derniers six ans, la poursuite de 18.500 employés à 11.700 environ. La moyenne d'années de services des employés qui demeurent à l'Inco est de 20 ans. Ils sont à l'Inco de 30 à 55 ans, en majorité mariés et pères de famille, ayant travaillé de 10 à 27 ans

pour la compagnie. Les moyennes de salaires, temps supplémentaire inclus, se situent entre \$15.000,00 et \$18.000,00 par année.

Quand ils ont entrepris la grève, les Métallos savaient qu'elle serait longue et pénible. Certains médias d'information et certains politiciens ontariens la qualifiaient d'ailleurs de folie, d'inutile. Pour les syndiqués, c'est une lutte aussi importante que celle menée en 1944 pour obtenir le droit d'association.

Non seulement les dernières offres de la compagnie ne rencontraient pas les demandes d'augmentation salariale, mais elles retireraient des droits acquis à grand peine au cours des négociations des années précédentes. Par exemple, la compagnie voulait abolir les droits d'ancienneté en ce qui touche au temps supplémentaire, elle voulait également affaiblir les procédures de grief et amener une série d'autres changements dans la convention collective qui auraient considérablement affaibli le pouvoir du syndicat. Le président de la cellule 6500, M. David Patterson, considère cette lutte comme une des plus importantes dans l'histoire du syndicalisme au Canada parce qu'elle veut forcer la population et le gouverne-

ment à définir le rôle des multinationales dans une société démocratique.

Au cours des deux premiers mois de la grève, l'Inco a récolté \$44 millions de profits dans ses transactions internationales. Ces profits atteindront les \$100 millions avant la fin de l'année. En terme d'importance au pays, elle vient immédiatement après CPI et Bell Canada. Elle se classe au onzième rang pour les profits. Au moment du déclenchement de la grève, elle avait en réserve assez de nickel pour subvenir à ses besoins pendant 7 à 12 mois. Au moment de l'inventaire de son nickel au mois d'août, elle avait en réserve 300 millions de livres, soit l'équivalent du total des ventes en 1977.

Les dirigeants syndicaux soulignent que les épargnes que la compagnie fait en n'ayant pas à verser de salaires et en utilisant beaucoup moins d'énergie, lui permettent de combler le déficit d'un milliard qu'elle a accumulé dans le développement de ses mines en Indonésie et au Guatemala. Pourtant, Sudbury demeure la plus importante et la moins coûteuse source de nickel du monde occidental.

La grève entreprise en septembre par les Métallos ressemble étrangement à une

autre entreprise il y a exactement vingt ans. A ce moment-là, la compagnie avait également d'importantes réserves qu'elle voulait écouler et faisait des profits remarquables sur la scène internationale. Quant aux ouvriers, ils subissaient la pression de l'approche des fêtes de Noël. Des pressions ont été exercées sur eux par leurs femmes et les dirigeants de la ville qui les ont finalement convaincu de mettre fin à leur arrêt de travail. Cette fois le climat social est totalement différent de celle de 1958 à Sudbury. Les femmes des mineurs ont décidé de s'organiser pour aider leur mari à persévérer dans leur lutte. Elles veulent repartir l'action des femmes d'il y a vingt ans. Elles ont déjà récolté des milliers de dollars pour aider les familles les plus dans le besoin et organisé des services de « counselling » pour les couples ou les hommes qui souffrent trop des tensions créées par le chômage. Les grévistes ont également l'appui du maire de Sudbury et d'une multitude de cellules syndicales et de groupements de toutes sortes à travers le pays.

Le maire, M. James Gordon, a déclaré que l'Inco a donné et repris l'espoir à la population depuis trop longtemps, et qu'il est temps qu'elle reconnaisse ses devoirs envers la communauté. Pour M. Gordon, le résultat de la grève à Sudbury établira ce qui arrivera au Canada tout entier au cours des prochaines années.

Le Congrès du travail du Canada, alors qu'il n'appuyait pas très fermement les postures dans leur lutte, appuie avec force celle de la cellule 6500. Au cours des trois derniers mois, M. Patterson, a récolté \$2,5 millions de fonds de grève additionnels des autres syndicats canadiens. La Fédération du travail de la Colombie-Britannique a fait parvenir 40 tonnes de hareng aux grévistes; la CFAW, 15.000 épis de blé d'inde; la OSSTA des cotisations de \$7.600,00; la cellule 1005 des Métallos à Hamilton, \$80.000,00; la cellule 1000 de CUPE qui représentent les travailleurs de l'Hydro-Ontario, une somme de \$12.000,00; suffisamment des dindes ont été envoyées pour distribuer à presque toutes les familles de grévistes. M. Patterson déclare que des centaines de chèques leur sont envoyés chaque jour pour leur aider à continuer la lutte.

Les négociations reprennent parce que le syndicat le désire, de même que la compagnie et le gouvernement qui, lui, voit dans cet arrêt de travail des problèmes sociaux qui seront de plus en plus difficiles à régler. Il y a deux semaines, une autre compagnie minière à Sudbury a conclu un contrat avec ses employés. Il s'agit de la Falconbridge qui offrait \$0,10 l'heure d'augmentation au cours de la première année d'un contrat de trois ans avec droit de grève pour questions pécuniaires au cours de la deuxième et de la troisième année.

Bien des observateurs croient que ce règlement entre la Falconbridge et le Syndicat des mines, moulins et fonderies, marquera le pas aux négociations à l'Inco. M. Patterson rejette cette thèse en disant que « ce n'est pas les mouvements de la queue d'un chien qui dirigent les mouvements de la tête ». Il est très amer envers tous ceux qui disent que la grève est une folie et que les métallos ne peuvent obtenir gain de cause.

Pour lui, et pour la majorité des syndiqués et des habitants de Sudbury, qui d'une façon ou de l'autre sont touchés par la grève, c'est une longue lutte qui ne finira peut-être jamais. M. Patterson a d'ailleurs souligné que les Québécois comprendraient sans doute ce qu'il voulait dire.



Assailli par une foule enthousiaste de jeunes gens, le pape Jean-Paul II s'est prêt à une séance d'autographes lors de son audience du mercredi, hier au Vatican. (Photolaser AP)



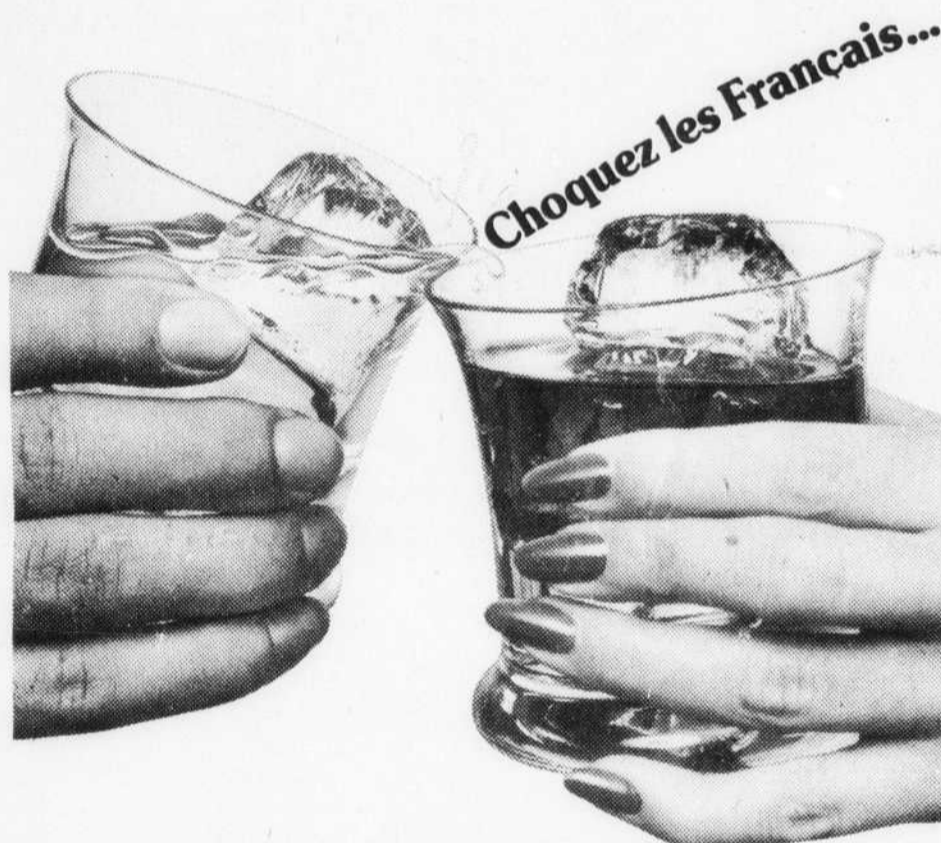
LAFORÉT
MAÇON-VILLAGES
449E

La qualité vous donnera
toujours satisfaction si la bouteille
est signée...

MEURSAULT
450G

Joseph Drouhin

LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC., Montréal, P.Q. 526-0404



Choquez les Français...

...les Français de France.
**Les apéritifs
NOILLY PRAT
blanc ou rouge**



Rouge, blanc ou moitié-moitié, sur glace.
L'apéritif très français... mis en bouteille en France.

S.I.A.F. ANTIQUITÉS

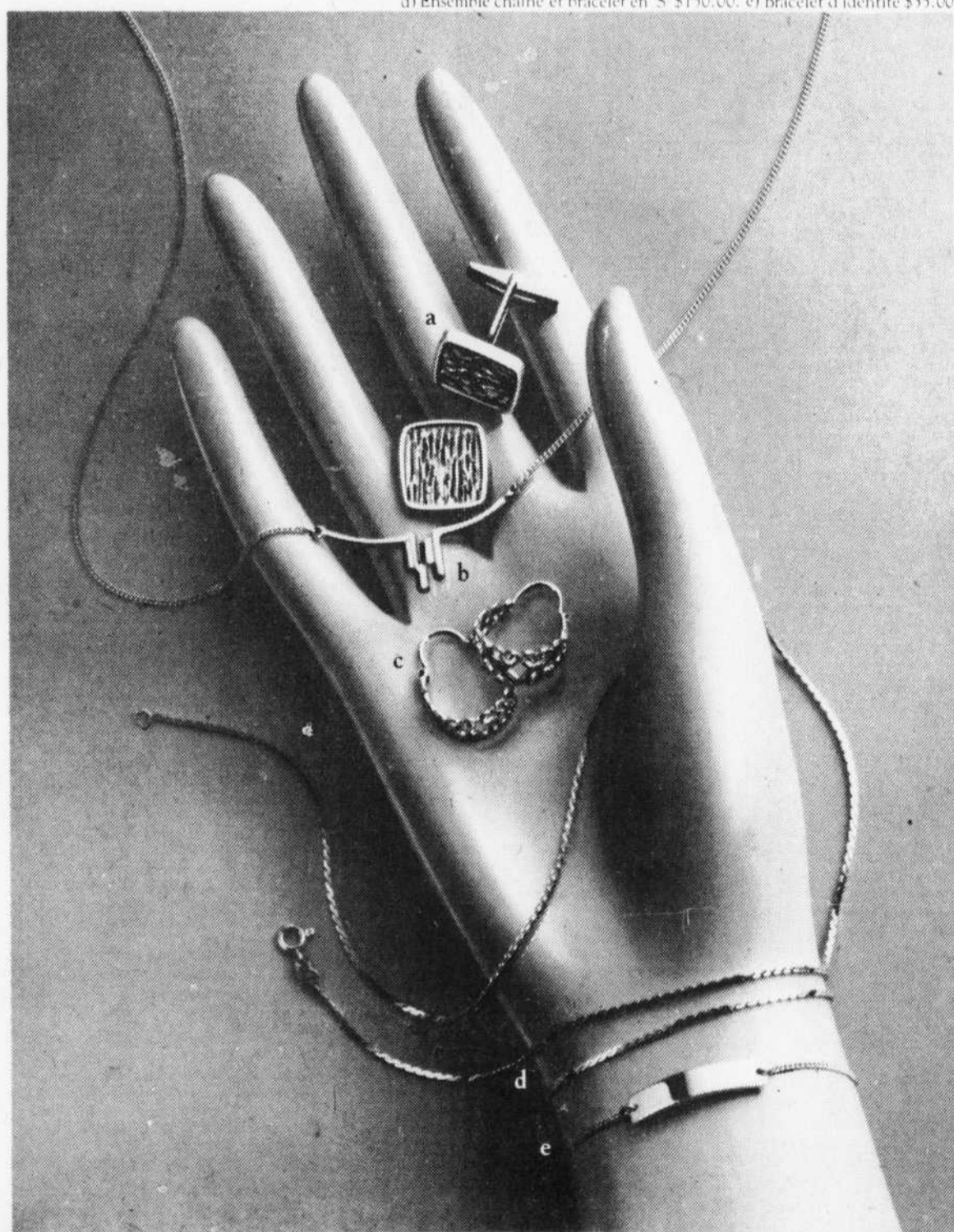
importation d'antiquités
françaises

Meubles rustiques anciens
importés de France
meubles, bibelots, bronzes,
cuivres, table de ferme,
tableau, etc.

354 rue de l'Inspecteur
entre Peel et Université
Montréal,
866-0572

ouvert
toutes les semaines

Jeu. ven. de 10h à 21h
Sam. de 10h à 17h



a) Boutons de manchettes \$125,00. b) Ras-du-cou or \$50,00 c) Anneaux \$39,95.
d) Ensemble chaîne et bracelet en 'S' \$150,00. e) Bracelet d'identité \$35,00

De quoi faire rêver Midas.

Midas pouvait peut-être changer en or tout ce qu'il touchait, mais seuls les orfèvres de Mappins peuvent transformer l'or en de si exquis bijoux. Passez voir notre grande collection de trésors en or. Que vous cherchiez un bijou extravagant ou une petite fantaisie, vous découvrirez que, chez Mappins, l'originalité est sans pareille et ne connaît pas de limites.

Mappins

LE BIJOUTIÈRE PAR EXCELLENCE

1000 Ouest, Ste Catherine

3131 Côte Vertu

L'esprit de collaboration de l'UPA est rentable

par André Tardif

QUEBEC — Pour conserver la crédibilité dont elle jouit présentement dans ses interventions auprès des divers organismes avec lesquels elle doit traiter, l'Union des producteurs agricoles (UPA) doit favoriser un climat de collaboration et non susciter de perpétuels affrontements.

« Mais quand les affrontements deviennent nécessaires, il ne faut pas craindre d'y avoir recours, après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation », a ajouté hier M. Paul Couture, président de l'UPA, dans une allocution prononcée dans le cadre du 54e congrès annuel de l'organisme, qui se tient actuellement dans la Vieille Capitale. « En tant que président, j'ai

toujours cru qu'il était plus rentable de travailler à la défense de vos intérêts en favorisant un climat de dialogue qui permet de régler une foule de problèmes. C'est notre façon de travailler et nous croyons fermement qu'elle permet à la profession de progresser », a-t-il ajouté d'un ton un peu électoraliste, à l'intention de plus de 400 délégués et observateurs.

Selon M. Couture, c'est cette approche qui a permis à l'UPA de faire reculer le gouvernement fédéral qui s'appretait à abolir l'agence de grains d'alimentation, ce qui aurait eu pour effet de faire reculer l'agriculture québécoise d'au moins 10 ans. Elle aura de la même façon réussi à faire adopter, sur le plan national, le principe des coûts de production qu'elle

défend, ainsi que celui des plans conjoints tendant à favoriser la stabilisation des revenus agricoles.

« Dans le fond, ce qui a surtout fait reculer le fédéral sur la question des grains, ce fut sa crainte que les producteurs ne se regroupent pour protester, a-t-il commenté. C'est donc une victoire pour la base, non pas celle des dirigeants de l'UPA. Et c'est ainsi que pour la première fois, un ministre fédéral de l'Agriculture acceptait de venir rencontrer votre conseil général pour discuter de politiques agricoles. »

A mon avis, la crédibilité de l'UPA, maintenant acquise dans divers milieux, repose sur des dossiers bien étayés par des faits, dossiers ensuite défendus de façon énergique et efficace.

Sur le plan provincial, les représentants de l'UPA ont amené le conseil des ministres à accorder l'administration du plan conjoint du porc à la fédération reconnue par l'organisme. Ce projet avait été fortement combattu par un groupe minoritaire de producteurs de porcs dissidents que l'on accusait d'être à la remorque des sociétés multinationales.

Les projets de loi sur le zonage agricole et sur la protection de l'environnement, actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, auront également retenu l'attention des dirigeants de l'UPA et, selon son président, placé le problème agricole « sur la carte » parce qu'on en discute partout, à cause de son importance économique. Tout en reconnaissant la né-

cessité d'une réglementation régissant les exploitations agricoles, M. Couture affirme qu'elle doit être réaliste face au milieu qu'elle veut protéger et répondre aux vrais besoins de protection de l'environnement.

« Cela veut dire que protéger l'environnement en milieu agricole peut ne pas vouloir dire tout à fait la même chose qu'en milieu urbain, car les réalités y sont certes différentes et la réglementation devra tenir compte de ces différences ».

M. Couture, à propos du projet de loi 99 prévoyant la création d'une banque de terres agricoles, a dit que l'UPA ne s'y était pas encore attar-

dée face à l'urgence des autres dossiers. Mais il s'agit là de mesures concrètes démontrant la volonté gouvernementale de faire quelque chose pour le développement de l'agriculture.

« Notre plus grande inquiétude, c'est que cette banque n'opère pas. Si on est pour laisser de bonnes terres en friche, aussi bien ne pas y toucher, ou encore, en faire des pistes pour chevaux, ce qui nous permettrait de vendre des chevaux ».

A son avis, les craintes de ceux qui croient que le gouvernement se mettra à acheter des terres en grande quantité ne sont pas justifiées, car normalement, les besoins d'ex-

pansion se faisant régulièrement sentir par ceux qui sont actifs, les ventes se feront de gré à gré entre les agriculteurs eux-mêmes.

Il a de plus fustigé ceux qui accusent l'UPA d'être de connivence avec le gouvernement dans le zonage agricole, précisant que les producteurs étaient pour le projet de loi, et pas nécessairement pour le gouvernement en place.

« Nous sommes entièrement d'accord pour protéger les terres agricoles, mais nous veillerons maintenant à l'application du zonage et à l'engagement du gouvernement de rentabiliser l'agriculture. Le travail ne fait que commencer ».



M. Paul Couture, président de l'UPA

Cégeps: des promesses « irréalistes »

par Paule des Rivières

Le Parti libéral du Québec (PLQ) n'appuie pas les revendications des étudiants mais est d'avis que le gouvernement devrait donner suite aux promesses « peu réalistes » qu'il a faites du temps où il siégeait dans l'opposition.

Telle est l'affirmation à deux volets faite hier devant l'Assemblée nationale par le député libéral de Jean-Talon, M. Raymond Garneau.

Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a pour sa part rétorqué que si la gratuité scolaire est incluse dans le programme du Parti québécois, elle n'a pas été inscrite au nombre des engagements de la dernière campagne électorale.

Pour le reste, M. Morin a répété que les priorités sociales et les restrictions budgétaires ne permettaient pas d'accéder immédiatement aux revendications des étudiants mais que des améliorations au régime des prêts et bourses feraient l'objet d'une décision prochaine.

Cette question figurait d'ailleurs à l'ordre du jour de la réunion du Conseil des ministres qui s'est réunie hier, mais elle était à la toute fin d'une longue liste de sujets, de sorte qu'elle n'avait encore été abordée en fin d'après-

midi. Le conflit dans les cégeps dure depuis un mois; il prend en effet naissance à Rimouski le 7 novembre dernier. À l'heure actuelle, environ 25 collèges sont paralysés à la suite de décisions des associations étudiantes de débrayer.

Les étudiants, qui tentent sans succès d'entamer des négociations avec le gouvernement, ont présenté une liste de 12 revendications visant à une refonte du régime d'aide financière. On y retrouve l'abolition des frais de scolarité à l'université et celui de l'endettement, la prise en considération des besoins de l'étudiant qui n'a pu trouver du travail l'été et la reconnaissance du statut d'indépendance mettant fin à la contribution des parents.

M. Morin évalue à \$158 millions ce qu'il en coûterait pour satisfaire les exigences des étudiants. Il estime par ailleurs à \$15 millions le montant perdu en salaires aux enseignants et autres employés depuis le début de la grève.

Mardi soir, plus de 5,000 étudiants se sont regroupés sur la colline parlementaire pour appuyer leurs demandes. La manifestation a été de courte durée et s'est déroulée dans le calme.

Le secrétaire général de l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ)

a toutefois fait état de « bousculades » occasionnées par la fermeté des gardiens au moment où ils ont décidé de renvoyer à l'extérieur trois cégepiens à qui on avait dit, à tort, que M. Morin était prêt à les recevoir. « Ce fut un vol plané », a dit M. Jean Latraverse de l'ANEQ en décrivant la sortie des trois responsables étudiants.

M. Fernand Grenier, député unioniste de Mégantic-Compton, devait faire allusion à ce « vol plané » en dénonçant l'expulsion « manu militari » de la « maison du peuple ».

Ce à quoi le ministre de la Justice, M. Marc-André Béard, a répondu en disant que l'expression de M. Grenier était exagérée. Il a simplement ajouté que des mesures de sécurité normales avaient été prises pour cette manifestation.

Enfin, l'organisation des Jeunes pour l'indépendance du Québec, un organisme dont l'objectif est de sensibiliser les Québécois à la nécessité de rapatrier au Québec tous les pouvoirs fiscaux et législatifs, a déclaré qu'elle appuie les demandes étudiantes mais elle en a profité pour dire que dans le régime fédéral, il est difficile au Québécois d'avoir toute la marge de manoeuvre voulue.

EXPOSITION d'HIVER d'ANTIQUITÉS de MONTRÉAL
7-10 Décembre 1978
Place Bonaventure, Montréal

Plus de 100 principaux antiquaires d'Amérique du Nord offrent une sélection des plus diverses d'antiquités jamais montrées au Canada.

Heures d'ouverture
Jeudi, 7 décembre 16 h - 22 h
Vendredi, 8 décembre 11 h - 22 h
Samedi, 9 décembre 11 h - 22 h
Dimanche, 10 décembre 11 h - 18 h

Admission \$2.00 enfants 75¢

Librairie Garneau

• ALMA • CHICOUTIMI • LÉVIS • QUÉBEC • RIMOUSKI • TORONTO

À MONTRÉAL ET DANS LA RÉGION

- Complexe Desjardins, à Montréal
- 1691 est, rue Fleury, à Montréal
- Métro Henri-Bourassa, à Montréal
- Promenades Saint-Bruno, à Saint-Bruno
- Carrefour du Nord, à Saint-Jérôme

LE GRAND LIVRE DE TOUT
TOUT EN COULEURS \$23.50 \$17.89

MON PREMIER DICTIONNAIRE
2000 MOTS 2000 IMAGES \$15.50 \$11.89

365 CHOSES À SAVOIR \$14.95 \$10.89

LE LIVRE DES MOTS \$11.95 \$8.89

FABLES DE LA FONTAINE \$10.95 \$7.89

LA GRANDE CUISINE DES PETITS CHEFS
AVEC WALT DISNEY \$8.75 \$5.89

NOUVELLE ENCYCLOPÉDIE
3 titres:
L'AVENTURE DES DINOSAURES
LA CONQUÊTE DU CIEL
L'HISTOIRE DE LA TERRE
Chacun \$12.95 \$9.89

ÉDITIONS HACHETTE

3 albums de l'ineffable BARBAPAPA
LE FESTIVAL DE BARBAPAPA 8.75 \$6.89
AVENTURES DE BARBAPAPA 9.75 \$7.59
BARBAPAPA ET SES AMIS 9.75 \$7.59

29 VOLUMES DE LA "BIBLIOTHÈQUE ROSE" où Enid Blyton raconte aux tout-jeunes les AVENTURES DE OUI-OUI
Chaque volume: \$2.75. Réduit à \$2.19

Pour les "5-8 ans": la collection VINCENT ET NATHALIE
5 titres:
AUX SPORTS D'HIVER
LE BAPTÊME DE L'AIR
SILENCE, ON TOURNE
À LA TÉLÉVISION
VIVE LE CIRQUE
Chacun 3.50 Réduit à \$2.79

En 15 volumes:
3200 PAGES
3200 ARTICLES
4800 ILLUSTRATIONS

Pour les adolescents: la clef du savoir et de la réussite...

LA NOUVELLE ENCYCLOPÉDIE DU LIVRE D'OR
La série: \$284.25 \$225.00
ÉDITIONS 2 COQS D'OR

noël des jeunes LES LIVRES les cadeaux qui durent

GREYMAN
Le plus fin des vins mousseux.

590A \$4.20

GREYMAN
VIN MOUSSEUX
SPARKLING WINE
PRODUIT EN CUVES CLÔSÉES
BRUT

servir du GREYMAN c'est un plaisir très abordable

LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC.

• À MONTRÉAL
LA GRANDE LIBRAIRIE À RAYONS
8955, boul. Saint-Laurent
Tél.: 384-8760
Métro Crémazie
Autobus 53, 54, 55, 98, 100

LIBRAIRIE DUSSAULT

• HULL • OTTAWA • SHERBROOKE • TROIS-RIVIÈRES

LES TRIBUNAUX

■ Québec débouté en Cour suprême

Parce que le gouvernement du Québec n'a donné un avis de faux à une banque que quatre ans après l'infraction, la Cour suprême considère que celui-ci a conséquemment perdu ses droits de recouvrer la somme qui n'a jamais été versée à celui à qui elle était destinée.

C'est ce qui ressort d'un jugement ayant à résoudre une poursuite du gouvernement québécois contre la Banque de Montréal, après que celle-ci eut échangé un chèque de \$77,375 émis en 1968 à l'ordre d'un exproprié, alors que ce même document avait été faussement endossé par un notaire de Verdun, Me Roland Gadbois.

Pourtant, l'Etat du Québec avait déjà eu gain de cause à deux reprises, soit devant la Cour supérieure et la Cour d'appel, après que le procureur général eut principalement invoqué les prérogatives spéciales propres à la Couronne, soit d'être exemptée de ne pas avoir respecté le délai d'un an pour un tel recours, pour en avertir les autorités bancaires de l'incident.

En étudiant le dossier, la Cour suprême

s'est plutôt demandée si la Couronne était liée par un contrat qu'elle avait valablement consenti, attendu que c'est à celui-ci qu'il fallait référer pour connaître les droits et obligations de chacun. Mais dans le contrat en question, les parties ne s'expriment pas sur son contenu, comme c'est la coutume, mais s'en rapportent tout simplement à l'usage du commerce et de la loi.

Mais il est quand même évident que dans un contrat entre un banquier et son client, il a l'obligation pour la partie bancaire de ne pas honorer un chèque pour celui qui n'y a pas droit, une règle voulant cependant qu'un chèque payé sur un faux endossement est considéré comme ayant été régulièrement honoré, sauf si le banquier est avisé du faux dans l'année où « l'erreur » a été commise.

Mais dans le cas qui occupait la Cour suprême, on constate que le gouvernement québécois n'avait donné son avis qu'en 1972, donc quatre ans plus tard, celui-ci perdant par le fait même ses droits de recouvrer la somme qui n'avait jamais été versée à celui à qui elle était due.

■ Gérald Gauthier est acquitté

Après plus de quatre heures de délibération, un jury composé de cinq femmes et de sept hommes a acquitté Gérald Gauthier, âgé de 32 ans, d'une douzaine d'accusations de complot, d'enlèvement, de séquestration et d'extorsion, qui pesaient contre lui à la suite d'un vol de \$326,950, perpétré le 15 décembre 1977 à la Caisse populaire de la Maison de Radio-Canada, au 1400 boulevard Dorchester est.

Le procès avait débuté le 27 novembre dernier devant le juge Claude Bisson, de la Cour d'assise.

C'est après l'enlèvement et la séquestration du gérant de crédit de l'établissement et de certains membres de sa famille que le méfait avait été commis.

Les victimes dans cette affaire étaient M. Marcel Laforte, âgé de 37 ans, son épouse Hélène, âgée de 36 ans, et leurs trois enfants, Sylvain, Annik et Marie-Claude, âgés respectivement de 15, 10 et 12 ans.

Gauthier était soupçonné dans ce méfait d'avoir conspiré avec trois autres personnes jusqu'ici inconnues.

Au cours du procès, les victimes avaient affirmé avoir reconnu Gauthier comme étant

celui qui les avait séquestrées à leur domicile de Ville d'Anjou dans la nuit précédant le crime.

De plus, lors d'une parade d'identification, Gauthier, qui ne mesure que cinq pieds et deux pouces, avait été confronté avec six autres personnes dont la taille variait entre cinq pieds et huit pouces et six pieds et deux pouces. Sa petite taille lui aurait, à ce moment, été préjudiciable.

Témoignant pour sa propre défense, Gauthier, qui était représenté par Me Jean Sirois, a présenté un alibi pour décrire l'emploi de son temps dans la nuit précédant le crime qu'on lui reprochait.

A ce moment-là en effet, il était à son domicile en compagnie de Johanne McKecher qui, quelques heures plus tôt, était rentrée du Maroc. Celle-ci avait d'ailleurs été appréhendée au moment de son arrivée, des stupéfiants ayant été trouvés en sa possession. Elle avait cependant été remise en liberté peu après. Mais le 13 avril dernier, la jeune fille disparut mystérieusement ne laissant aucune trace si ce n'est son automobile qu'on retrouva abandonnée quelques jours plus tard.

■ Négligents, mais non coupables

Tout en se demandant s'il n'y avait pas quelqu'un qui n'est pas devant la Cour et qui devrait y être, le juge Jean Goulet, de la Cour des sessions, a acquitté hier deux jeunes Français de l'accusation d'avoir conservé au Canada un emploi sans permis de travail.

Jean-Marie Chevalier et Hervé-Michel Gérard Morin, tous deux âgés de 21 ans, avaient été induits en erreur par un employeur montréalais, propriétaire d'une boucherie, qui s'était rendu en France où, après leur avoir doré la pilule, les avait convaincus de venir travailler pour lui.

Ignorant tout des lois canadiennes, les deux jeunes gens avaient ainsi violé un article de la Loi sur l'immigration, entre les 18 et 30 novembre derniers, en travaillant sans permis.

Mais Chevalier et Morin perdirent vite leurs illusions quand, peu après leur arrivée, ils constatèrent que l'employeur ne leur versait pas les mille francs (\$250) par semaine promis et qu'il avait eu l'audace de les loger dans une véritable « cabane » au prix exorbitant de \$120 par mois.

Mais si la Cour reconnaît que les deux accusés ont été négligents, en plus de faire preuve d'un certain aveuglement volontaire, elle tient cependant compte que ce n'est pas eux qui, en quelque sorte, ont pris l'initiative de venir travailler au pays. Ils sont donc libérés inconditionnellement, tandis que leur employeur se retrouve pour sa part devant les tribunaux pour avoir à répondre à une infraction à la Loi de l'immigration.

— Bernard Morrier

Une vaste campagne d'information consacrée aux congés de maternité

par Renée Rowan

Sous le thème « Le congé de maternité, ça existe », la Commission du salaire minimum lancera, à la mi-janvier, une vaste campagne d'information sur la nouvelle Ordonnance entrée en vigueur le 15 novembre et qui a été très peu publicisée jusqu'ici.

C'est ce que nous apprenions, hier, du directeur des communications à la Commission du salaire minimum, M. Alphonse Gagné, qui sortait d'une réunion où les modalités de cette campagne venaient d'être arrêtées.

A cause de la façon discrète dont l'Ordonnance sur le congé de maternité est entrée en vigueur, très peu de femmes savent qu'un tel congé existe et ignorent tout des démarches à entreprendre pour s'en prévaloir. Sur la vingtaine de jeunes femmes que nous avons interrogées hier concernant leurs droits face à ce nouveau congé, nous n'en avons trouvé aucune de véritablement renseignée.

« Si cette campagne d'information sur le nouveau congé de maternité n'a pas été annoncée plus tôt, note au cours d'un entretien téléphonique M. Gagné, c'est que notre service n'avait pas encore reçu le mandat de l'organiser. C'est maintenant chose faite ».

Cette campagne, comme le réclamaient la semaine dernière les 52 associations et groupements féminins du Front commun sur le congé de maternité, se fera sur tous les fronts à la fois. Avant la grande offensive du début de 1979, elle débute aujourd'hui même dans les centres commerciaux de Val d'Or et de Sept-Îles, où la Commission du salaire minimum aura des stands d'information.

Préférant retarder la campagne proprement dite jusqu'après la période des Fêtes, ce n'est que vers la mi-janvier que des annonces apparaîtront dans les grands quotidiens et certains périodiques. Des messages sont également prévus à la radio et pour la télévision qui sera un moyen d'information privilégié.

La production d'une série de commerciaux destinés à ce dernier média débutera entre Noël et le Jour de l'An et devrait être prête pour télédiffusion vers le 15 janvier. Un dépliant d'information

d'ordre très pratique sur les droits des travailleuses québécoises au congé de maternité et les moyens de s'en prévaloir est également en préparation. Pour assurer une diffusion massive et auprès des bonnes personnes, la Commission du salaire minimum fera appel au Conseil du statut de la femme ainsi qu'aux associations féminines telles la Fédération des femmes du Québec, l'AFEAS, etc.

On aura également recours, pour la distribution la plus large possible du dépliant au réseau habituel de diffusion du service de communication de la Commission du salaire minimum: les caisses populaires, les centres de main d'oeuvre du Québec et du Canada, les bureaux de l'assurance-chômage, tous les bureaux de comités des membres de l'Assemblée nationale.

Il y aura en outre des

panneaux-réclames à l'entrée des grandes routes, dans le métro et dans les autobus dans certaines villes du Québec.

Si nous avons réussi à obtenir ces renseignements sur la campagne d'information, il nous a, par contre, été impossible d'en apprendre plus que ce qui a été dit en fin de semaine sur le \$1.7 million prévu dans le budget supplémentaire déposé vendredi dernier par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Cette somme devrait servir à « assister financièrement les femmes au travail bénéficiant d'un congé de maternité ». Est-ce que ce \$1.7 million vient s'ajouter aux \$5.8 millions annoncés dans le discours sur le budget, le printemps dernier, ou viendra-t-il tout simplement le remplacer. C'est la question que toutes les femmes se posent et qui n'a pas encore reçu de réponse.

Mais il semble bien qu'il s'agit d'une substitution et que les crédits de \$5.8 millions deviennent tout simplement périmés puisque l'accord intervenu la semaine dernière entre le gouvernement fédéral et provincial sur le délai de carence non couvert par la Commission de l'assurance-chômage n'entrera en vigueur qu'à compter du 1er janvier. Les femmes seraient donc

perdantes une fois de plus et le noir le plus complet entoure encore toute cette question. Même au Conseil du statut de la femme, on ne sait rien de plus. Un porte-parole du cabinet du ministre Pierre Marc Johnson répondait au Conseil, en début de semaine, qu'un communiqué officiel devait être émis dans les prochains jours pour clarifier cette affaire. On l'attend encore.

VILLE DE MONTRÉAL AVIS

FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA COUR MUNICIPALE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que l'Hôtel de Ville et la Cour municipale seront fermés toute la journée, vendredi le 8 décembre 1978.

Le Greffier de la Ville
Marc Boyer, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 7 décembre 1978.

Étudiants iraniens arrêtés

Cinq étudiants iraniens qui faisaient du piquetage devant la maison d'Iran (angle Peel et Sherbrooke) ont été arrêtés hier soir et conduits au poste de police no 10. Depuis trois jours, un groupe de jeunes iraniens manifestait devant ces bureaux pour protester contre la répression en cours en Iran. Habituellement, les manifestants portaient masques ou cagoules, par crainte des représailles qui pourraient s'exercer contre eux mais un porte-parole de l'Association des étudiants iraniens de Sir George Williams a précisé hier que la police les avait forcés à marcher visage découvert, malgré la possibilité d'identification par la Savak (police secrète iranienne).

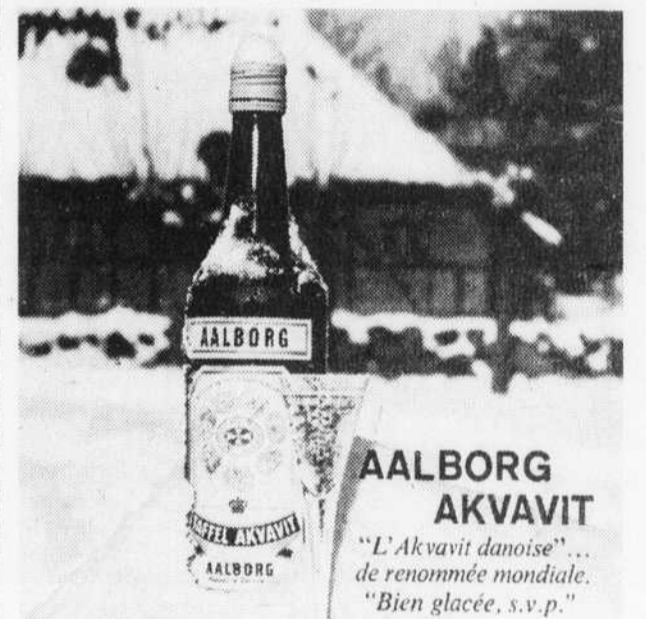
UNE REMARQUABLE SÉLECTION DE LA COLLECTION UNIQUE DES BIJOUTERIES MAPPINS

Jolie bague pour dames, sertie d'un diamant .18 cts pesantur approximative, et de 13 diamants de .72 cts poids total.

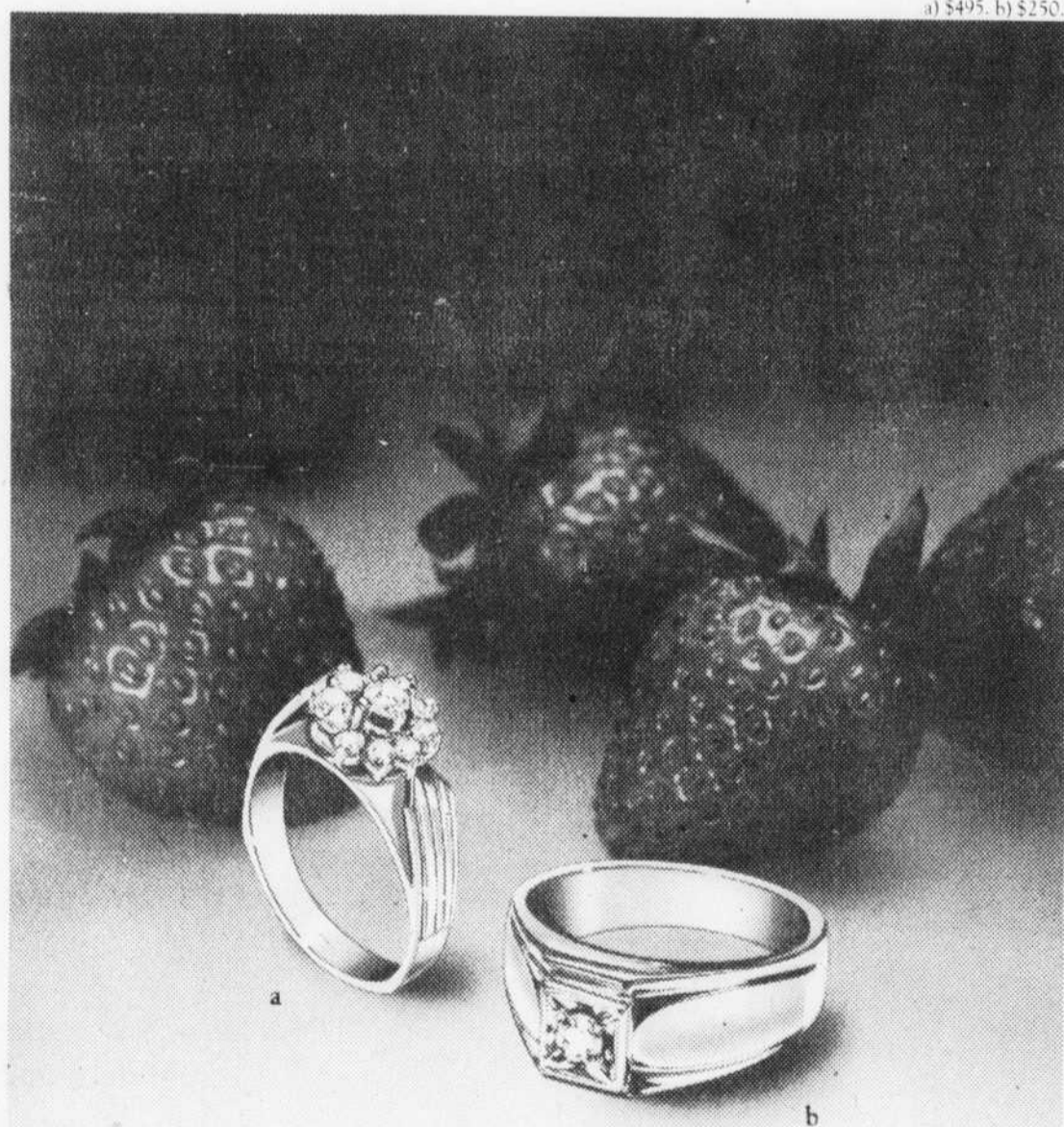
\$1680.00

Mappins

1000, rue Ste-Catherine, ouest
866-7431



AALBORG AKVAVIT
"L'Akvavit danoise"...
de renommée mondiale.
"Bien glacée, s.v.p."



Les feux éternels

Vous cherchez des diamants? N'allez pas plus loin. Mappins ne vend que les plus beaux. Sélectionnés parmi les pierres les plus fines, ils sont mis en valeur par de séduisantes montures amoureusement façonnées par d'adroits artisans. Les bagues diamantées de Mappins sont des bijoux incomparables.

Mappins

LE BIJOUTIER PAR EXCELLENCE

1000 rue Ste-Catherine Ouest

3131 Côte Vertu



TA COLLECTION CHICK BILL EST-ELLE COMPLETE? SINON, GALOPE CHEZ TON LIBRAIRE...

LES AVENTURES DE CHICK BILL PAR TIBET

LA BANDE A KID ORDINN

L'ARME A GAUCHE

TERRITOIRE 22

36 ETOILES

LE COW-BOY DE FER

LE PEU DU LA GACHETTE

LE REVEIL DU PATATOMAC

LE SIGNE DES BRECHIGNAC

LES AVENTURES DE CHICK BILL LES DISPARUS DU MIRIFIC

LES MILLIONS DE KID ORDINN

L'ETOILE D'RAINIER

CASANOVA KID

TEMPETE ROSE

LA RUEE VERS L'EAU

LE CHAUD FAUVE ET LE FAUX CHAUFFE

CES MERVEILLEUX FOUS JOUANT L'ARGENT D'AUTRUI BIEN QUE LA POLICE VEILLAIT

"MONTANA KID"

LE TEMOIN DU RIO GRANDI

PANIQUE A K.O. CORRAL

LENIGMATIQUE TIBET

Les albums de Chick Bill sont en vente partout PRIX: \$ 5.95 DISTRIBUTION GRANGER

Québec cherche à « étrangler » les pourparlers (CEQ)

(par Paule-des-Rivières) — La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a dénoncé hier l'incapacité apparente du ministère de l'Éducation à mettre en branle le processus de prénégociation dans ce secteur et a exhorté les responsables du ministère et ses partenaires patronaux à respecter les nouvelles lois devant régir la prochaine ronde de négociations.

La CEQ a insisté sur trois points: le retard dans la transmission de données techniques essentielles à la négociation et promises depuis longtemps, les problèmes inhérents aux libérations syndicales aux fins de négociations, et surtout, l'absence d'offres précises sur le partage des objets de négociation, qui seront discutés localement ou provincialement.

Cette dernière question n'est pas sans indisposer la CEQ, dont le président Robert Gaulin et le responsable des négociations Pierre Bernier rappelaient hier que le gouvernement peut, selon la loi 55, décider lui-même du partage des objets de négociation si aucune entente n'est intervenue le 31 décembre.

Cette dernière attaque vise surtout la Fédération des commissionnaires scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) avec laquelle la CEQ n'a eu que très peu de rencontres jusqu'à présent.

Par ailleurs, la CEQ a souligné hier que les prénégociations sur les libérations syndicales devaient débiter

le 1er octobre, conformément aux lois 55 et 59, et non pas à la fin de novembre, alors que le gouvernement a proposé un nombre de libérations en deca de celui obtenu lors des dernières négociations.

Tous ces « mauvais départs » conduisent M. Bernier à croire à un étranglement juridique des syndicats dans le secteur des négociations. M. Bernier a invité le ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, M. Jacques Parizeau, à aller voir ce qui se passe dans le ministère de l'Éducation.

En fait, estime la CEQ, c'est toute l'équipe patronale, un peu trop « fantôme » à l'heure actuelle, qui doit se ressaisir et démontrer la volonté politique requise pour que soit menée à bien cette phase de prénégociations, essentielle aux prochains mois.

Rappelons que la CEQ doit déposer ses offres avant le 1er février; elle craint que toutes sortes de complications ne surgissent prochainement s'il n'y a pas d'ententes sur une liste de points à négocier au palier local et une autre au palier provincial.

Lors des dernières négociations, 18 points avaient fait l'objet d'ententes locales, négociées après l'entente provinciale. Plusieurs négociations locales ont été ardues, certaines encore en cours plusieurs mois après la fin des pourparlers au niveau provincial.

CEQ: 70% de « oui » au Front commun

par Paule des Rivières

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) participera au prochain Front commun des employés des secteurs public et para public. C'est en effet le vœu d'environ 70% de ses membres de se joindre à la CSN et la FTQ au cours des prochaines négociations.

La CEQ devra toutefois composer avec un certain nombre de syndicats opposés à la participation au Front commun, dont l'importante

Alliance des professeurs de Montréal. Les dissidents sont concentrés dans les régions de Montréal et de l'Estrie.

Les résultats de la dernière consultation (la première menée au printemps n'avait pas été concluante) indiquent donc qu'environ 66% des enseignants sont en faveur du Front commun, soit 47.000 enseignants; ce chiffre s'ajoute aux réponses favorables de 10.000 autres membres non-enseignants de la Centrale, où le désir d'adhésion est proportionnellement plus élevé.

Le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, s'est montré très satisfait des résultats en parlant d'un oui massif au Front commun; il a déclaré cependant qu'il y aurait du travail d'animation à accomplir dans les régions moins enthousiastes à l'adhésion au Front commun. Dans les faits, l'organisme provincial négocie en Commun mais les groupes locaux peuvent naturellement ignorer les moyens de pression favorisés par un Front commun.

« L'adhésion à un front

commun comportera toujours certains problèmes mais la non-adhésion en aurait porté autant, sinon davantage. Les adhérents à la CEQ ont accepté le fait et compris qu'entre deux risques, ils se devaient de choisir celui qui offrait les meilleures perspectives pour l'avenir », de dire M. Gaulin.

Reste maintenant à déterminer la quantité des sujets à négocier à une table centrale lorsque débiteront les discussions de renouvellement de convention collective pour

190.000 employés.

La majorité des enseignants pour leur part verrait d'un bon oeil une négociation commune sur les salaires, les régimes de retraite, les droits parentaux et les primes à ceux travaillant dans des régions éloignées.

La CEQ se situe en fait à mi-chemin entre la Confédération des syndicats nationaux et la Fédération des travailleurs du Québec, le premier groupe ayant tendance à vouloir négocier le plus de clauses possible à la table centrale le

deuxième prônant généralement sa limitation à certains gros points. De toute manière on parle ici de questions d'ordre financier et les discussions inter-centrales détermineront s'il faut ou non inclure dans la liste commune les avantages sociaux, les congés, les assurances, les régimes de retraite etc.

Les conventions collectives des membres des trois centrales viennent à terme le 30 juin prochain et les négociations doivent débiter un peu avant cette date.

L'abonne-chance C'est un cadeau qui peut devenir gros.



Avec Lotomatique, tout est possible

C'est vrai, vous pouvez vous abonner ou abonner quelqu'un aux tirages de toutes les loteries de Loto-Québec de votre choix... et pour la période que vous voulez (6, 12, 24 ou 52 tirages). Imaginez, vous pourriez gagner ou faire gagner quelqu'un à la Mini, l'Inter, la Provincial/Super Loto ou le 6/36, automatiquement, sans vous déplacer. Avec Lotomatique, si le numéro est gagnant, le chèque arrive automatiquement par la poste. C'est un cadeau qui se répète à chaque semaine.

Les avantages de Lotomatique

- Un seul abonnement.
- Vos numéros sont vérifiés automatiquement.

- Les lots gagnés vous parviennent automatiquement par la poste.
- Vous êtes sûr de toujours participer aux tirages de votre choix, sans crainte de perdre le billet.
- Vous pouvez aussi participer en groupe.
- Économie sur certains abonnements annuels.

Exemple: abonnement d'un an à la Mini, l'Inter, la Provincial/Super Loto et le 6/36. \$125. C'est un rabais de \$7 sur le prix normal de \$132.

Comment obtenir un formulaire Lotomatique

En s'adressant aux associations à but non lucratif suivantes:

- | | | |
|---|---|---|
| <p>MAISON JEUNESSE CANADA MONDE
2500, avenue Pierre Dupuis, Montréal
Tel: 861-8157</p> <p>AIDE AUX INSUFFISANTS VISUELS DU QUÉBEC INC.
6513, rue St-Denis, Montréal
Tel: 384-6363</p> <p>ASSOCIATION DU DIABÈTE DU QUÉBEC
934, rue Ste-Catherine est, Montréal
Tel: 284-9311</p> <p>ASSOCIATION MONTRÉLAISE D'ACTION RECRÉATIVE ET CULTURELLE (AMARC)
275, rue Notre-Dame est, Montréal
Tel: 872-6267</p> <p>AVANCEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE ET SON LOISIR
2222, rue Laurier est, Montréal
Tel: 352-7197</p> <p>CARRÉFOUR RELANCE INC.
1213, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
Tel: 527-8986</p> <p>COMMUNAUTÉ HELLINIQUE DE MONTRÉAL
2116, boul. St-Laurent, Montréal
Tel: 935-4679</p> <p>FÉDÉRATION DES JEUNES CHAMBRES DU CANADA FRANÇAIS INC.
2745, rue Masson, Montréal
Tel: 721-4919</p> <p>FÉDÉRATION DES UNIONS DE FAMILLES INC.
890, rue Dorchester est, Montréal
Tel: 527-4392</p> <p>FONDATION LES SORTILÈGES INC.
6560, boul. Champlain, Montréal
Tel: 274-5655</p> <p>LE COMITÉ PROVINCIAL DES MALADIES INC.
Place Desjardins, Montréal
Tel: 871-8475</p> <p>INVENTION QUÉBEC INC.
4101, rue Jarry est, Montréal
Tel: 728-4561</p> <p>L'ORDRE DE SAINT-JEAN CONSEIL DU QUÉBEC (AMBULANCE ST-JEAN)
405, boul. de Mascouche est, Montréal
Tel: 842-4801</p> <p>LOISIR POUR LES HANDICAPÉS INC.
1800, boul. Dorchester ouest, Montréal
Tel: 935-1109</p> <p>QUÉBEC REGIONAL COUNCIL OF B'NAI BRITH
7881, boul. Decarie, Montréal
Tel: 381-9971</p> <p>CERCLE DU 3^e ÂGE DE MONTRÉAL NORD INC.
11855, Ste-Georgette, Montréal Nord
Tel: 324-9837</p> | <p>CLUB 2/3 INC.
5434, boul. Henri-Bourassa est, Montréal Nord
Tel: 327-1201</p> <p>CENTRE DE LOISIRS MÉTROPOLITAIN POUR HANDICAPÉS VISUELS
6497, 40^e avenue, Rosemont
Tel: 259-3322</p> <p>SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE POUR LA DÉFENSE DES ANIMAUX
1125, rue Malboro, Ville Mont-Royal
Tel: 532-4250</p> <p>ASSOCIATION DE MONTRÉAL POUR DÉFICIENTS MENTAUX
5915, boul. Henri-Bourassa ouest, St-Laurent
Tel: 336-0684</p> <p>SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS INFIRMES DU QUÉBEC
1455, rue Richon, Saint-Laurent
Tel: 748-8816</p> <p>ASSOCIATION DES INSPECTEURS EN HYGIÈNE PUBLIQUE DU QUÉBEC
Ville St-Laurent
Tel: 747-3837</p> <p>CLUB OPTIMISTE ANJOU INC.
7883, rue Châteaufort, Ville d'Anjou
Tel: 655-1370</p> <p>CENTRE D'INTEGRATION SOCIALE LE ROYER INC.
15700, Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles
Tel: 321-9285</p> <p>ASSOCIATION DE LAVAL POUR DÉFICIENTS MENTAUX
4756, rue Dundas, Chomedey
Tel: 489-4976</p> <p>CLUB LIONS ROSEMÈRE ET DISTRICT
225, rue Desbrosses, Rosemère
Tel: 374-0434</p> <p>FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TENNIS
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CANOT KAYAK INC.
SOCIÉTÉ DES FESTIVALS POPULAIRES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES COLLEGIALES DU QUÉBEC
1415, rue Jarry est, Montréal
Tel: 374-4700</p> <p>ASSOCIATION DE PARENTS DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DE LA RIVE SUD MONTRÉAL LTÉE
2719, rue Beauchêne, Longueuil
Tel: 468-4106</p> <p>CLUB OPTIMISTE JACQUES-CARTIER INC.
1325, Terrasse Beau-Jeux, Longueuil
Tel: 281-6485</p> <p>LE COMITÉ DES CITOYENS DE LONGUEUIL ET RIVE SUD
1147, rue Dollard, Longueuil
Tel: 463-0868</p> <p>CONSEIL REGIONAL DES LOISIRS DE LA RIVE SUD INC.
780, rue St-Jean, Longueuil
Tel: 677-5244</p> | <p>SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DE LA RIVE SUD
465, rue Victoria, St-Lambert
Tel: 465-4646</p> <p>CLUB OPTIMISTE DE BOUCHERVILLE INC.
Boucherville
Tel: 670-4270</p> <p>CLUB RICHELIEU ST-JEAN INC.
St-Jean
Tel: 346-4450</p> <p>ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ST-JEAN D'IVERVILLE
755, Chemin des Ormes, Lacadie
Tel: 348-7113</p> <p>LES VOLTIGEURS DE ST-HYACINTHE
135, Bas de la Rivière, St-Pie
Tel: 772-5465</p> <p>CHAMBRE DE COMMERCE DE ST-JÉRÔME
336, rue Labelle, St-Jérôme
Tel: 432-4860</p> <p>SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS RÉGION DES LAURENTIDES
236, de Paris, St-Jérôme
Tel: 436-4125</p> <p>CLUB LIONS MASCOUCHE TERREBONNE
640, rue J. Beauregard, Mascouche
Tel: 430-1530</p> <p>SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS RÉGION DE L'ANAPOÏNE
414, rue Beaudry nord, Joliette
Tel: 759-0100</p> <p>CENTRE CULTUREL VIEUX COLLÈGE INC.
50, rue Principale, St-Jacques
Tel: 839-3851</p> <p>CLUB DE L'ACCUEIL ST-DAMIEN BRANDON INC.
7170, rue Principale, St-Damien-de-Brandon
Tel: 835-5622</p> <p>LE REGROUPEMENT DES HANDICAPÉS PHYSIQUES ET SENSORIELS DU SUD OUEST
252, rue Champlain, Valleyfield
Tel: 371-5446</p> <p>CENTRE SPORTIF REGIONAL DES COPAINS
4, rue des Copains, Ste-Martine
Tel: 427-3703</p> <p>ALLIANCE DES LOISIRS DE CHATEAUGUAY INC.
97, rue Salaberry sud, Châteauguay
Tel: 692-9977</p> <p>CLUB OPTIMISTE DE CONTRECOEUR
Contrecoeur
Tel: 786-3107</p> <p>CLUB OPTIMISTE KIRKLAND
17000, boul. Hymus, Kirkland
Tel: 894-4190</p> |
|---|---|---|

Tout en faisant un cadeau, vous aidez aussi une bonne cause.

(Loto-Québec verse aux associations à but non lucratif un pourcentage sur la valeur des abonnements.)

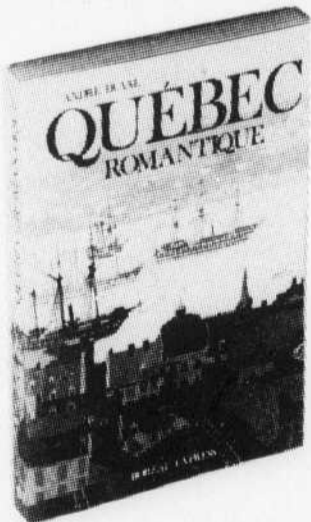
Intoxiqués

FORLI, Italie (Reuter) — Trois hommes sont morts asphyxiés hier à Forli (Italie) par les émanations de gaz dans une cuve à vin.

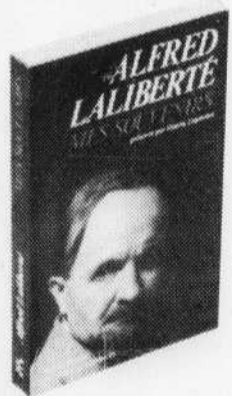
Le premier d'entre eux était descendu dans la cuve, vide,

afin de la nettoyer. Il s'effondra. Un second, puis un troisième, tentèrent de lui porter secours et furent également victimes des gaz toxiques produits par la fermentation du vin.

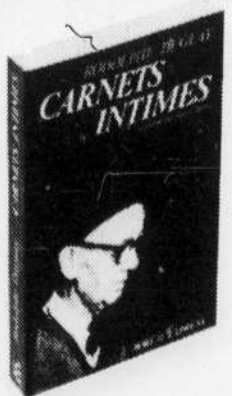
En librairie TROIS LIVRES CADEAUX DES ÉDITIONS DU BORÉAL EXPRESS



QUÉBEC ROMANTIQUE, par André Duval. Panorama de la vie sociale et culturelle de la ville de Québec au 19^e siècle. Abondamment illustré de gravures d'époque. Vol. 16,5 x 22,5 cm, 288 p. **\$14.75** □



ALFRED LALIBERTÉ: MES SOUVENIRS, présenté par Odette Legendre. L'autobiographie passionnante de l'un de nos plus grands artistes. Vol. 12,5 x 19 cm, 272 p., ill. **\$7.50** □



DODOLPHE DUGUAY: CARNETS INTIMES, présenté par Hervé Biron. Le célèbre artiste de Nicolet raconte son apprentissage et ses années difficiles à Paris. Vol. 12,5 x 19 cm, 272 p., ill. **\$8.25** □

BON DE DOMMANDE

à retourner à Diffusion Dimedia, 539, boul. Lebeau, Ville Saint-Laurent, Qué. H4N 1S2

Veillez m'expédier les titres cochés. Ci-joint, mon chèque de \$..... au nom de Diffusion Dimedia.

Nom:.....

Adresse:.....

Carter: les droits de l'homme, « âme » de la diplomatie US

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Le président Carter a réitéré avec force hier que sa politique en faveur du respect des droits de l'homme, « l'âme de la diplomatie américaine », sera poursuivie avec détermination.

La Maison-Blanche a commémoré avec éclat le trentième anniversaire de l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme en consacrant une matinée à

expliquer et à faire le bilan de ses initiatives dans ce domaine dont l'efficacité, a dit M. Carter, est désormais en fait établi.

Le secrétaire d'Etat Cyrus Vance a souligné que les Etats-Unis en attirant l'attention sur les violations de ces droits « ne cherchaient pas à imposer leur loi ». M. Zbigniew Brzezinski, conseiller de M. Carter pour les affaires de sécurité nationale,

a pour sa part noté devant 250 militants des droits de l'homme, parlementaires et hauts fonctionnaires américains, que cette politique des droits de l'homme était désormais un élément central de la diplomatie américaine.

Selon M. Brzezinski et Mme Patricia Derian, secrétaire d'Etat-adjoint chargée des droits de l'homme, des progrès tangibles ont été révélés dans pas moins de 40 pays. « Les progrès les plus im-

portants sont encore du domaine du futur », a cependant reconnu Mme Derian. Les Etats-Unis, a-t-elle dit, vont continuer à faire pression jour après jour sur les pays qui pratiquent des violations systématiques des droits de l'homme.

« A ceux qui doutent de notre détermination, je réponds: demandez aux victimes, aux exilés, aux gouvernements qui pratiquent la répression. Que ce soit au

Cambodge ou au Chili, en Ouganda ou en Afrique du Sud, au Nicaragua, en Ethiopie ou en Union soviétique, les gouvernements savent que nous faisons attention », a déclaré M. Carter. « Des prisons, des camps, des exilés de force, nous recevons le même message — Elevez la voix, persévérez... », a poursuivi le chef de la Maison-Blanche en promettant que « tant qu'il serait président, le gouvernement des Etats-Unis luttera pour le

respect des droits de l'homme ».

« Les droits de l'homme sont l'âme de notre politique étrangère, car les droits de l'homme sont l'âme même de notre nation », a poursuivi le président américain.

A un moment, le président a fait référence aux activités du « révérend » Jim Jones et au suicide de masse de Jonestown: « De tous les droits de l'homme, le plus important est d'être libre de la violence ar-

bitraire, que cette violence provienne de gouvernements, de terroristes, de criminels, ou des messies auto-proclamés opérant sous le couvert de la politique ou de la religion ».

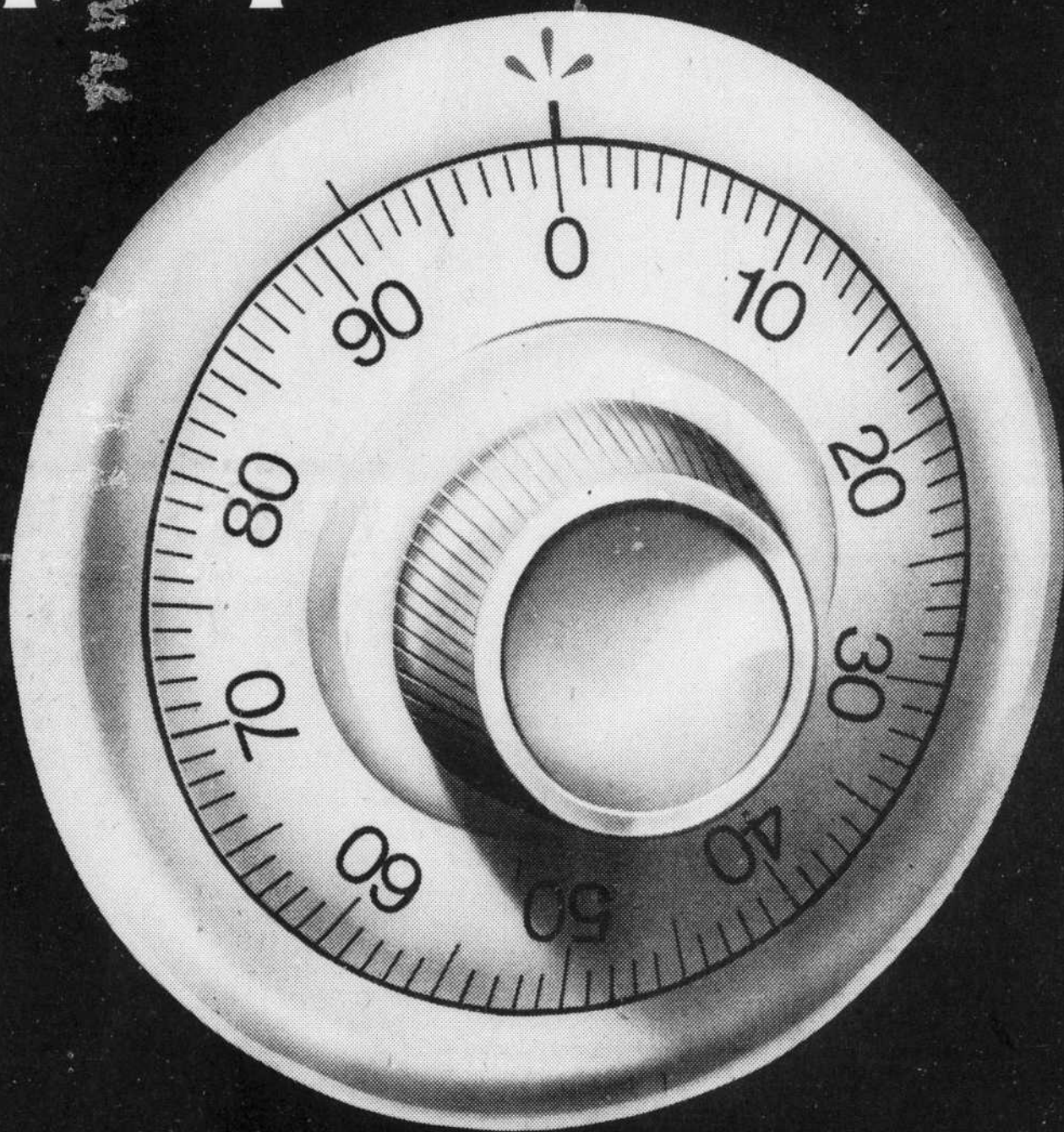
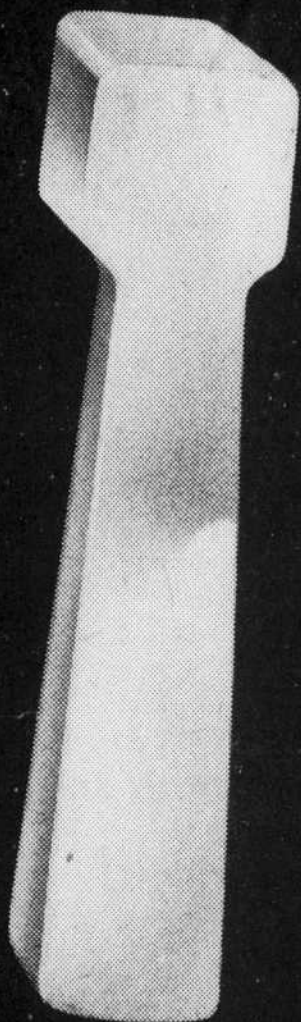
« Dans la perspective de l'histoire, a poursuivi M. Carter, l'idée des droits de l'homme vient juste d'être entamée. La lutte pour les satisfaire durera plus longtemps que notre vie à nous tous. En fait elle durera aussi long-

temps que l'humanité elle-même. Mais nous devons persévérer ».

A aucun moment, le cas de l'Iran n'a été soulevé alors que devant la Maison-Blanche environ 150 manifestants dénonçaient bruyamment le soutien continu des Etats-Unis au régime du Chah.

La question des réfugiés, en particulier d'Indochine, a été abordée. Le président américain a promis que son administration ferait tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer leur sort. Les Etats-Unis vont participer à Genève les 11 et 12 décembre à une réunion internationale sur ce sujet.

Vous cherchez une protection financière appropriée?



Le représentant Sun Life possède la combinaison

En assurance-vie comme en toutes choses, il faut constamment réévaluer ses besoins, qui changent au rythme de la vie. Et vous, avez-vous repensé votre protection financière dernièrement? Vous avez peut-être tendance à remettre au lendemain toute décision concernant l'assurance-vie et votre protection financière. Et pourtant, cet aspect de votre vie mérite bien toute votre attention.

La grande diversité de polices et de services offerts par la Sun Life vous permet de faire un choix judicieux. Mais il y a tant de combinaisons pos-

sibles. Votre représentant Sun Life a reçu une excellente formation professionnelle et il peut, mieux que quiconque, vous conseiller. Laissez-le vous indiquer la combinaison qui vous convient. Par ailleurs, si vous comparez les prix, vous verrez que les nôtres sont très avantageux.

Qu'il s'agisse d'une protection pour votre conjoint ou pour votre famille, d'assurance-hypothèque, d'une rente d'étalement de revenu ou d'épargne en vue de la retraite, la Sun Life demeure toujours en tête de file sur le marché de la protection

financière. Les spécialistes de la Sun Life recherchent continuellement de nouvelles formules de protection pour répondre à des besoins changeants.

Consultez donc un représentant Sun Life afin d'analyser avec lui tous vos besoins. Il s'y connaît très bien. Grâce à lui, votre protection n'aura plus de secrets. Ensemble vous trouverez la combinaison qui vous assurera la protection financière appropriée.

La preuve, c'est que plus d'un million et demi de titulaires de

polices Sun Life ont trouvé celle qui leur convient.

Si vous désirez plus de renseignements sur l'assurance-vie, sur les possibilités de carrière dans le domaine de la vente, ou au sujet de notre campagne sur la bonne forme physique, adressez-vous à l'un de nos bureaux au Québec.

SunLife
DU CANADA

Une bonne affaire reste toujours une bonne affaire

Cambodge: Hanoï accélère son offensive

BANGKOK (d'après Reuter et AFP) — Les forces vietnamiennes en territoire cambodgien ont progressé d'environ 15 kilomètres ces derniers jours en direction du port de Kratié, situé sur le Mékong, a-t-on appris de source diplomatique occidentale.

Les combats, dans l'est du Cambodge, se déroulent principalement au nord-ouest et au sud-ouest de Snuol, une ville frontalière occupée par les Vietnamiens en juillet, accompagnés de raids aériens vietnamiens, ils ont atteint

une intensité sans précédent depuis le début du conflit entre les 18 et 23 novembre, indique-t-on de même source. Le port de Kratié contrôle les communications entre Phnom Penh et le nord-est du Cambodge.

Les services de renseignements thaïlandais, qui disposent d'une partie du matériel électronique laisse en Thaïlande par les Américains, affirment que les effectifs vietnamiens au Cambodge sont passés de 30 à 90.000 hommes. Un caporal vietnamien cap-

turé fin octobre dans la province de Takeo (sud-est de Phnom Penh) a confirmé hier, au cours d'un interrogatoire retransmis par la Voix du Cambodge, la formation d'unités mixtes vietnamo-cambodgiennes encadrées par des officiers vietnamiens.

Selon les services de renseignements thaïlandais, l'armée vietnamienne utilise les rebelles cambodgiens « pour donner une apparence de légitimité à leur offensive ».

D'ailleurs, la « déstabilisation » du Cambodge par le

Vietnam, en cours d'exécution sous le couvert du FUSNK (Front uni de salut national du Kampuchéa) a provoqué une mise en garde de Washington et de Pékin et inquiète Bangkok, constatent-on dans la capitale thaïlandaise.

Mardi soir, le département d'Etat indiquait que l'aggravation du conflit vietnamo-cambodgien serait un des éléments dont les Etats-Unis tiendraient compte dans l'examen de la normalisation des relations américano-vietnamiennes.

Le resserrement des liens entre Hanoï et Moscou, concrétisé récemment par la signature d'un traité d'amitié entre le Vietnam et l'URSS, est aussi de nature à influencer l'attitude de Washington, laissait entendre l'administration américaine. 4.000 conseillers militaires soviétiques aideraient l'armée vietnamienne, ont indiqué les services de renseignements américains il y a quelques semaines.

A Pékin, l'agence Chine nouvelle a dénoncé de son

côté la création du Front comme « une opération contre-révolutionnaire pour camoufler l'agression militaire vietnamienne contre le Cambodge ».

A Bangkok, enfin, les milieux gouvernementaux s'inquiètent de la possibilité de voir s'installer à Phnom Penh un gouvernement placé sous la tutelle vietnamienne.

Les journaux de Bangkok affirment que le but ultime de Hanoï est la création d'une fédération indo-chinoise placée sous sa tutelle. Une telle fédération, forte de quelque 50 millions d'habitants, partagerait une frontière de 1.600 kilomètres avec la Thaïlande. On comprend donc la nervosité de Bangkok, notent les diplomates.



Pékin annonce une réforme judiciaire

PEKIN (AFP) — Le Quotidien du Peuple a annoncé hier la fin de l'arbitraire en Chine en matière de justice, l'égalité devant la loi de tous les citoyens, si puissants et haut placés soient-ils, le droit du citoyen à la défense par un avocat, et la création d'une cour de justice économique.

L'organe du parti consacre une pleine page à la légalité en Chine, en critiquant indirectement la Révolution culturelle et Mao Tsé Toung.

Le Quotidien du Peuple annonce encore la restauration du ministère de la Justice et de divers organes judiciaires supprimés par la Révolution culturelle, notamment le « bureau des lois ». Sous le titre « Propositions pour le renforcement de la légalité », l'un des articles confirme l'élaboration accélérée notamment de codes de droit civil et de

droit pénal et d'un code d'instruction criminelle, le rétablissement de facultés de droit dans certaines grandes universités tel Fudan à Shanghai, et la création d'un institut de droit et science politique et d'instituts de droit dans toutes les capitales provinciales et municipalités autonomes.

L'article rappelle le droit du citoyen chinois à être défendu par un avocat. Cette institution, prévue par la nouvelle constitution chinoise adoptée en mars dernier, avait disparu pendant la Révolution culturelle.

Un article théorique traite aussi de l'égalité du citoyen devant la loi, qui exclut tout privilège hiérarchique: « Aussi élevé que soit le poste ou méritoires les actions de quelqu'un, s'il a commis des crimes, il sera puni conformément à la loi comme un homme ordinaire et il ne pourra jouir d'aucun droit particulier ».

Le Quotidien du Peuple rappelle que récemment certains dirigeants importants ont été punis conformément à la discipline du parti et à la loi de l'Etat. Le journal ne mentionne pas le cas des membres de la Bande des quatre auxquels d'innombrables « crimes », apparemment justiciables des tribunaux, ont été reprochés depuis leur arrestation il y a plus de deux ans. Leur « procès » a été réclaté récemment par Dazibao à Pékin.

Un autre article souligne la nécessité d'établir des cours de justices économiques pour châtier les responsables de crimes économiques et protéger la propriété de l'Etat.

Enfin, le Quotidien du Peuple renouvelle de précédentes critiques contre ceux qui avaient transformé le petit livre rouge de Mao en un code de lois.

D'autre part, un contestataire pékinois a réclaté pour la Chine une « cinquième mo-

dernisation », la démocratie, et a critiqué Mao à ce sujet. Cette affiche anonyme en petits caractères, apposée sur le mur d'un carrefour de Pékin, attirait hier une foule compacte de lecteurs. Elle rejoint un point de vue exprimé par le quotidien Clarité qui estime que l'instauration de la démocratie en Chine sera « bénéfique » aux « quatre modernisations », à la stabilité et à l'unité chinoises.

« Le peuple doit pouvoir nommer ses représentants en fonction de ses intérêts », proclame son auteur qui précise qu'il ne s'agit pas d'exiger une « démocratie bourgeoise ou l'anarchie », mais de pouvoir « parler des erreurs et des défauts pour les corriger ».

L'auteur critique ensuite la politique d'aide de la Chine à des pays étrangers avec lesquels Pékin s'est récemment brouillé, le Vietnam et l'Albanie: « Alors que dans certaines régions de Chine des gens mendiaient dans les rues, le dictateur de notre pays distribuait l'argent chinois à ses amis dictateurs du Vietnam et d'Albanie », poursuit-il en dé-

signant par là Mao. « Si le peuple qui mendiait dans les rues avait su cela, il n'aurait pas été content » ajoute l'auteur.

Le texte fait également état à plusieurs reprises de traces de « fédéralisme » dans la société chinoise actuelle et utilise l'expression « social-féodalisme ».

« Certains disent que le peuple chinois doit encore vivre sous un régime d'oppression comme sous l'empereur Chin Shih Huang (NDLR: le premier unificateur de la Chine à qui Mao avait coutume de se comparer), mais ne les croyez pas » ajoute-t-il.

L'auteur appelle en conclusion à « brandir la bannière de la démocratie et de la liberté » et à « ne pas la laisser aux mains des réactionnaires qui ont toujours été les plus grands ennemis de la démocratie ».

Le journal Clarité avait redonné mardi un feu vert à l'expression d'opinions diverses à condition qu'elles ne soient pas hostiles à la réalisation des « quatre modernisations ».

Malaisie: 300 bateaux de réfugiés approchent

KOTA BAHRU (Reuter) — Trois cents bateaux chargés de réfugiés du Vietnam se dirigeraient actuellement vers les côtes de la Thaïlande et de la Malaisie, estiment les autorités malaisiennes.

Selon le chef de la police de l'Etat malais de Kelantan, M. Ibrahim Yeop, les bateaux auraient été aperçus il y a quatre jours. Des mesures positives sont prises actuellement pour prévenir un nouvel afflux de réfugiés vietnamiens au Kelantan.

Soixante-seize bateaux vietnamiens y sont arrivés depuis mai 1975. 2.232 Vietnamiens sont hébergés actuellement dans un camp provisoire du Kelantan.

Par ailleurs, on a repêché les corps de 115 Vietnamiens depuis le naufrage de leur bateau samedi, avec plus de deux cents personnes à bord, au large des côtes du district de Pasir Putem, a déclaré le chef de la police du Kelantan.

Les autorités malaisiennes ont conseillé aux journalistes étrangers de ne pas se rendre sur les côtes de l'état de Trengganu à la suite des incidents qui se sont produits à l'occasion de l'arrivée de réfugiés. Certains de ces réfugiés, considérés par les autorités comme des « immigrants illégaux », et des policiers qui tentaient de les refouler ont été pris à partie par la population.

Plus de 30.000 Vietnamiens sont arrivés en Malaisie au cours du mois passé. Les autorités ont demandé à la population de ne pas recourir à la violence et de donner au gouvernement le temps d'organiser le départ des réfugiés pour des pays tels que les Etats-Unis, l'Australie, le Canada et la France.

Enfin, 65 réfugiés vietnamiens, parmi lesquels 25 femmes et 5 enfants, ont gagné les côtes australiennes hier après un voyage en mer d'un mois ponctué par de nombreuses tempêtes et long de 3.200 kilomètres.

Oui américain à la vente d'armes défensives à Pékin

BRUXELLES (d'après Reuter et AFP) — Les Etats-Unis ne voient pas d'objection à ce que les alliés occidentaux vendent des armes défensives à la Chine, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse à Bruxelles M. Harold Brown, secrétaire américain à la Défense.

Mais ils aimeraient que la question fasse l'objet de consultations et soit soigneusement examinée si de telles armes pouvaient être considérées comme offensives, a-t-il précisé.

Comme on lui demandait si la possibilité que la Grande-Bretagne vende à la Chine des chasseurs à décollage vertical Harrier avait été discutée lors de la réunion des ministres de la Défense de l'Otan qui a lieu actuellement à Bruxelles, M. Brown a répondu que tel n'était pas le cas. Il a ajouté que les Etats-Unis avaient pour politique de ne pas vendre d'armes à l'Union soviétique ou à la Chine.

Lors d'une récente visite officielle en Grande-Bretagne, M. Hang Chen, vice-premier ministre chinois, avait réaffirmé l'intérêt de la Chine à acheter éventuellement des Harriers et d'autres armements. Mais la Grande-Bretagne consulte à ce sujet ses alliés et n'a pris encore aucune décision.

Le mois dernier, le président Leonide Brejnev a envoyé une lettre à M. James Callaghan dans laquelle il mettait en garde le premier ministre britannique contre les conséquences que pourrait avoir sur les relations anglo-soviétiques la vente d'armements à la Chine.

En outre, les Etats-Unis n'ont pas donné définitivement leur accord à la vente à la Chine de deux réacteurs nucléaires français, construits sous licence américaine, a indiqué à Washington le département d'Etat.

On précise que les discussions continuent avec Paris et que d'une manière générale, la livraison de réacteurs de conception américaine à des pays tiers ne pouvait être approuvée que si elle n'était pas contraire aux intérêts des Etats-Unis.

M. Teng Hsiao-ping, vice-premier ministre chinois, avait indiqué lundi au cours d'une conférence de presse à Pékin l'intention de son pays d'acheter à la France deux centrales nucléaires de 900 megawatts construites par la firme Framatome sous licence américaine Westinghouse.

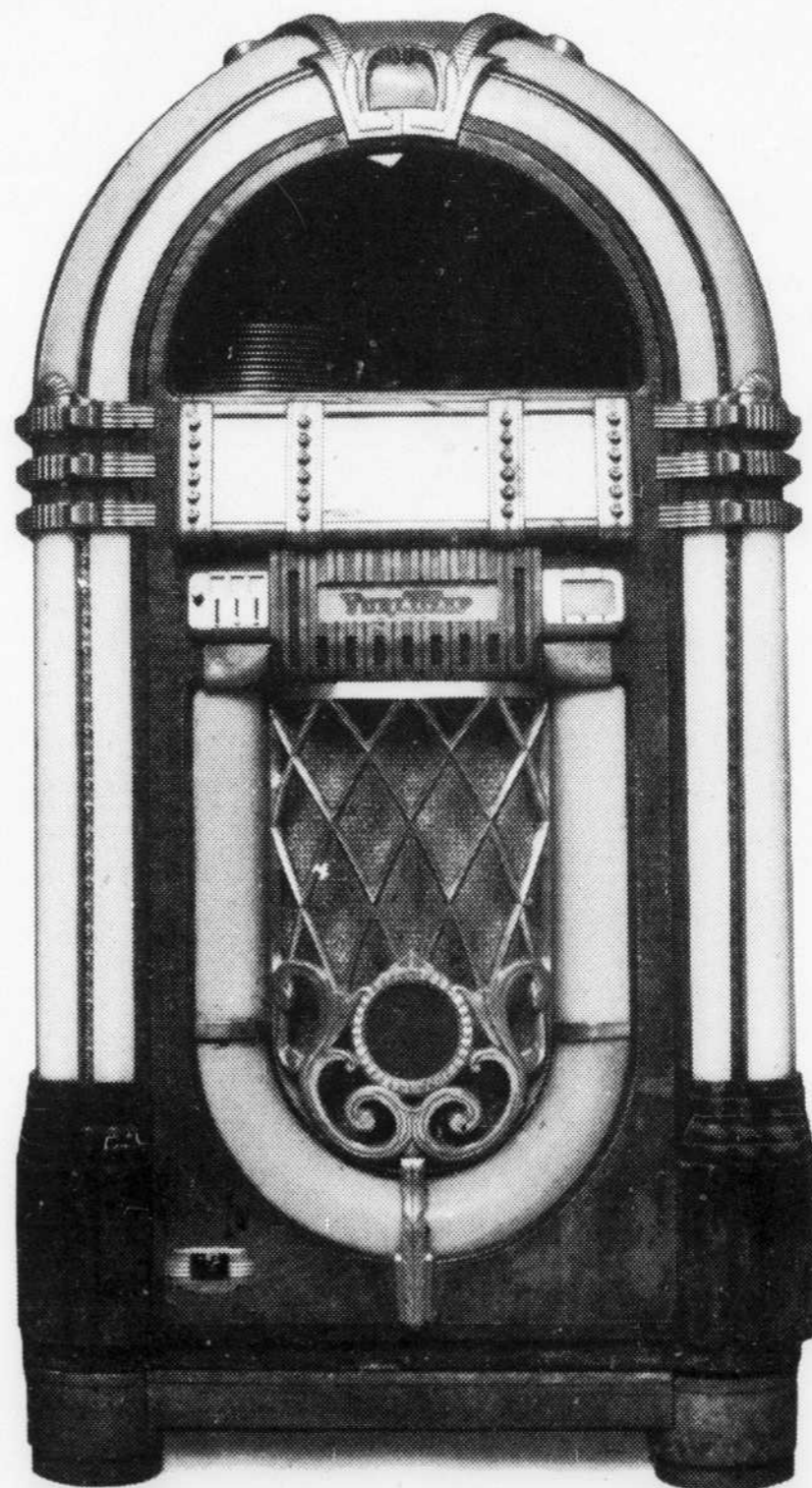
Pour quelques sous, vous pouviez vous payer bien des rêves.

C'était l'époque des cheveux luisants. La mode était la même pour tout le monde et il fallait la suivre: blue-jeans étroits, tee-shirt et blouson de cuir pour lui; pantalons golf, chandails angora et jupes réversibles pour elle. On sirotait sa «liqueur» en écoutant les «Platters» et pour appeler sa blonde au téléphone ça ne coûtait que cinq cents.

C'était aussi l'époque où quand on avait trente ans et qu'on gagnait \$10.000 par année, on était riche. Aujourd'hui, cela ne représente pas beaucoup d'argent, mais dans ce temps-là, c'était plus qu'il n'en fallait pour s'acheter sa première maison. Pensez-y, un «bungalow» avec clôture et jardin coûtait moins de \$15.000.

Autre temps, autres mœurs. Maintenant, la discothèque à éclairage stroboscopique a remplacé les disques 78 tours. Une unifamiliale à trois chambres à coucher coûte dans les \$55.000 et plus. Même

si votre salaire a rejoint la hausse du coût de la vie, il faut savoir bien administrer ses gains pour payer le versement initial de la maison que vous voulez acheter.



C'est ici que le Trust Royal peut vous aider, avec un Régime enregistré d'épargne-logement.

Un REËL vous permet d'économiser en vue de l'achat d'une maison, un maximum de \$1.000 par année jusqu'à concurrence de \$10.000, tout en payant moins d'impôt.



Vous avez jusqu'à 20 ans pour accumuler la somme de \$10.000 et vous pouvez retirer vos économies en tout temps, d'ici là.

Ce n'est pas tout. Votre argent peut aussi vous rapporter de l'intérêt, grâce à deux modes de placement spécialement conçus pour le capital investi dans un REËL.

Si vous avez déjà un REËL et que vous êtes prêt à acheter une maison, venez en discuter avec nous. Vous savez que nous avons, entre autres, un des plus importants services immobiliers du pays.

Passez donc nous voir. Vous avez tout à gagner. Puisque nous pouvons vous aider, non seulement à tirer le maximum d'un REËL, mais aussi à trouver la maison de vos rêves.



Trust Royal. On vous offre bien plus que des bons souvenirs.

N'oubliez pas! La nouvelle date limite pour déposer vos contributions à un REËL pour l'année fiscale 1978 est le 2 janvier 1979.

17 bureaux pour mieux vous servir dans la région de Montréal. Pour renseignements appelez 876-2676.

Garage Léo Enrg.

est SUPERIOR!

Grande nouvelle: Un nouveau service pour les propriétaires de voiture ayant des problèmes de silencieux et des budgets restreints!

GARANTIE À VIE
(GARANTIE COMPLÈTE À VIE)

SUR LE SILENCIEUX, LE TUYAU DE SORTIE, LE TUYAU D'ÉCHAPPEMENT ET LA MAIN-D'OEUVRE!
(aussi longtemps que vous posséderez votre voiture!)

SEULEMENT CHEZ

CINTRAGE DE TUYAU **Superior Muffler** CONVERSIONS SUR COMMANDE DOUBLES

Garage Léo Enrg.
2420 Ste-Marie
Mascouche, Qué.
Tél.: 474-3166

Rencontre imminente entre Dayan, Weizman et Khalil

LE CAIRE (d'après Reuter et AFP) — M. Mustapha Khalil, premier ministre égyptien rencontrera dans les prochaines heures M. Moshe Dayan et le général Ezer Weizman, ministres israéliens des Affaires étrangères et de la Défense, soit à Londres, soit à Bonn, a annoncé hier soir l'agence du Moyen-Orient (Mena).

Dans une dépêche datée de Londres, l'agence déclare que les arrangements pour cette rencontre ont été faits quand le général Weizman a téléphoné à M. Khalil à Washington au début de la semaine.

Arrivé hier dans la capitale britannique, après des visites à Bucarest, Belgrade et Vienne, le premier ministre égyptien a reçu l'autorisation du président Anouar Sadate de rencontrer les deux ministres israéliens, précise l'a-

gence dont la dépêche n'a pas été confirmée officiellement au Caire. M. Moshe Dayan est arrivé dans la matinée en Suisse, venant d'Israël, pour effectuer une visite officielle de deux jours.

De son côté, M. Boutros Ghali, ministre égyptien par intérim des Affaires étrangères, a estimé qu'« en raison des difficultés actuelles », il est « possible pour Israël et l'Égypte de décider le report de la date-limite du 17 décembre, pour la signature du traité de paix ».

Par ailleurs, le gouvernement israélien ne prévoit pas de créer de nouvelles colonies de peuplement en Cisjordanie immédiatement après le 17 décembre, date d'expiration au délai pendant lequel Israël s'est engagé à ne pas implanter de nouveaux établissements dans cette région, a in-

diqué hier à Tel Aviv M. Yehiel Kadishai, directeur de cabinet du président du conseil.

M. Kadishai a rappelé que seul le gouvernement pouvait prendre cette décision et que l'éventualité de celle-ci n'avait même pas été discutée. « Mais le délai de suspension expire le 17 décembre et le gouvernement peut prendre toute décision sur ce qui arrivera après cette date, a-t-il ajouté.

Dans la journée, une haute personnalité gouvernementale israélienne, dont l'identité n'a pas été révélée, avait affirmé que le gouvernement avait

l'intention de créer huit nouveaux établissements en Cisjordanie. Une telle initiative aurait compliqué la tâche des négociateurs de Washington et risque de tendre les relations américano-israéliennes.

Ces déclarations contradictoires semblent refléter les divergences existant au sein du gouvernement israélien, dont les ministres les plus durs, tel M. Ariel Sharon, ministre de l'Agriculture, demandent que de nouvelles colonies de peuplements soient créées en Cisjordanie.

Chili: enquête sur un charnier

SANTIAGO (AFP) — La justice chilienne a désigné hier un juge pour mener une enquête dans la région de Talagante (50 km au sud de Santiago) où des cadavres ont été découverts la semaine dernière dans une carrière abandonnée.

De son côté, l'organisation des « parents de prisonniers disparus » au Chili, selon laquelle 650 personnes ont disparu dans ce pays au cours des dernières années, a demandé qu'« une enquête sérieuse » soit entreprise pour établir l'identité des cadavres. La Cour suprême de justice a confié l'enquête au magistrat Adolfo Banados qui aura pleins pouvoirs.

Les cadavres se trouvent sur les lieux d'une ancienne carrière, à l'intérieur d'un four. Pour le troisième jour consécutif, des équipes d'ouvriers font des recherches et selon les premières informations, une quinzaine de corps auraient été dénombrés. Un mur présentant des traces d'impacts de balles aurait également été découvert sur les lieux.

L'existence de ce charnier a été révélée, la semaine dernière, par l'évêque auxiliaire de Santiago, Mgr Enrique Alvear, qui estime que les cadavres sont là depuis deux ou trois ans.

Par ailleurs, une nouvelle bombe — la cinquième en deux semaines — a explosé hier à Santiago dans une cave de l'entreprise d'Etat chilienne du charbon, faisant d'importants dégâts matériels mais pas de victimes, indique la police.

Échecs électoraux pour Mme Gandhi

NEW DELHI (AFP) — Le deuxième échec électoral du parti de l'ancien premier indien, Mme Indira Gandhi, dans le nord du pays en l'espace d'une semaine a renforcé la coalition du parti Janata au pouvoir à New Delhi, où les observateurs s'attendent maintenant à un remaniement ministériel.

Le candidat du « Congrès-1 », M. Prem Datt Tewari, n'a pas pu en effet enlever le siège de député au Parlement central pour la circonscription de Fatehpur (Uttar Pradesh) rendu vacant par le décès de son titulaire, un membre du Janata élu en mars 1977 lors du raz-de-marée qui renversa Mme Gandhi. Il n'a obtenu que 34,5 pour cent des voix, contre 45 pour cent à son rival du Janata, M. Liaquat Husain, selon les résultats du scrutin de dimanche dernier publiés hier matin.

Le dimanche précédent, dans une circonscription voi-

sine, à Samastipur (Etat du Bihar), la candidate du « Congrès-1 », Mme Tareh-wari Singh, n'avait recueilli que 42,75 pour cent des voix contre 48,3 pour cent à M. Ajit Kumar Mehta, du Janata.

Ces deux échecs doivent favoriser la réconciliation des deux hommes forts du Janata, M. Morarji Desai, premier ministre, et Charan Singh, le ministre de l'Intérieur démissionnaire depuis juin dernier.

Mme Gandhi est, comme son père, Nehru, originaire de l'Uttar Pradesh. L'Etat est aussi le fief de M. Charan Singh, co-fondateur du Janata.

Les rumeurs persistantes depuis quelques jours d'un remaniement ministériel, avec le retour au gouvernement de M. Singh, pourraient se confirmer sous peu, estiment les commentateurs politiques. On devrait assister, soulignent-ils, au renforcement, au sein de la coalition gouvernementale actuelle, de la position de ceux qui estimaient que M. Desai manque de dynamisme, comme les deux ministres qui menacent de démissionner, MM. A.B. Vajpayee (Affaires étrangères) et Georges Fernandez (Industrie). Ce dernier dirige le parti socialiste dont sont issus les deux nouveaux élus pour Samastipur et Fatehpur.

D'autre part, un éventuel retour de M. Charan Singh, qui réclamait l'an dernier un châtiment exemplaire pour les excès commis par Mme Gandhi pendant l'état d'urgence, de 1975 à 1977, laisse prévoir des jours difficiles pour l'ex-premier ministre.

Mme Gandhi, qui a été élue le mois dernier dans une circonscription du sud de l'Inde, est retournée hier au Parlement. Mais celui-ci a immédiatement décidé qu'il pouvait infliger une sanction à son nouveau membre, pour les abus de pouvoirs contraires aux règles parlementaires dont l'ex-premier ministre se serait rendu coupable. Le Parlement doit statuer aujourd'hui sur la sanction à prendre, qui pourrait être l'expulsion de Mme Gandhi, si elle ne fait pas amende honorable devant ses pairs.

D'autre part, le même Parlement, où 15 pour cent seulement des députés sont acquis à Mme Gandhi, a été habilité la semaine dernière par la Cour suprême à autoriser légalement la constitution de tribunaux spéciaux pour juger les excès commis pendant l'état d'urgence.

Mme Gandhi a fait mardi son premier discours devant le Parlement, pour condamner au nom de la démocratie l'influence grandissante des activistes hindous d'extrême-droite de l'organisation « RS » qui serait à l'origine de récents incidents sanglants survenus à Aligarh (Uttar Pradesh). Elle a été conspuée par la majorité. Descendue dans l'arène du vaste bâtiment circulaire qui abrite le Parlement, Mme Gandhi risque, d'y passer de mauvais moments.

DOURTHE

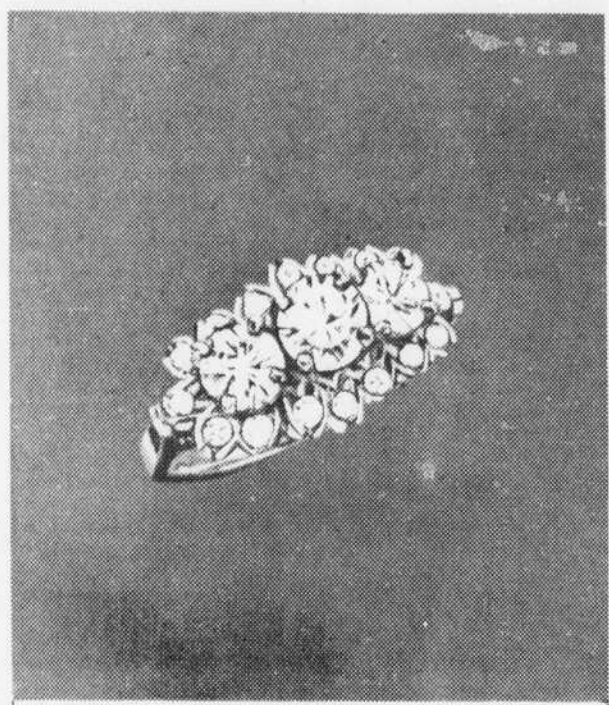
Une grande famille de bordeaux.



C'est de génération en génération que la famille Dourthe s'est acquise, dans le vignoble bordelais, une haute réputation à sélectionner et à élever des grands vins qui sont recherchés à travers le monde.

Que ce soit pour vos repas en famille, entre amis ou pour un dîner gastronomique, vous serez comblé par la présence d'un ou plusieurs membres de la famille Dourthe.

- Dourthe Blanc de Blancs
Un nouveau blanc de blancs qui accompagne délicatement poissons et viandes blanches. No 414D \$3.20
- Château Maucailou
Un vin d'une grande finesse, provenant du Haut-Médoc. No 394B \$7.85
- Château La Terrasse
Un bordeaux supérieur, velouté, recommandé avec toutes les viandes. No 394A \$4.50
- Le Château La Terrasse
est aussi disponible en magnum No 967F \$8.40
- Saint-Julien
Nouvellement arrivé! Un grand cru de la célèbre commune Saint-Julien. No 388-1 \$6.80
- Dourthe Réserve
Vin rouge léger, surprenant par sa qualité. No 394C \$3.20 No 395C \$1.90 (½ bte.)



Une bague à diamants aussi romantique qu'éblouissante!

Si vous pensez qu'un simple petit geste romantique puisse la jeter dans le plus grand ravissement... venez voir cette bague chez Birks.

Sur une monture très simple d'or blanc 14 carats, 16 diamants font la cour à 3 magnifiques gros diamants. Une galaxie de 19 pierres éblouissantes!

Son cœur ne fera qu'un tour!
\$2,750.

Carré Phillips seulement

BIRKS
JOAILLIERS

LES FONDEMENTS DE LA PUBLICITÉ AU QUÉBEC

COMMUNICATION DE MASSES

CONSUMMATION DE MASSES

Sous la direction de Claude Robert

Il ne faut cependant pas sous-estimer l'apport fondamental de ce livre qui adapte à notre société l'ensemble des concepts américains et européens en matière de communication.

Jean-Pierre Nadeau, Le Jour

Un livre portant sur la communication et la consommation de masse, adapté au Québec, c'est rare et nouveau.

Maurice Huot, Montréal-Matin

Un ouvrage intéressant pour beaucoup et indispensable pour certains.

Claude Robert, Journal de Québec

Un outil nouveau et complet qui, pour la première fois, fait le tour de la question.

Jean Royer, Le Soleil

368 pages grand format 8" x 10"

Illustré de nombreux tableaux graphiques et images dont certaines en pleine couleur.

\$18.50

DEMANDEZ-LE CHEZ VOTRE LIBRAIRE HABITUEL.

ESPACE OFFERT GRACIEUSEMENT PAR COSSETTE ASSOCIÉS COMMUNICATION-MARKETING

IMMATRICULATION ET ASSURANCE AUTOMOBILE

MOTONEIGISTES N'ATTENDEZ PAS LE JOUR DE L'AN

Pour la première fois, cette année, en tant que propriétaire d'une motoneige, vous contribuez à l'assurance auto du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation qui débute le 4 décembre.

Dès la réception de votre demande de renouvellement, présentez-vous à l'une des 800 Caisse populaires qui participent à l'émission des plaques ou à une succursale du Bureau des véhicules automobiles du ministère des Transports. Tous ces points d'émission sont identifiés par le sigle IVA.

N'oubliez pas d'apporter:

- votre demande de renouvellement d'immatriculation reçue par le courrier;
- l'argent comptant ou un chèque visé au nom du ministre des Finances, couvrant le montant total indiqué sur votre demande de renouvellement.

La Loi sur l'assurance automobile n'oblige pas les propriétaires de motoneige à détenir une assurance responsabilité pour dommages matériels.

L'immatriculation
Les droits d'immatriculation pour une motoneige sont fixés à dix dollars (\$10) auxquels s'ajoutent des frais administratifs de deux dollars (\$2) pour chaque plaque.

L'assurance auto du Québec
Une contribution de dix dollars (\$10) à l'assurance auto du Québec est exigée à chaque renouvellement d'immatriculation d'une motoneige, en plus des droits d'immatriculation.

Les motoneigistes sont protégés par le régime d'assurance automobile et ont droit aux indemnités prévues pour les dommages corporels lorsque l'accident survient **sur un chemin public**. La Régie indemnise également les victimes lorsque l'accident de motoneige survient **en dehors d'un chemin public** et implique un véhicule qui circule habituellement sur les chemins publics tel un véhicule de promenade.

N'oubliez pas:
À compter du 1er janvier 1979, vous devrez afficher votre nouvelle plaque pour circuler en motoneige. **Motoneigistes, immatriculation et assurance vont de pair cette année.**

LA PERSONNE AVANT TOUTE CHOSE

Ministère des Transports
Direction générale du Bureau des véhicules automobiles

La Régie de l'assurance automobile du Québec

Jacques Lemaire blessé

Canadien et Wings annulent 2-2

DETROIT — Hués par leurs partisans après avoir concédé une avance de deux buts au Canadien, les Red Wings ont retroussé les manches pour finalement arracher un match nul de 2-2 au Tricolore devant une salle comble hier, à l'Olympia.

C'est un but de Nick Libbett, 45 secondes après le début du troisième vingt, qui a donné ce match nul aux Wings qui n'avaient remporté qu'un seul de leurs neuf derniers matches avant d'affronter le Canadien.

Libbett a complété une stratégie de Vaclav Nedomanski qui avait profité d'une mauvaise sortie de Ken Dryden pour s'emparer de la rondelle dans le coin droit de la patinoire. Il a ensuite relayé à Libbett qui n'a eu qu'à pousser le disque dans un filet désert.

Dryden avait joué un match superbe jusque là, multipliant les arrêts difficiles au deuxième vingt après que le jeune Dale McCourt eut stimulé les Wings en déjouant sa vigilance pour ainsi réduire l'écart à un seul but.

Le Canadien avait pris une confortable avance de 2-0 contre son rival au terme de la première période, les détenteurs de la Coupe Stanley n'ayant aucune difficulté à contrôler la rondelle contre leurs adversaires.

Yvon Lambert, puis Pierre Mondou ont tour à tour déjoué Rogatien Vachon lors d'avance numérique pour ainsi clairement arricher leur supériorité devant une équipe qui avait pourtant clairement manifesté son intention de l'emporter en distribuant plusieurs mises en échec sévères

dans un premier vingt qui a laissé des marques puisque Jacques Lemaire n'est pas revenu au jeu en deuxième période après avoir essuyé un plaquage de Bill Huber.

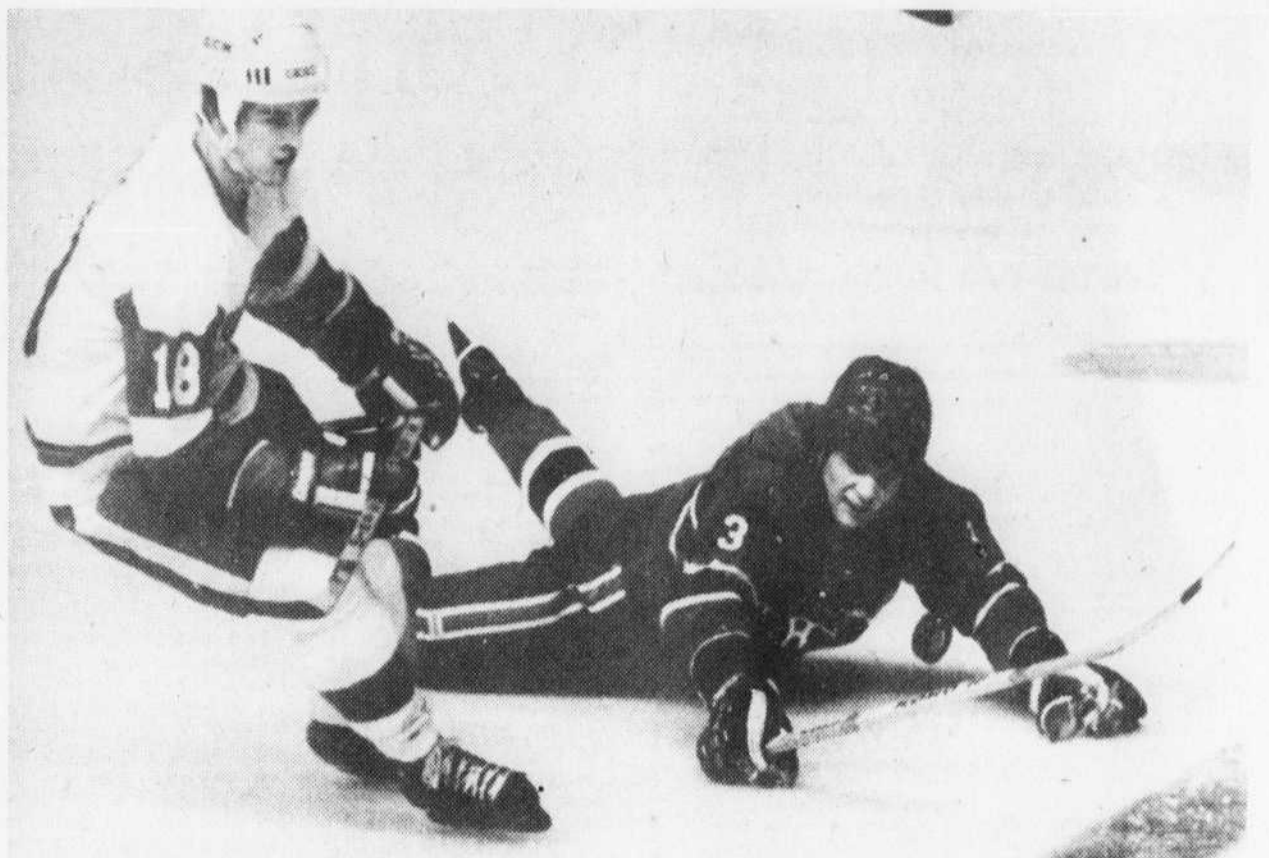
Lemaire a subi une séparation de l'épaule et il sera au rancart pendant au moins une semaine. Inutile de dire que son absence de l'alignement au cours des prochains jours donnera de sérieux maux de tête à l'instructeur Scotty Bowman, déjà privé des services des centres Doug Risebrough et Pierre Larouche.

Yvon Lambert a marqué en complétant un jeu de Pierre Mondou, pendant que Tommy Bergman purgeait l'une des nombreuses pénalités de la période pour avoir fait de l'obstruction contre Steve Shutt. Au total, l'arbitre Bob Myers a imposé 14 pénalités

mineures... Encouragé par une première stratégie fructueuse, Pierre Mondou a ensuite marqué à son tour profitant quant à lui d'une passe de Steve Shutt devant le filet pour compter un but sur lequel Vachon n'a eu aucune chance.

C'est ensuite que les pauvres partisans des Wings ont fait entendre leur mécontentement en huant copieusement leurs favoris jusqu'à ce que Dale McCourt ne brise la glace à la suite d'une percée de l'ailier gauche Errol Thompson qui, parvenu seul devant Dryden, a préféré passer le disque à son coéquipier.

McCourt a ainsi donné le signal d'un barrage de 13 lancers contre Ken Dryden qui a admirablement tenu le coup pendant que de l'autre côté de la patinoire, Rogatien Vachon était appelé à n'effectuer que sept arrêts.



Le défenseur Brian Engblom balaie la rondelle de son bâton pour arrêter l'élan de Mal Davis, des Wings. Le Canadien et les Wings ont fait match nul 2-2. (Photofaser AP)

Yvan Cournoyer subira une deuxième opération

Le capitaine du Canadien de Montréal, Yvan Cournoyer, devra subir après Noël une seconde intervention chirurgicale au dos. Cournoyer a subi de nouveaux examens hier, et le médecin traitant, le docteur Brooks, un orthopédiste, a conclu à la nécessité d'une deuxième opération.

L'athlète âgé de 35 ans a subi il y a deux ans l'ablation d'un disque de la colonne vertébrale. L'opération a été un succès et Cournoyer a participé l'an dernier à la conquête

de la coupe Stanley. Il a cependant senti des douleurs à la cuisse droite durant les éliminatoires du printemps dernier et il a cru alors que le mal se dissiperait au cours des mois d'été.

Cournoyer a bien commencé l'année mais des douleurs ont interrompu ses activités. Une première série d'exams n'ont rien révélé et le médecin de l'équipe, le docteur D.G. Kinnear a décidé de procéder à une seconde série,

celle-là concluante. Cette nouvelle opération risque de mettre un terme à une brillante carrière puisqu'il est peu probable que Cournoyer puisse renouer avec la compétition même s'il devait se remettre complètement. En effet, la direction du Canadien a déjà offert à Cournoyer de prendre sa retraite au début de la saison, lui laissant savoir qu'il n'avait pu vraiment sa place au sein de l'équipe. Il est peu probable que la situation évolue dans un autre sens au cours des prochains mois.

Joe Crozier dirigera les Sabres de Buffalo

BUFFALO (AP) — L'ex-hockeyeur professionnel Bill Inglis pourrait bien remplacer Marcel Pronovost à la barre des Sabres de Buffalo dès ce soir alors que l'équipe recevra la visite des Kings de Los Angeles. C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier un porte-parole de l'organisation, contredisant ainsi les allégations du président de l'é-

quipe, Seymour H. Knox III, qui avait dit à l'annonce du congédiement de Pronovost et du directeur général Punch Imlach que la direction de l'équipe prendrait le temps de mûrir sa décision avant de faire connaître l'identité du nouvel instructeur.

Joe Crozier, l'ex-instructeur des Sabres de 1972 à 1974 qui

avait été approché par l'équipe en début de semaine, aurait exigé d'être à la fois instructeur et directeur-gérant, ce qui n'aurait pas plu au propriétaire.

ECHOS... Cam Connor n'a pas joué tandis que Doug Risebrough, Yvan Cournoyer, Pierre Larouche et Guy Lapointe sont toujours au rancart. Il est possible que Lapointe, qui soigne présentement une blessure à l'épaule, soit de retour dans l'alignement lorsque le Canadien recevra la visite des Islanders, dimanche soir...

Le contrat consenti à Pete Rose aura des effets inflationnistes

ORLANDO (D'après AP) — Pete Rose n'est plus à Orlando mais il n'en demeure pas moins que le fabuleux contrat de \$3.2 millions, que lui ont offert les Phillies a fait parler beaucoup de monde, hier, dans cette ville de la Floride où se déroulent actuellement les assises annuelles du baseball majeur.

On a eu beau conclure quelques échanges, ou discuter une fois de plus de la possibi-

lité de créer trois sections dans chacune des deux ligues de baseball majeur, rien n'a empêché tous et chacun de parler des millions qu'il a obtenus, surtout chez les Pirates de Pittsburgh.

Car non seulement les Pirates ont leur propriétaire, la famille Galbraith, ont-ils perdu d'éclatante façon la course qu'ils ont livrée aux Phillies pour faire l'acquisition de Rose, mais encore feront-ils

maintenant face aux cours des prochaines semaines à un problème de taille qui a pour nom Dave Parker.

Joueur le plus utile à son équipe dans la Nationale en 1978, Parker a toujours l'intention de jouer son option l'an prochain, prétextant qu'il vaut beaucoup plus que Pete Rose...

D'abord parce qu'il n'a que 27 ans, 10 ans de moins que Rose, et ensuite parce que

plusieurs clubs, dont les Yankees, l'ont fortement invité à jouer son option. L'an prochain, pour devenir agent libre.

Sur les conseils de son avocat, Me Tom Reich, Parker a préféré attendre que la course à l'acquisition de Rose soit terminée avant d'écouter attentivement les prochaines offres de la direction de l'équipe.

Quoi qu'il en soit, le directeur-général des Pirates, Pete Peterson, a déclaré hier que l'équipe avait déjà offert à Parker un montant supérieur à celui présenté à Rose, soit plus de \$3 millions. Entre-temps, quelques clubs ont trouvé le moyen d'interrompre la discussion du jour en annonçant quelques transactions mineures.

C'est ainsi que les Blue Jays de Toronto, soucieux d'améliorer l'équipe, ont échangé le releveur Victor Cruz aux Indiens de Cleveland en retour des services de deux joueurs des Liges mineures, Alfredo Griffin et Phil Lansford.

Cruz a remporté sept victoires contre trois défaites en plus de protéger neuf parties et de présenter une moyenne de points mérité de 1.72 avec les faibles Blue Jays, l'an dernier.

Toronto a aussi fait l'acquisition du voltigeur Don Pisker, du Houston, contre Gary Woods, un autre voltigeur. Pisker a frappé 270 en 133 parties à Charleston, dans la Ligue internationale, en 1978.

Par ailleurs, les Rangers du Texas ont cédé le contrat du frappeur ambidextre Bobby Thompson aux Mariners de Seattle en retour d'une somme d'argent indéterminée.

Don Cherry entend faire plus d'argent à Boston ou ailleurs

BOSTON (AP) — Se basant sur les expériences antérieures, les Bruins perdront l'instructeur Don Cherry à la fin de la présente saison.

La direction de l'équipe semble ne pas connaître le mot « considération », n'ayant rien fait pour empêcher le départ de quatre de ses meilleurs joueurs depuis quelques années, soit Bobby Orr, Phil Esposito, Gregg Sheppard et Carol Vadnais. La même chose pourrait survenir dans le cas de Cherry.

Son contrat de deux ans se termine le 15 juin et, jusqu'à date, la direction n'a pas encore entamé les négociations. Le gérant-général Harry Sinden expliquait récemment qu'il avait rencontré le président des Bruins, Paul Mooney, cet été, et il a été convenu que les négociations pour le contrat de Cherry seraient entamées à la mi-janvier.

Certains observateurs estiment toutefois que si les Bruins tenaient absolument à Cherry, ils auraient entamé les négociations depuis longtemps déjà.

A la mi-janvier, les Bruins entreprendront une série de six matches à l'étranger, notamment à Toronto, Montréal et Buffalo. Cherry n'est pas joyeux outre-mesure. Il explique que cette situation l'a irrité déjà au point de déblatérer contre certains de ses joueurs devant les journalis-

tes, chose qu'il ne fait jamais en temps ordinaire.

« Il y a quelque temps, je me baladais avec mon épouse et j'étais nerveux et irrité à ce propos. Elle m'a alors fait remarquer que je pouvais être gérant n'importe où: 'Si tu signes avec les Bruins, bien. Si non, bien quand même... nous pouvons encore déménager.'

« Et c'est exactement la façon dont je vais prendre les choses désormais, » expliquait Cherry.

En quatre saisons et demie, avec Boston, Cherry a conduit les Bruins à trois championnats de division, et à deux défaites en finale de la coupe Stanley contre le Canadien. Et les Bruins ont déjà remporté plus de 200 victoires sous sa gouverne.

Ils ont perdu seulement quatre de leurs 25 matches de-

puis le début de cette saison, et ils dominent la division Adams avec sept points d'avance devant Toronto.

L'argent constitue le point litigieux. Cherry a déjà refusé un contrat de trois ans, prétextant que les longs contrats entraînaient une certaine nonchalance.

Sinden explique pour sa part qu'il ne dirige pas Gulf et Western faisant allusion au puissant conglomérat propriétaire des Rangers et du Madison Square Garden, qui a déboursé \$250,000 pour les services de Fred Shero comme instructeur et gérant-général.

Les Bruins aussi appartiennent à une corporation de milliardaires, Sportsystems, mais il semble que ceux-ci ne veulent pas investir autant dans leur équipe de hockey.

HOCKEY

Ligue Nationale			
Mardi			
Boston 5, Toronto 1	Pittsburgh 3, Islanders NY 3	Washington 4, Colorado 1	Vancouver 3, Atlanta 0
Hier			
Montréal 2, Detroit 2	Rangers NY 7, St-Louis 4	Pittsburgh 6, Toronto 4	Minnesota 4, Los Angeles 0
Ce soir			
Rangers NY à Philadelphie	St-Louis à NY Islanders	Detroit à Boston	Los Angeles à Buffalo
Chicago à Vancouver	Vendredi		
Pittsburgh à Montréal	Atlanta au Colorado	Les meneurs	
(Parties d'hier non comprises)			
b	p	pts	
Lafleur, Mon.	17	23	40
Dionne, LA	20	19	39
Chouinard, Atl.	16	23	39
MacMillan, Atl.	13	25	38
Federko, SL	11	24	35
Sittler, Tor.	15	19	34
McDonald, Tor.	14	20	34

Ligue Nationale			
Canadiens 2, Wings 2			
Première période			
1-MONTRÉAL: Lambert (9)	8:48		
2-MONTRÉAL: Mondou (11)	17:13		
Pénalités: Lupien Mon, Huber Det 2:16			
Chartraw Mon 3:42, Lafleur Mon, Polonich Det 8:25, Bergan Det 9:34, Hughes Mon 9:08, Engblom Mon, St-Laurent Det 12:14, Chartraw Mon 14:29, Woods Det 16:56, Gainey Mon 17:25, Engblom Mon, St-Laurent Det majeures 19:40.			
Deuxième période			
3-DETROIT: McCourt (9)	3:08		
Pénalités: Miller Det, Napier Mon 7:48, Engblom Mon, St-Laurent Det mineures doubles 12:56			
Troisième période			
4-DETROIT: Libett (5)	0:45		
Pénalités: Nedemsky, Labaratan			
Troisième période			
Montréal 5 7 4-16	Detroit 4 13 6-23	Gardiens: Dryden, Montréal; Vachon, Detroit. A.-15,117.	

Association Mondiale			
Nordiques 6, Oilers 3			
Première période			
1-EDMONTON: Gretzky (10)	10:13		
2-QUEBEC: Gauthier (6)	17:57		
Pénalité: Larivière, Qué 5:47			
Deuxième période			
4-EDMONTON: Gretzky (11)	3:44		
5-QUEBEC: Leduc (8)	10:20		
Pénalités: Berry Edm 0:53, Morrison Qué 3:17, Micheletti Edm 7:16			
Troisième période			
6-QUEBEC: Cloutier (25)	4:35		
7-QUEBEC: Bordeleau (4)	9:17		
8-QUEBEC: Cloutier (26)	17:23		
9-QUEBEC: Fitchner (3)	18:02		
Lacombe, Côté			
Pénalité: Neilson, Edm 2:06			
Tira au but			
Edmonton	13	6	7:26
Québec	7	14	28
Gardiens: Dryden, Edmonton; Coral, Québec. A-8,810			

LIGUE NATIONALE						
Section James Norris						
	pj	g	p	n	pp	pc pts
MONTRÉAL	26	17	6	3	107	68 37
LOS ANGELES	24	12	10	2	97	79 26
PITTSBURGH	26	9	13	4	93	99 22
DETROIT	25	6	12	7	78	88 19
WASHINGTON	27	6	17	4	76	123 16
Section Charles Adams						
BOSTON	25	16	4	5	108	74 37
TORONTO	28	13	11	4	93	89 30
BUFFALO	24	8	10	6	88	71 22
MINNESOTA	24	8	14	2	69	89 18
Section Lester Patrick						
ISLANDERS NY	23	15	3	5	106	70 35
ATLANTA	27	15	10	2	110	87 32
RANGERS NY	24	14	6	4	98	65 32
PHILADELPHIE	26	13	9	4	83	73 30
Section Connie Smythe						
VANCOUVER	26	11	13	2	85	91 24
CHICAGO	23	9	9	5	73	83 23
ST-LOUIS	27	6	17	4	86	128 16
COLORADO	27	4	18	5	73	124 13

ASSOCIATION MONDIALE						
	pj	g	p	n	pp	pc pts
CINCINNATI	26	14	9	3	102	94 31
QUÉBEC	25	14	9	2	102	87 30
N.-ANGLETERRE	25	12	8	5	108	92 29
EDMONTON	22	12	10	0	83	76 24
WINNIPEG	24	10	11	3	98	89 23
BIRMINGHAM	22	9	12	1	87	96 19
INDIANAPOLIS	22	4	16	2	64	110 10

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC						
Section Lebel						
	pj	g	p	n	pp	pc pts
VERDUN	32	19	9	4	169	120 42
MONTRÉAL	31	18	9	4	180	133 40
LAVAL	34	12	20	2	162	210 26
CORNWALL	31	12	18	1	143	187 25
HULL	32	6	22	4	113	197 16
Section Dilio						
TROIS-RIVIÈRES	30	24	3	3	231	99 51
SHERBROOKE	31	19	8	4	181	132 42
QUÉBEC	32	15	12	4	151	132 34
CHICOUTIMI	30	10	16	4	124	150 24
SHAWINIGAN	33	7	24	2	122	216 16

SUCO
beaucoup de projets
peu d'argent

GALERIE/ACCENT

EATON Centre-ville seulement, 7e étage

Tous les cognacs
ne sont pas nés égaux.

Prince Hubert de POLIGNAC
FINE CHAMPAGNE
COGNAC

Yvon Deschamps
Aller de l'avant ou... ailleurs

par Nathalie Petrowski

Yvon Deschamps est à un tournant de sa vie. Il a 43 ans, une femme, un enfant, 18 heures de matériel écrit au cours de neuf dernières années; des projets de film avec Jean Lapointe, des projets de comédie musicale avec Serge Fiori, des projets de carrière française, des projets de séries télévisées américaines. Bref, des projets à n'en plus avoir. Yvon Deschamps ne voit pas le temps passer. Et si dans une certaine mesure, il se plaît à ainsi éprouver ses énergies, on devine chez lui, une fine et subtile lassitude.

« Le danger dans ce métier-là, c'est de s'enfermer dans une cloche de verre, de ne plus être en contact avec le monde, avec ce qui se passe autour. Ceci dit, à un moment donné, il faut absolument prendre du recul. Aujourd'hui j'ai juste envie de m'asseoir et de regarder. Quand j'écris, il faut que dans ma vie, il n'y ait que ça, il faut que je vive avec mon écriture 24 heures par jour même si c'est pas drôle pour le monde autour de moi. »

En congé sabbatique de sa carrière de scène, Deschamps travaille présentement à l'écriture d'un scénario de film en collaboration avec

Jean Lapointe: « Le scénario est écrit, l'histoire est simple, c'est, mais notre problème c'est de trouver le moyen d'agencer les sentiments, les émotions, c'est d'en arriver à un déroulement de vie qui nous amène à une décision. On sait au départ que l'histoire de deux gars ordinaires qui cherchent à faire de l'argent en inventant quelque chose, n'a rien de révolutionnaire, mais on voudrait quand même donner de la profondeur au film. On cherche des scènes clés plutôt que des personnages. Les personnages on les a, c'est nous autres dans la vie, deux gars qui ont toujours les pieds dans les plats. Moi, par exemple je m'attire beaucoup d'ennuis tout simplement parce que je suis incapable de dire non. Jean, lui donnerait et donne sa chemise au monde entier. Outre mon apport de comédien, j'aimerais participer aussi bien à l'élaboration du film, qu'à sa réalisation avec l'aide d'un réalisateur. Je ne voudrais pas arriver sans savoir ce qui va se passer et pourquoi ça va se passer. Le cinéma est un médium que je ne contrôle pas et c'est pour cela que je ressens le besoin de tout apprendre, c'est la meilleure façon d'éviter les échecs. »

Du scénario de film, Deschamps en vient à parler du travail de collaboration dont il semble être particulièrement friand: « Il y a quelque chose de profondément enrichissant dans le travail de collaboration. Travailler avec



Yvon Deschamps: 43 ans, 18 heures de matériel écrit en 9 ans et beaucoup de projets pour l'avenir.

formance de quelqu'un plutôt que par sa façon de voir les choses: « Je me suis formé en regardant autour de moi et c'est par la force des choses que je me suis retrouvé tout seul sur une scène à faire des

TÉLÉVISION

- 2 CBFT
8:55 Ouverture et horaire
9:00 En mouvement
9:05 "Le troisième âge" Comment devenir la santé d'aujourd'hui?

RADIO-QUÉBEC

- 17 RADIO-QUÉBEC
22:00 Regards sur le monde
22:30 Les nouvelles TV
23:00 Les sports au 10

CBMT

- 8:00 A thought for today
9:05 CBC 6:00 Morning
9:10 The Friendly Giant

CFTM

- 7:50 Un esprit qui attend
7:55 Les plus sur 10
8:00 Les plus belles histoires

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — Un "sprint" et "Il faut que une porte soit ouverte ou fermée" d'Alfred de Musset. Tous les jours 19 h 30, 21 h 30. Relâche dimanche.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Le monde de Monsieur Truquand" 18 h 30, 20 h 30, 22 h 30.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Le monde de Monsieur Truquand" 18 h 30, 20 h 30, 22 h 30.

JACQUES PRÉVERT
AU BORDELAMER
COLLAGE MUSICAL ET HUMORISTIQUE
DU 16 NOV. AU 23 DÉC.
LUNDI: 21 H. JEU. VEN. SAM.: 23 H 30
THÉÂTRE-BAR AUX 4 SAOÛLS
100 EST, AVE. DES PINS 845-7277

UN FILM A VOIR
LE MAGAZINE CHATELAINE
Rivoli 14 ans
PITIE POUR LE PROF!
Avec BUD CORT et SAMANTHA EGGAR
RIVOLI: 2e film, "L'homme qui venait d'ailleurs"
Le PARISIEN 2 486 STE CATHERINE D 866 3856 ST DENIS ET BELANGER 771 3125 RIVOLI 1

ALYSÉE 1 35 MILTON 842-6053
ALYSÉE 2 35 MILTON 842-6053
"irène Papas exprime avec force une interprétation de grande qualité: mère torturée qui défend la chair de sa chair."
"Courrez voir ROBERT ROBERT, UN DES MEILLEURS 7 h 15 LOUVOCH, 9 h 30
Un film de CLAUDE LOUVOCH
ROBERT et ROBERT CHARLES DENNER JACQUES VILLERET JEAN-CLAUDE BRIALY

4 GAGNANT PRIX DE L'ACADEMIE
WOODY ALLEN "ANNIE HALL"
DIANE KEATON "ANNIE HALL"
NEW YORK 7 h 15 ANNIE HALL 9 h 30
"NEW YORK, NEW YORK" LIZA MINNELLI ROBERT DE NIRO
Cinéma 722 0302 3180 rue BELANGER

Le Canadian Brass, ensemble canadien renommé, sera soliste au prochain concert de l'Orchestre de Chambre McGill, lundi soir, le 11 décembre, à 20 h 30, au Théâtre Maisonneuve. Billets en vente à la Place des Arts.
PIERRE DAVID présente
Sonate d'Automne
d'INGMANN BERGMAN avec LIV ULLMANN et INGRID BERGMAN
le DAUPHIN 1 SEM: 7:30 - 9:30 SAM.-DIM: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

Fernand aime Louis. Fernand aime Alexa
Alexa aime Fernand. Alexa aime Louis
Louis aime Alexa. Louis aime Fernand
pourquoi pas!
SAMI FREY • CHRISTINE MURILLO • MARIO GONZALEZ • NICOLE JAMET
desjardins 1 12:25 - 2:10 - 3:55 5:40 - 7:25 - 9:10

Une comédie drôlement sympathique la Belle Emmerdeuse
ROGER COGGIO
ELISABETH HOPPERT
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 2 12:15 - 2:10 - 4:05 6:00 - 7:55 - 9:50

JILL CLAYBURGH
PRIX D'INTERPRETATION FEMININE
la femme libre
CANNES 78 MAZURSKY
Cinéma du COMPLEXE
desjardins 3 12:20 - 2:35 - 4:50 7:05 - 9:20

Grand prix de la critique internationale
neuf mois
Cannes 77 un film de Maria Messinas
desjardins 4 12:35 - 2:20 - 4:05 5:50 - 7:35 - 9:20

"Le plus beau film de Fred Zinneman"
JULIA
JANE FONDA VANESSA REDGRAVE JASON ROBARDS HAL HOLBROOK
VISION FRANÇAISE
st-denis 3 12:45 - 2:50 - 4:55 7:05 - 9:10

conventum & l'engouvent
Demain seulement
Musique québécoise nouvelle
Vendredi 8 déc. 20h30
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM
THÉÂTRE "C'est pour quand Le Progrès?"
création et production du THÉÂTRE A L'OUVRAGE
"Le progrès ne passe plus par le capitalisme, mais par l'élimination de l'exploitation de l'homme par l'homme."
Ce soir jeudi 20h30
Réservations: 284-9352 après 16h00

SEM: 7:15 - 9:15 - SAM: 1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
14 ANS
JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES
CREMAZIE BOUL. TASCHEVAL 465-5906
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

PIERRE DAVID présente
Sonate d'Automne
d'INGMANN BERGMAN avec LIV ULLMANN et INGRID BERGMAN
le DAUPHIN 1 SEM: 7:30 - 9:30 SAM.-DIM: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

SCOTT ROSS, claveciniste
MICHEL LANGEVIN, guitariste
JEAN DÉCARIE et MICHEL BÉDARD, Université de Montréal
Programme: Bach, Boccherini, Giuliani, Ponce, Soler, Bit.
DIMANCHE - 10 DÉCEMBRE - 16 H 30
Billets: \$7 - \$6 - \$5 - Étudiants 7/25 ans, preuve d'âge: \$3
PRO MUSICA - 1270 O. Sherbrooke - 845-0532

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) 119X 129
Renseignements: 842-2112

ATTENTION A 20H
HELENE LOISELLE et GERARD POIRIER dans une COMEDIE de Guy Poissay
PAUL BUISSONNEAU
"LA CRIQUE"
"ASOÛS"
Théâtre de Quoi?Sous, 100 est, Avenue des Pins 845-7277

CINÉMA

- ATWATER I, Plaza Alexis Nihon 935-4286 - "Paradise Alley" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon 931-3113 - "Boys from Brazil" 19 h 20, 21 h 30
AVENUE, 1224 Avenue Green Westmount 837-2747 - "Who's killing the great chefs of Europe?" 19 h 20, 21 h 00
BEAVER, 5117 Avenue du Parc 844-1932 - "Ride to ecstasy" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 20 "After noon tease" 13 h 25, 16 h 15, 19 h 05, 21 h 55
BERRI, 1280 St-Denis 288-2115 - "Le grand sommeil" 13 h 30, 16 h 40, 21 h 45 "La revue d'un homme nommé Cheval" 15 h 20, 19 h 30
RHODU, 5030 Papineau 526-9131 - "La jeune Lady Chatterley" 13 h 15, 17 h 40, 21 h 20 "Le jardin des supplices" 12 h 15, 15 h 05, 19 h 20, 21 h 45
BOYVENTURE I, Place Boyventure 861-2725 - "Wild geese" 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45
BOYVENTURE II, "Automn sonata" 13 h 00, 15 h 30, 19 h 00, 21 h 00
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau 465-5906 - "Le grand sommeil" 21 h 50 "Maintenant on appelle ça Magnificat" 19 h 40
BROSSARD II, "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 15, 21 h 15
BROSSARD III, "L'empire du grec" 21 h 40 et "Le fic se rebelle" 17 h 30, 19 h 30
CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine 866-8051 "Un papillon sur l'épaulé" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine 524-1885 - "L'empire du grec" 13 h 45, 17 h 45, 21 h 45 et "Le fic se rebelle" 13 h 35, 19 h 35
CHAMPLAIN II, "Armageddon" 15 h 00, 18 h 15, 21 h 30 et "Om m'appelle Sappho" 13 h 10, 15 h 40, 20 h 00
CHATEAU I, 6956 St-Denis 271-1103 - "Mystère du triangle des Bermudes" 14 h 10, 17 h 45, 21 h 15 "Dimanche de la violence" 12 h 30, 16 h 00, 19 h 30
CHATEAU II, "Légitime violence" 12 h 25, 15 h 25, 18 h 25, 21 h 25 "Motos de la violence" 14 h 00, 17 h 00, 20 h 30, 23 h 00
CINÉMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O 861-2996 "Who mislaid my wife" 14 h 40, 18 h 00, 21 h 20 "Schario" 13 h 00, 16 h 20, 19 h 40
CINÉMA DE QUARTIER, 127 Saint-Urbain 824-5321 Relâche
CINÉMA DE ART, 3180 est, Belanger 722-0302 "New York, New York" 19 h 15, "Annie Hall" 21 h 00
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis 844-8734 - "La famille" de K. Wojciechowski Pologne 1979, 19 h 30 et "La mort du président" (de J. Kawalerowicz Pologne 1977) 21 h 30
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc 844-2828 - "Gone South" 19 h 05, 21 h 05
LA CITE II, "Revenge of the Pink Panther" 19 h 25, 21 h 20
LA CITE III, "Fool Play" 18 h 55, 21 h 00
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1453 boul. de Maisonneuve 879-4349 - "The White Sheik" de F. Fellini 1952, 19 h 00 "Shoot loud, I don't understand" de E. de Filippo 21 h 00
CLAIREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke 486-7355 - "Death on the Nile" 18 h 35, 21 h 20
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins 288-3141 - "Pourquoi pas" 12 h 15, 14 h 00, 19 h 45, 22 h 50, 19 h 45, 21 h 40
COMPLEXE DESJARDINS II, "La belle emmerdeuse" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 25, 21 h 30
COMPLEXE DESJARDINS III, "Julia" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Neuf mois" 12 h 35, 14 h 20, 16 h 05, 17 h 55, 19 h 40, 21 h 20
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges 725-5528 - "Paradise Alley" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
CÔTE-DES-NEIGES II, "Big Fish" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10
CREMAZIE, 8610 St-Denis 388-4210 - "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 20, 21 h 20
DAUPHIN I, 2396 est, Beaulieu 721-6960 - "Sonate d'automne" 19 h 30, 21 h 30
DAUPHIN II, "Le tournant de la vie" 19 h 30, 21 h 30
DORVAL I, 280 Dorval, Dorval 631-8596 - "Return from witch mountain" 18 h 10 "Escape to witch mountain" 19 h 40
DORVAL II, "Message" 19 h 00, 21 h 00
DORVAL III, "Magie" 19 h 00, 21 h 00
DESCARIE SQUARE I, Centre Descarie Square, 6855 (Clarendal) 341-3190 - "Midnight Express" 15 h 15, 21 h 30
DESCARIE SQUARE II, "Wild geese" 18 h 45, 21 h 10
EYNESE I, 35 Milton 842-6053 - "Iphigénie" 19 h 15, 21 h 30
EYNESE II, "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park 691-8129 - "Le mystère du triangle des Bermudes" 20 h 55 "Les impotables" 19 h 45
GREENFIELD II, "Légitime violence" 18 h 15 et "Les motos de la violence" 19 h 55
GREENFIELD III, "Revenge of the Pink Panther" 19 h 00, 21 h 00
GUY, 1435 Guy 931-2912 - "Bad Penny" 12 h 00, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 15 "Tenage sex-mat" 13 h 35, 16 h 20, 19 h 15, 21 h 55
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon 725-7000 - "Le dernier amour romantique" 18 h 30, 22 h 00 et "L'interdit" 20 h 30
KENT, 4100 ouest, Sherbrooke 488-0707 - "Goodbye girls" 17 h 00, 21 h 00 "Oh God" 15 h 00, 19 h 00
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey 688-7776 - "Le mystère du triangle des Bermudes" 21 h 20 "Dimanche de la violence" 19 h 25

Marionnettes et légendes amérindiennes

par Jacques Larue-Langlois

Contes de la tente des vapeurs, deux légendes amérindiennes adaptées par Marielle Bernard pour le Théâtre sans fil, marionnettes géantes pour adultes. Mise en scène de

Claire Ranger et André Viens; costumes de Fanny; musique de Pierre Voyer; décors et éclairages de Jean-Charles Martel, Guy Rouillard et Jean Marcouiller; marionnettistes: Marielle Bernard, Claire Ranger, Réjean Robidoux, Jacques Trudeau et André

Viens; narrateurs: Marielle Bernard, Normand Chouinard et Pascal Rollin; confection des costumes: Carole Régimbald et Fanny; musiciens: Marie Bernard, Renald Tremblay, Réal Trépanier et Pierre Voyer. À l'affiche jusqu'au 23 décembre, à la salle Fred Barry du Théâtre Denise Pelletier.

titée en empilant sur un lit circulaire de pierres des branches mortes auxquelles on mettait le feu. Quand les braises avaient disparu et que les pierres étaient chauffées, on les recouvrait de branches vertes de conifères et on dressait la tente par dessus. Là, bien au chaud, on sortait le calmumet et on se racontait des histoires pendant que la nuit tombait.

C'est ainsi que sont nées les deux versions hautes en couleurs sous les titres *Ciel bleu prend femme* et *Le corbeau blanc*. Spectacle visuel avant tout et, sur ce plan, absolument impeccable. Il faut voir ces marionnettes géantes, certaines mesurant jusqu'à douze pieds, construites par les marionnettistes eux-mêmes en prenant pour modèles d'authentiques masques indiens de la côte du Pacifique dans certains cas ou, dans d'autres, tout simplement guidés par une imagination fertile appuyée sur une connaissance certaine du folklore amérindien.

Gouailleuse à souhait, la légende de *Ciel bleu prend femme*, conte d'amour pour adultes recueilli chez les Ojibways du lac Nipigon, en Ontario, rend compte à la fois de la grâce amoureuse des Amérindiens et de l'importance du rôle du sorcier dans toute réussite. Irrésistible est la scène de copulation des deux grenouilles que *Ciel bleu* (on l'aura compris, c'est le nom du héros) doit occire ensemble, faire sécher sur un feu doux et en disperser la poudre sur le corps de sa bien-aimée pour qu'elle veuille bien céder à sa passion.

Quant au *Corbeau blanc*, qui vient des Tsimshian, tribu côtière du Pacifique, il est le Saint-Esprit créateur de la lumière et incarne chez une vierge pour mieux voler le soleil à son père qui le subtilisait aux humains à la suite d'un déluge universel. Comme quoi les légendes se ressemblent d'une culture à l'autre.

Mais les légendes que nous raconte le Théâtre sans fil ne sont que les prétextes à une superbe mise en scène dont il

faut bien entendu accepter les lenteurs inhérentes à la manipulation délicate de ces beaux objets que sont les marionnettes géantes. Si la musique qui accompagne l'action est, du début à la fin, très appropriée, on ne peut s'empêcher de déplorer une bande sonore narrative sourde, provenant du fond de la salle plutôt que de la scène et surtout un peu artificielle dans son impeccable. Il aurait fallu faire plus vivant, jouer davantage.

Cette unique restriction étant faite, notons que le spectacle est d'une très haute tenue et témoigne d'une amélioration constante chez cette compagnie unique qui nous offre ici une approche du mode d'expression amérindienne qui, sans s'attacher à la pure tradition, s'est efforcée, avec succès, d'en garder l'esprit et de nous le transmettre sous la forme d'un spectacle merveilleux.



Masques indiens des marionnettes géantes de « Le corbeau blanc », production du Théâtre sans fil.

CRESCENT
Le Vert Galant
 RESTAURANT FRANÇAIS ★★★★★
 La façon idéale d'interrompre sa journée pour un moment de répit ou encore, de bien débiter la soirée.
 Réservations pour Noël et le Jour de l'An
 844-4003 1425/23 Crescent 844-4155
 Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche

RESTAURANT SIDI BOU
 Spécialités Tunisiennes
 3496 Ave. Du Parc
 844-2223

Beaucoup de gens connaissent le **COUSCOUS...**
 Très peu en connaissent la vraie saveur.
la Medina
 Spécialités marocaines authentiques
 3464 rue St-Denis
 Tél.: 282-0359

Vieux-Montréal
Ft-Lauderdale
St-Sauveur
gibby's
 GRILLADES ET FRUITS DE MER
 298 Place d'Youville, Montréal - tél.: 282-1837
 St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275

COMMENÇANT VENDREDI
L'ÂGE DE LA MACHINNE
 DE GILLES CARLE
 GAGNANT DE 6 GRANDS PRIX AU FESTIVAL CANADIEN
CHER THÉO
 DE JEAN BEAUDIN
 RÉALISATEUR DE J. A. MARTIN, PHOTOGRAPHE PRIMÉ À CANNES
 RÉUNIS DANS UN PROGRAMME CONJOINT METTANT NOTAMMENT EN VEDETTE WILLIE LAMOTHE
 L'ÂGE DE LA MACHINNE 28 minutes
 CHER THÉO 50 minutes
le DAUPHIN SEM. 8:00 - 9:30 (DERNIER JOUR: "LE TOURNANT DE LA VIE")
 Office national du film du Canada National Film Board of Canada

ÉCHOS
 La Centrale d'Artisanat du Québec a ouvert sa galerie d'expositions d'œuvres artisanales le 1er décembre dans ses locaux du 1450 de la rue Saint-Denis. Pour la saison des fêtes, la galerie accueille une dizaine d'artisans qui présenteront quelques-unes de leurs meilleures pièces. Le personnel se fera un plaisir d'y recevoir les familiers de la maison de même que tous ceux qui recherchent des œuvres artisanales authentiquement québécoises.

Lundi prochain, on commencera à tourner à Montréal un film sur le thème de la stimulation subliminale, *Agency*, qui met en vedette Robert Mitchum, Lee Majors, Valerie Perrine, Alexandra Stewart et Saul Rubinek. L'intrigue du long métrage dont le coût de production s'élève à \$5 millions, se situe dans un monde de la publicité où une agence s'efforce de manipuler des millions de personnes pour des fins mystérieuses. Le message subliminal est un sujet fort controversé et certains soupçonnent le monde de la publicité de s'en servir plus que le public ne le pense. Le film propose que cette façon cachée d'influencer la pensée des gens puisse servir à d'autres fins que de vendre des produits. Le film mis en scène par George Kaczender (*In praise of older women*) est produit par Robert Lantos et Steven J. Roth des films RSL.

Sloche, ce groupe de Québec disparu de la scène il y a deux ans après avoir produit deux microsillons chez RCA, vient de refaire surface. En effet, Martin Murray et André Roberge, respectivement aux claviers et à la batterie, annoncent leur intention de reprendre la route en compagnie de deux nouveaux musiciens, soit Richard Drouin à la basse et Michel Vaillancourt à la guitare. Le groupe est présentement à l'imprévu jusqu'au 10 décembre. Les spectacles sur semaine sont à 22 h et minuit, la fin de semaine à 22 h 30 et 1 h. L'entrée est libre.

Pourquoi ne pas offrir un cadeau qui fait plaisir à longueur d'année?
 AVEC SES 300 NUMÉROS **LE DEVOIR** est le cadeau par excellence
 Il suffit de remplir et de poster le coupon ci-dessous avant le 20 décembre. Sur réception, nous ferons parvenir au destinataire une carte de souhaits en votre nom lui annonçant la bonne nouvelle.
LE DEVOIR - C.P. 6033, MONTRÉAL P.Q. H3C 3C9
 L'abonnement est offert par:
 Nom: _____ Adresse: _____ code postal: _____
 L'abonnement est offert à:
 Nom: _____ Adresse: _____ code postal: _____
 À découper le bord et à coller sur la carte de souhaits.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES
L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS "MITA"
 Le choix des graphistes! La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢. Une des plus pratiques!
 VENTE-LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
 7035 av. du Parc, MtL 270-1141
 Stationnement Ouvert samedi de 9 à 12
Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Robic, Robic ET ASSOCIÉS
 1514, avenue McGregor
 Montréal H3G 1X5 288-2152
Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
 625, Ave du Président Kennedy
 Montréal - 845-7126
Les notaires PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
 Me. Denis Pelletier Me. Fernand Poirier
 Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
 Etude
 500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
 Mont-Royal, 480 est. Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
 Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

Mousseux ou pétillant Appellation Vouvray contrôlée
Moncontour
Château Moncontour
 blanc, mousseux appellation Vouvray contrôlée 590 7.95
Château Moncontour
 blanc, pétillant appellation Vouvray contrôlée 544-B 7.00
 Représenté au Québec par Les Distilleries Dumont Ltée, Rougemont.

Midnight Express
 P. VIC.: 5.00 - 7.15 - 9.30
 P. CAN. & DÉC.: 7.15 - 9.30
 Place Victoria 878-1451
 Square Décarie 1 341-3190
 Place du Canada 861-4595

LE DEVOIR
 OFFRE SPÉCIALE POUR TOUT NOUVEL ABONNEMENT SOUSCRIT ENTRE LE 13 NOVEMBRE ET LE 15 DÉCEMBRE
AVEC UN ABONNEMENT DE TROIS MOIS: Un dossier de la collection du Devoir, intitulé: POPULATION ET FAIT FRANÇAIS AU CANADA
AVEC UN ABONNEMENT DE SIX MOIS: Deux dossiers de la collection du Devoir, intitulés: 1. POPULATION ET FAIT FRANÇAIS AU CANADA 2. LA LANGUE DU CIEL
AVEC UN ABONNEMENT DE DOUZE MOIS: La collection reliée des trois dossiers du Devoir 1. POPULATION ET FAIT FRANÇAIS AU CANADA 2. LA LANGUE DU CIEL 3. VERS UNE CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC
Les dossiers du DEVOIR
 Population et fait français au Canada
 La langue du ciel
 Vers une charte de la langue française au Québec
TARIFS D'ABONNEMENT
 3 mois \$21.00
 6 mois \$33.00
 12 mois \$60.00
 POSTEZ LE COUPON SANS TARDER À "LE DEVOIR" PROMOTION 78 C.P. 6033 MONTRÉAL H3C 3C9
 NOM
 ADRESSE
 VILLE CODE
 TÉLÉPHONE

Québec s'interroge sur l'exode des diplômés de McGill

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec étudie le problème que constitue la proportion d'étudiants étrangers qui étudient à l'Université McGill « aux frais des contribuables du Québec ».

C'est ce qu'a expliqué hier le ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin, qui répondait en Chambre à une question du député de Pointe-Claire, M. William Shaw.

M. Laurin était interrogé sur les raisons qui font que 43 pour cent des diplômés universitaires anglophones quittent le Québec après leurs études, selon des chiffres publiés dans le dernier rapport annuel de l'Office de la langue française.

Selon le ministre, cet exode de diplômés anglophones s'explique par le fait que les diplômés de McGill sont « plus mobiles » que les francophones et peuvent obtenir de l'emploi au Canada, anglais et aux États-Unis.

Toutefois, le gouvernement du Québec est fortement intéressé à garder ces diplômés au Québec, entre autres dans la Fonction publique et auprès des sociétés d'Etat.

Un comité d'intégration a été créé auprès du ministère de la Fonction publique afin de faciliter l'insertion de ces diplômés désireux de poursuivre leur carrière dans les organismes de l'Etat québécois, a annoncé M. Laurin.

Quant à M. Shaw, il a contesté les chiffres publiés dans le rapport annuel de l'Office de la langue française. Selon M. Shaw, le pourcentage de diplômés anglophones de McGill qui quittent le Québec est de 65 pour cent et le pourcentage de diplômés francophones qui quittent également serait de 17,5 pour cent.

Toutefois, un porte-parole de l'Université McGill a nié les chiffres de M. Shaw.

Séismes en série

VIENNE (AP) — L'Institut de géodynamique autrichien a signalé qu'une importante secousse tellurique s'est produite hier dans la péninsule du Kamtchatka ou même de l'Alaska.

Les premières secousses qui avaient une magnitude de 7,2 points sur l'échelle de Richter, ont été enregistrées à 14 h 13 GMT.

Par ailleurs, trois tremblements de terre ont ébranlé des bâtiments à San Salvador mais l'on ne signalait ni victimes ni dégâts. Les secousses se sont produites entre 11 h 53 et 12 h 25 GMT.

Dans l'île d'Hokkaido, une secousse tellurique s'est produite à 14 h 02 GMT. Les populations côtières ont été mises en garde contre le risque d'un raz de marée.

Enfin, un tremblement de terre de magnitude moyenne (4,3 sur l'échelle de Richter) s'est produit à 14 h 00 GMT dans la province de Corum, en Turquie, provoquant un mouvement de panique parmi la population locale.

Selon l'Observatoire d'Istanbul, l'épicentre du séisme se trouverait en Union soviétique ou en Asie centrale.

La secte de Jones dissoute

GEORGETOWN (AFP) — Le gouvernement guyanais a annoncé hier la dissolution de la secte du « Temple du peuple » sur son territoire et sa décision de distribuer parmi les survivants et parents des victimes du massacre du 18 novembre dernier ce qui a pu être récupéré du trésor de la communauté de Jonestown.

Selon des sources gouvernementales, il s'agirait d'un million de dollars en billets de banque américains et guyanais, plus certains autres effets ou équipements d'une valeur estimée à environ 500.000 dollars américains. La tragédie de Jonestown a fait 914 morts par balle ou empoisonnement.

Entre-temps, la police et l'armée ont été retirées du quartier de la secte de Jim Jones à Georgetown où elles montaient la garde, et ses quarante et quelque pensionnaires jusqu'à présent assignés à résidence sont libres, désormais, de circuler en ville, mais non pas de quitter le pays.

C'est dans les locaux de ce Q.G. que, dans la nuit du 18 au 19 novembre, peu après le suicide collectif des habitants de Jonestown, le porte-parole de la secte, Mme Sharon Amos, et ses trois enfants ont été assassinés.

Le meurtrier présumé, l'ex-marine américain Charles Beikmann, comparait cette semaine devant un tribunal de Georgetown et deux des occupants du Q.G. de la secte, Paula Adams et Deborah Touchette, ont été rappelées comme témoins.

Le gouvernement de la Guyana a d'autre part réagi en termes très énergiques aux accusations contenues dans une dépêche d'agence américaine engageant sa responsabilité dans le drame de Jonestown. La dépêche, basée sur un prétendu carnet de notes de Jim Jones lui-même, rapportait que le gouvernement du premier ministre guyanais Forbes Burnham avait protégé la secte en échange du soutien actif de cette dernière au parti au pouvoir.

Selon ce carnet, les membres de la secte auraient même voté lors du référendum guyanais du 10 juillet dernier, alors qu'étant tous de nationalité américaine, ils n'étaient nullement habilités à le faire. Un communiqué gouvernemental rendu public tard mardi soir réfute toutes ces accusations et s'interroge sur les motifs jugés obscurs qui ont pu inspirer la diffusion de la dépêche incriminée. Il ajoute que la secte du Temple du peuple s'était établie en Guyana précédée de chaleureuses recommandations émanant de nombreuses personnalités américaines.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Surveillant et Ingénieur de projets



(poste ouvert aux hommes et aux femmes)

La Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée recherche un surveillant et ingénieur de projets pour son usine d'électrolyse d'une capacité de production annuelle supérieure à 90.000 tonnes d'aluminium située à Shawinigan.

Relevant du surintendant, Génie et Entretien, le titulaire est à la tête d'une équipe de cinq à six personnes. Chargé de la mise sur pied de projets en génie, il conçoit et coordonne la réalisation de la construction ou de la modification de bâtiments et d'équipement.

Le candidat idéal détient un diplôme universitaire en génie. Ayant un minimum de quatre ans d'expérience dans la réalisation de projets industriels, il possède l'aptitude à diriger une équipe technique multidisciplinaire.

Le salaire sera en fonction de la compétence et de l'expérience. Régime complet d'avantages sociaux.

Les intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae, en mentionnant la référence 792/LB/MLD, à:

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée

a/s Monsieur René Marineau
Services du Personnel
C.P. 820
Shawinigan (Québec)
G9N 6W4



La Compagnie d'Assurances
Provinces-Unies

recherche des

ASSUREURS-VIE

Nous offrons:

- Des possibilités en assurances-Vie et en assurances générales.
- Des produits compétitifs.

Si une carrière chez nous vous intéresse, communiquer le mercredi et le jeudi, entre 9:00 heures et 12:00 heures avec:

Jacques Laporte, B.A., A.V.A.
au numéro
282-1932

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.



ESSO CHEMICAL CANADA
une division de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
a besoin de

Mécaniciens en instrumentation

Les candidats choisis travailleront dans le département d'entretien:

Mécanicien de première classe ayant préférentiellement 5 ans d'expérience avec une compagnie pétrolière/pétrochimique, une industrie chimique ou les industries minières, du papier ou de la fabrication de l'acier.

Salaire: \$9,15 par heure

Bénéfices: Excellents avantages sociaux

Emplacement: Sarnia, Ontario

Les candidats intéressés devront soumettre une réponse donnant détails de leur expérience et de leur scolarité à:

Ross S. Brown
Employee Relations Department
P.O. Box 3004
Sarnia, Ontario
N7T 2M5

Toutes demandes d'emploi seront traitées sur une base confidentielle.



DIRECTEUR DE LA PROGRAMMATION

Le Réseau Radio-Nord (secteur télévision) est présentement à la recherche d'un directeur de la production et de la programmation de la station.

La personne idéale devra coordonner les activités du service.

En plus d'une très bonne formation de base, elle devra posséder des aptitudes à la direction du personnel relevant de ses fonctions et faire preuve d'organisation.

Lieu de travail: Rouyn-Noranda.

La rémunération sera en fonction de la compétence et de l'expérience acquises.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 12 décembre 1978, à:

Monsieur Gilles Poulin
Directeur général
Radio-Nord Inc. — CKRN-TV
Case postale 70
ROUYN, (Québec)
J9X 5C2

NEGOCIATEUR SENIOR SERVICES DES HYPOTHEQUES

Sous l'autorité du Directeur du Service des Hypothèques, le négociateur senior est responsable de tout ce qui concerne la négociation des prêts hypothécaires et de façon plus spécifique il s'occupe de finaliser les transactions avec la clientèle de la société en matière de prêts hypothécaires.

Son mandat comporte également des responsabilités de maintenir des contacts étroits avec les emprunteurs, de déceler les meilleures occasions d'investissement hypothécaires, de suggérer des programmes de publicité et de promotion permettant une meilleure pénétration du marché hypothécaire, auprès des constructeurs, des courtiers en immeubles et des notaires. Il devra également s'occuper d'obtenir toutes les informations confidentielles et pertinentes nécessaires à l'approbation des prêts, et être en mesure de présenter des demandes de prêts à la haute direction, avec arguments rationnels à l'appui.

Ses fonctions comportent aussi la nécessité de maintenir à jour une banque d'information détaillée

sur tout ce qui a trait aux termes et conditions du marché hypothécaire.

Le candidat idéal est bilingue et possède un diplôme en administration des affaires d'une université reconnue ou l'équivalent, et a acquis une expérience pratique de plusieurs années dans le secteur du marché hypothécaire, soit au sein de sociétés telles que fiduciaires, banques ou compagnies d'assurance-vie, où il a assumé des responsabilités importantes et démontré la personnalité, l'entregens et le leadership nécessaires à assumer, dans un avenir prochain, un rôle de gestion et de direction. Il est préférentiellement membre de la Corporation des Évaluateurs Agréés.

Le salaire sera en fonction de l'expérience et de la compétence professionnelle des postulants, et le poste est à Montréal. Si intéressé, veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, vous référant au dossier MG-533, ou passez à nos bureaux afin d'organiser une rencontre éventuelle.



G. MAURICE GILBERT & ASSOCIÉS ASSOCIATES

400 ouest, boul. Dorchester, Suite 1204,
Montréal, Québec, H2Z 1V5,
Tel. (514) 861-9457

Conseillers en Orientation et Ressources Humaines



COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
collège d'enseignement général et professionnel

POSTES DE PROFESSEURS À COMBLER

à la leçon		
CON I	2 heures	
CON II	4 heures	
PCP	12 heures	(0.50)
à la leçon		
HIS 915	3 heures	
à la leçon ou temps partiel		
INF 301	6 heures	
INF 401	5 heures	
INF 631	4 heures	
INF 211	3 heures	
INF 911	6 heures	
PSY 904	3 heures	
PSY 202	3 heures	
TAD 503 (placement)	6 heures	(0.50)
TAD 320 (comptabilité analytique de gestion)	8 heures	
à la leçon		
TAD 110 (comptabilité I)	4 heures	
TAD 430 (marketing I)	4 heures	
TAD 604 (gestion des matériaux et inventaires)	4 heures	
TAD 614 (contrôle statistique de la qualité)	4 heures	
ADM 916 (droit des affaires)	6 heures	
ADM 923 (organisation et méthodes)	3 heures	
ADM 934 (vente)	3 heures	
ADM 935 (sciences du comportement et gestion du personnel)	4 heures	
180.201-221 (profession infirmière et maladie)		
180.921 (concept de la santé)		
180.922 (concept de la maladie)		
180.990 (nutrition)		
	3 temps partiel	(0.50 année)
	1 temps partiel	(0.25 année)
180.601-926 (soins infirmiers médico-chirurgicaux)		
	1 temps partiel	(0.18 année)
412.101 (dactylographie I)	3 heures	
412.201 (dactylographie II)	3 heures	(0.50
412.401 (dactylographie IV)	8 heures	année)
à la leçon ou temps partiel		
412.421 (sténographie, langue seconde I)	9 heures	
180.501-521		
	1 temps partiel	(0.05 année)

EXIGENCES

Diplôme de 1er cycle dans la discipline appropriée.

Formation pédagogique de préférence.

Expérience d'enseignement.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le mercredi 13 décembre 1978, au service du personnel.

Collège Bois-de-Boulogne
10,555 avenue Bois-de-Boulogne
Montréal.
H4N 1L3



Cégep
régional de la
Côte-Nord

POSTES D'ENSEIGNANTS

(hiver 1979)

Droit

Droit des affaires: discipline

(401-916-76): numéro du concours

Charges d'enseignement: deux groupes.

6 périodes-semaine

Qualifications requises: être avocat de profession et posséder une certaine expérience du droit des affaires.

Comptabilité

Comptabilité pour fonds: discipline

(410-613-74): numéro du concours

Charges d'enseignement: 1 groupe.

3 périodes-semaine

Qualifications requises: posséder un diplôme universitaire de premier cycle, en administration avec spécialisation en comptabilité.

Techniques de secrétariat:

Rédaction de documents: discipline

(412-441-77): numéro du concours

Charges d'enseignement: 1 groupe.

4 périodes-semaine

Qualifications requises: posséder un diplôme universitaire de premier cycle.

Dessin

Dessin (1): discipline

(511-221-78): numéro du concours

Charges d'enseignement: 1 groupe.

3 périodes-semaine

Qualifications requises: posséder un diplôme universitaire de premier cycle en arts plastiques ou en arts visuels.

Anglais

Anglais: discipline

(604-201-71): numéro du concours

Charges d'enseignement: 3 groupes.

9 périodes-semaine

Qualifications requises: posséder un diplôme universitaire de premier cycle en lettres, anglais ou en enseignement de l'anglais, langue seconde.

Mathématiques

Calculs différentiels et intégrals (1): discipline

(201-103-77): numéro du concours

Charges d'enseignement: pleine charge.

3 groupes.

15 périodes-semaine

Qualifications requises: posséder un diplôme universitaire de premier cycle confirmant une spécialisation en mathématiques. La préférence sera accordée aux candidats détenant un diplôme de 2e cycle dans cette discipline.

Histoire

Évaluation sociale, économique et politique du Canada jusqu'à 1850: discipline

(330-920-75): numéro du concours

Charges d'enseignement: 3 périodes-semaine

Qualifications requises: posséder un diplôme universitaire de 1er cycle en histoire.

Techniques infirmières

discipline

Soins infirmiers et maladies: cours

(180-201-75): numéro du concours

Charges d'enseignement: 12 périodes-semaine

Soins infirmiers pédiatriques

(180-401-75): numéro du concours

Charges d'enseignement: 3 périodes-semaine

Qualifications requises: — posséder un permis de pratique de l'O.I.I.Q. — avoir une expérience valable du travail d'infirmier.

Techniques infirmières

Soins infirmiers obstétricaux

(180-301-75)

Charges d'enseignement: demi-charge.

7 périodes-semaine

Qualifications requises: — posséder un permis de pratique de l'O.I.I.Q. — avoir une expérience valable du travail d'infirmier.

Techniques infirmières

Soins infirmiers médicaux chirurgicaux: cours

(180-601-75)

Charges d'enseignement: pleine charge.

13 périodes-semaine

Qualifications requises: — posséder un permis de pratique de l'O.I.I.Q. — avoir une expérience valable du travail d'infirmier.

Techniques infirmières

Soins infirmiers médicaux chirurgicaux: cours

(180-990-74)

Charges d'enseignement: 1 groupe.

2 périodes-semaine

Qualifications requises: posséder un diplôme universitaire de 1er cycle en techniques ou en nutrition.

Biologie et chimie

Micro-biologie et immunologie: cours

(101-942-78)

Charges d'enseignement: 1 groupe - théorie.

2 groupes - laboratoire

Cours: chimie organique II (202-302-75)

numéro du concours

Qualifications requises: posséder un diplôme universitaire de 1er cycle en biologie avec spécialisation appropriée. La préférence sera accordée aux candidats détenant un diplôme universitaire de 2e cycle.

Les candidatures à l'un ou l'autre de ces postes doivent être adressées à M. Laurent Maréchal, directeur-adjoint, Campus Mingan, 25 de la Vérendrye, Sept-Îles, Québec, Téléphone: (418) 962-9848, et être accompagnées d'un curriculum vitae complet (incluant les attestations d'études), la date d'entrée en fonction pour chacun de ces postes est le 15 janvier et le début des cours est fixé au 22 janvier 1979.

Fermeture des concours: le 14 décembre 1978 à 17 heures.

Mme Castonguay,
secrétaire.

Reprise dans l'industrie de la motoneige

Bombardier rachètera son principal distributeur américain

La compagnie Bombardier, qui vend aux États-Unis environ 55% de sa production de produits récréatifs, va racheter d'ici la fin janvier son plus important distributeur dans l'est des États-Unis, Elliott and Hutchins.

Le secteur des produits récréatifs a totalisé l'an dernier des ventes de \$118,7 millions et la saison de la motoneige s'annonce bonne pour Bombardier.

En utilisant à son expiration une option d'achat de la compagnie privée Elliott and Hutchins, emise en avril 1974, Bombardier accorde une importance certaine au marché de l'État de New York. La compagnie de Valcourt diffuse actuellement ses produits sur trois marchés principaux aux États-Unis. Sa filiale à part entière, Bombardier Corpora-

tion, distribue dans le Middle West (Michigan, Minnesota...) tandis que des distributeurs indépendants se chargent d'une part du marché de l'Alaska, d'autre part du marché de l'est. Avec le rachat d'Elliott and Hutchins, il n'y reste plus qu'un distributeur indépendant dans le Maine et le Massachusetts.

On sait qu'après des années difficiles, Bombardier a réussi sa diversification. L'usine La Pocatière, de son département des Transports, adapte actuellement sa chaîne de fabrication pour commencer la production en série de trains LRC. Le contrat du métro de Montréal est en effet presque terminé; les dernières voitures seront achevées d'ici la fin janvier.

Par ailleurs après avoir suragné presque miraculeusement dans un marché trouble qui a englouti la majorité des 129 fabricants de motoneiges qui existaient il y a huit ans, Bombardier l'unique rescapé canadien, profitera cet hiver, pour la première fois depuis 1971, d'une augmentation des ventes de motoneiges au Québec. Cette reprise a déjà été perçue aux États-Unis et dans les autres provinces canadiennes au cours de l'hiver dernier.

Les administrateurs de Bombardier ont vraiment l'impression de sortir de l'ombre pour la première fois depuis belle lurette.

Au début de 1970, les ventes de motoneiges en Amérique du Nord totalisaient 425.000. Il y a deux ans, ce chiffre était tombé à 195.000. Durant la même période au Québec, les ventes de motoneiges neuves ont oscillé entre 55.000 en 1971 et 17.313 en 1978. La reprise de l'hiver dernier a fait progresser les ventes en Amérique du Nord de 195.000 à 226.000. Durant la même période, la reprise s'est manifestée sur le marché canadien alors que les ventes ont progressé de 84.000 à 86.000.

lorsque le marché de la motoneige s'est engorgé. Sa bonne situation financière a favorisé une diversification sans laquelle ses rivaux ont été incapables de tenir le coup.

Tous les fabricants de motoneige encore sur le marché ont des intérêts diversifiés. A l'instar des compagnies japonaises, Kawasaki et Yamaha, Bombardier fabrique des motocyclettes. Comme la

compagnie américaine Artic Entreprises Incl. Bombardier fabrique des embarcations de plaisance, plus spécifiquement des bateaux à voile.

Quant aux deux autres fabricants américains de motoneiges, John Deere et Textron Inc. Polaris, leur expertise et leur présence dans les secteurs du matériel agricole et de jardinage motorisé pour

John Deere ou des scies à chaînes Homelite pour Textron Inc., leur ont fourni des ressources intéressantes pour développer et distribuer leurs motoneiges.

La compagnie Bombardier Limitée a maintenu et développé une importante place sur le marché nord-américain de la motoneige dès son introduction, il y a 15 ans. Aujourd'hui on estime sa part du marché canadien à environ 45%, tandis que ses cinq rivaux se partagent le reste. C'est au Québec où la position dominante de Bombardier est la plus évidente avec près de 275 points de vente et service sur un nombre total de 656 concessionnaires, selon les statistiques de l'Association internationale de la motoneige (ISIA).

Simpsons: vendre ou ne pas vendre...

par Michel Nadeau

Alors que Simpsons-Sears peut encore présenter une contre-proposition pour l'acquisition des actions de Simpsons, des maisons de courtage recommandent présentement à leurs clients d'accepter dès maintenant l'offre de La Baie qui convoite également les actions de Simpsons.

L'initiative des courtiers est d'autant plus surprenante que le président du conseil de Simpsons écrivait récemment aux actionnaires de cette compagnie pour leur demander d'attendre avant de prendre une décision. Lors d'une visite à Montréal, au début du mois, M. Allan Burton n'avait pas écarté alors la possibilité que Simpsons-Sears augmente les termes de l'offre. On sait que Simpsons-Sears offre une de ses actions (\$7,25) pour chacune des actions de Simpsons (\$7,75).

toutes de Toronto et Greenhields de Montréal.

La Baie offre une valeur d'échange d'environ \$8,00 pour chaque action de Simpsons.

Pour s'assurer du contrôle de Simpsons et surtout ne pas déplaire aux fonctionnaires de l'Agence d'examen des investissements étrangers (Simpsons-Sears appartient à 50% à des Américains), il est probable que Simpsons-Sears améliore son offre pour présenter au moins une valeur d'échange égale à celle offerte par La Baie.

Jusqu'à maintenant, la direction de Simpsons s'est montrée nettement favorable à l'offre de Simpsons-Sears. Elle est toutefois embêtée par la proposition de La Baie qui est supérieure en termes de dollars.

Les victimes de toute cette histoire risquent d'être les petits actionnaires de Simpsons. Les actions de la grande compagnie torontoise sont entre les mains d'institutions financières et de centaines de petits actionnaires. Personne ne détient cependant un bloc important d'actions. Donc, les petits actionnaires n'ont pas de « leader » qui pourrait leur indiquer le meilleur choix ou encore faire monter les enchères.

Le refinancement des Fonderies de Sorel devrait être négocié très rapidement sinon l'entreprise risque de perdre ses principaux clients.

La Banque Canadienne nationale, qui détient les plus importantes créances de l'entreprise en difficultés financières, a demandé à la firme Mercure et Béliveau d'envoyer des conseillers de gestion étudier s'il est possible de réouvrir l'usine pour exécuter les commandes. Vendredi soir dernier, l'entreprise appartenant à la famille Simard, de Sorel, annonçait à ses 400 employés de Sorel et de Granby qu'elle devait cesser la production, faute de res-

sources financières.

Dans un communiqué émis hier, la BCN se déclare prête à étudier avec l'actionnaire principal Claurémiand Ltée et les co-financiers, la Société de Développement industriel du Québec (SDI), le Crédit industriel Desjardins (CID) et RoyNat Ltée « la possibilité de revitaliser l'entreprise ». Dans les milieux financiers on s'attend en particulier que le gouvernement québécois trouve, avec les secteurs privés et coopératifs, une solution acceptable.

La BCN se dit prête « à étudier avec les intéressés toute solution qui pourrait faire revivre ces fonderies et leur donner un nouvel élan ». Elle « verrait d'un bon oeil tout

projet dont l'objectif viserait entre autres la restructuration financière » de la Fonderie de Sorel et de sa filiale la Fonderie de Magog. Mais la banque veut que l'entreprise retrouve des bases solides, permettant de conserver les 400 emplois.

Rendre des bases solides à l'entreprise signifie y injecter sans doute de \$3 à \$4 milliards et terminer les travaux en cours. Cela signifie aussi concevoir un plan de marketing agressif afin d'exporter davantage sur le marché américain.

Avec les dernières grèves sur la côte Nord et le ralentissement de l'industrie minière. Les Fonderies de Sorel ont connu des difficultés, accentuées par les dépenses nécessitées par le plan d'expansion

décidé à la fin 75 et pour lequel a été obtenu un financement de la SDI et de la CID en 77.

Pour l'instant, les propriétaires ou les financeurs des Fonderies de Sorel n'auraient transmis à Sidbec aucune demande officielle ou officieuse pour que la société d'état s'implique dans le financement de l'entreprise. Le porte-parole de Sidbec n'a voulu ni démentir les possibilités analysées hier dans LE DEVOIR, ni les confirmer. La porte est ouverte à quelques espoirs, tant du côté de Sidbec que d'autres entreprises.

Le Crédit industriel Desjardins n'a pas non plus été sollicité pour le refinancement de l'entreprise. La société de ges-

tion Claurémiand, restée officiellement silencieuse, a fait des propositions qui n'ont pas jusqu'ici reçu l'aval des banquiers.

« Il faudrait quand même faire quelque chose pour sauver cette entreprise québécoise ancienne et bien structurée. Il faut trouver peut-être un programme gouvernemental ad-hoc avant qu'il ne soit trop tard. Et, parlant d'une entreprise appartenant aux Simard, il faudrait laisser de côté toute partisanerie politique », estime le directeur général du Crédit industriel Desjardins. Si cette dernière institution est bien impliquée dans le dossier, la Société d'investissement Desjardins y est totalement exclue.

Dupuis: le Trust Général y était...

Le Trust Général du Canada, qui est le principal créancier pour un montant d'environ \$3 millions dans l'ex-magasin Dupuis Frères, était bel et bien représenté mais ne s'est pas manifesté quand la Ville de Montréal est devenue propriétaire de l'immeuble mardi matin, après que les taxes de \$558,458,72 pour l'année 1977-78, qui lui étaient dues, n'eurent pas été acquittées.

Une information erronée mandait que cette société était absente au moment de la transaction. Ce qui n'était pas le cas. Si celle-ci ne s'est pas manifestée, c'est qu'on étudie actuellement une offre

d'achat très sérieuse de la bâtisse et qu'il s'agissait tout simplement de ne pas immobiliser inutilement certains capitaux, attendu qu'une vente permettrait au Trust Général du Canada d'avoir les fonds nécessaires pour payer tous les dûs sans avoir à engager des capitaux d'ici là.

On sait que la loi prévoit que la Ville de Montréal ne pourra disposer de l'immeuble avant un an, les anciens propriétaires pouvant durant cette période acquitter le montant des taxes, tout en versant une somme de 10% en surplus, pour récupérer leur bien.



BANQUE DE MONTRÉAL
FONDÉE EN 1817

RAPPORT ANNUEL SOMMAIRE 1978

Actif	État sommaire de l'actif et du passif au 31 octobre	
	1978	1977
Ressources en espèces	\$ 4 881 000 704	\$ 3 869 825 733
Titres de gouvernements et autres	3 970 788 522	2 964 046 193
Prêts, y compris hypothèques	21 336 138 541	17 122 112 026
Immeubles de la Banque	218 452 200	181 123 949
Engagement de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties et de lettres de crédit	1 497 376 916	996 620 955
Autres éléments de l'actif	186 379 336	41 647 834
	\$ 32 090 136 219	\$ 25 175 394 690
Passif		
Dépôts	\$ 29 034 940 713	\$ 23 025 331 485
Acceptations, garanties et lettres de crédit	1 497 376 916	996 620 955
Autres éléments du passif	150 426 495	86 440 219
Débitures	282 789 500	203 870 000
Réserves pour pertes	256 931 687	197 286 228
Capital, compte de réserve et bénéfices non répartis	867 670 908	665 845 803
	\$ 32 090 136 219	\$ 25 175 394 690

Revenus	État sommaire des revenus et dépenses pour l'exercice clos le 31 octobre	
	1978	1977
Revenus des prêts	\$ 2 160 532 945	\$ 1 670 851 191
Revenus des valeurs mobilières	254 875 639	191 486 632
Autres revenus d'exploitation	173 423 276	145 760 991
Total des revenus	2 588 831 860	2 008 098 814
Dépenses		
Intérêts sur dépôts et débiteures de banques	1 578 057 773	1 159 747 902
Salaires, contributions à la caisse de retraite et autres avantages sociaux	399 918 644	359 963 897
Frais des établissements, y compris l'amortissement	127 008 661	113 009 933
Autres frais d'exploitation, y compris la provision de \$60 383 933 (\$44 176 300 en 1977) pour pertes sur prêts calculée d'après la moyenne des pertes des cinq derniers exercices	191 531 072	159 653 382
Total des dépenses	2 296 516 150	1 792 375 114
Solde des revenus	292 315 710	215 723 700
Provision pour impôts sur le revenu s'y rapportant	98 800 000	93 700 000
Solde des revenus après provision pour impôts sur le revenu	\$ 193 515 710	122 023 700

Plus de 1200 bureaux au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe continentale, au Mexique, en Argentine, au Brésil, au Venezuela, en Australie, en Indonésie, au Japon, en Inde, à Singapour, aux Philippines, à Hong Kong et en République de Corée. Filiales en propriété exclusive: Bankmont Realty Company Limited; Montréal; La Corporation de Location Canadienne Dominion Limitée, Toronto; Bank of Montreal Trust Company, New York; Bank of Montreal (California), San Francisco; Bank of Montreal International Limited, Nassau; Bank of Montreal (Bahamas & Caribbean) Limited, Nassau; First Canadian Financial Corporation Ltd., Hong Kong; First Canadian Financial Corporation B.V., Amsterdam, les Pays-Bas; First Canadian Financial Services (U.K.) Ltd., Londres, Angleterre; First Canadian Assessoria e Servicos Ltda., Sao Paulo, Brésil. Compagnies et organismes associés: Fonds hypothécaire de la Première Canadienne, Toronto; First Canadian Investments Limited, Toronto; Placements Immobiliers BM-RT, Toronto; BM-RT Ltée, Montréal; Australian International Finance Corporation Ltd., Melbourne, Australie; Australian International Limited, Vila, Nouvelles-Hébrides; International Resources & Finance Bank S.A., Luxembourg; Joh. Berenberg, Gossler & Co., Hambourg, Allemagne; Banque Transatlantique, Paris, France. Correspondants bancaires dans le monde entier.

Le président
WILLIAM D. MULHOLLAND

Le vice-président exécutif
et directeur général en chef
S. M. DAVISON



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

SIÈGE SOCIAL: 129, rue St-Jacques, Montréal, Québec

COMPTABLES AGRÉÉS

**BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER

Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Laroze, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, BELAIR & ASSOCIÉS

Comptables agréés

MONTREAL-QUÉBEC-RIMOUSKI-SHERBROOKE-TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA-SEPT-ÎLES-COATICOOK-MATANE

ÉTAT QU'IL Y AIT ÉCONOMIQUE
Bathurst très actif

La Bourse de Toronto a réalisé un gain modeste hier et le marché a été des plus légers. L'indice composé a monté de 3,11 et atteint à la fin de la séance 1.285,24.

Les pétroles progressent de 6,9 à 1.783,26 et les industrielles de 3,01 à 1.026,67. Par contre, les mines tombent de 1,8 à 1.075,12 et les finances de 0,99 à 1.173. Signalons un bond de près de 30 points dans le compartiment des aurifères.

Les hausses sont plus nombreuses que les baisses: 273 contre 158 et 211 valeurs sont stables. En gros 3,49 millions d'actions ont été traitées au cours de la journée et, au marché des options, 1.683 contrats ont été négociés.

Consolidated-Bathurst a été le titre industriel le plus manipulé: un paquet de 100.000 actions de classe A a changé de mains à \$13,58 pièce et un autre de 10.400 a été traité au même cours.

Parmi les autres échanges, Asbestos Corp. monte de 2,14 à \$47,14. Canada Mortgage de 1,8 à \$32,14, BP de 1,2 à \$12,8, Hudson Bay de 1,52 à \$4,34 et First City Financial de 1 à \$11.

Metropolitan Trust monte de 3 à \$34,12. Alcan de 1,2 à 39 \$, 58. Norcen Energy de 3-8 à 17-2. Consolidated-Bathurst A de 1,8 à 13,34 et Inco A de 1-8 à 17-12.

Dans le secteur minier, Campbell Red Lake Mines progresse de 1,1-8 à \$33-18. Denison de 1-2 à \$23-8 et Vestron de 3-8 à 10-7,8. Pine Point Mines recule de 1-2 à \$21-12 et Liberman Iron Ore de 3-8 à 7-1,8.

Parmi les pétroles, Canadiana avance de 1-8 à \$22,34. Quaker Petroleum de 7-8 à 11-3,4 et Prairie Oil de 3-4 à 17. Cheitanec de 2-5 à \$26-7,8 et PanCanadian Petroleum 1-4 à 38.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abacus, Ably Glnw, Abri, etc. Columns include company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including GMAC, Genstar, Genta, etc. Columns include company name, price, and change.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Daisyl, Dome, Daisyl, etc. Columns include company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including Noble, Noma, Noranda, etc. Columns include company name, price, and change.

L'ASSURANCE VIE DU ST-LAURENT



André Gaudreault, FSA, FICA

M. Henri Joli-Coeur, directeur général de l'Assurance-Vie de Saint-Laurent, a le plaisir d'annoncer l'addition à son personnel de M. André Gaudreault au poste d'actuaire.

Monsieur Gaudreault est Fellow de la Société des Actuaire et membre de l'Institut Canadien des Actuaire. Il détient de plus un Baccalauréat en Sciences actuarielles de l'Université Laval.

Ayant oeuvré au sein de plusieurs compagnies d'assurance-vie et d'un important bureau d'actuaire-conseil, Monsieur Gaudreault apporte une expérience vaste et variée.

BRUNSWICK MINING AND SMELTING CORPORATION LIMITED

LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE
DIVIDENDE N° 7
La présente a pour but d'annoncer que les administrateurs de la compagnie Brunswick Mining and Smelting Corporation Limited ont déclaré un dividende de dix cents (10¢) l'action payable le 22 décembre 1978 aux actionnaires inscrits au livre des actions à la fermeture des affaires le 11 décembre 1978.

Par ordre du conseil, Le secrétaire JOHN W. IVANY Toronto, Ontario le 30 novembre 1978

Hawker Siddeley Canada Ltd

AVIS de dividende sur actions ordinaires
AVIS est donné par la présente, qu'un dividende de douze cents (12¢) par action sur les actions ordinaires convertibles de Classe A en circulation, et un dividende de douze cents (12¢) par action sur les actions ordinaires convertibles de Classe B en circulation de la Compagnie ont été déclarés et seront payables le 19ème jour de janvier 1979, aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 29ème jour de décembre 1978.

Par ordre du Conseil d'administration, C. A. Haines Secrétaire

FONDS F-I-C INC.

Actions ordinaires
Dividende spécial (1978)
AVIS est par la présente donné qu'un dividende spécial de un dollar et cinquante cents (\$1,50) par action ordinaire (autrefois connue comme action Classe 'B') à été déclaré payable le 28 décembre 1978 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des affaires le 13 décembre 1978, ex-dividende le 11 décembre 1978.

La Compagnie a opté, en vertu des articles 83 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu et 395 de la Loi sur les impôts relatifs au montant total du dividende susmentionné, pour que ce dividende ainsi déclaré soit payable libre d'impôt dans les mains des actionnaires.

Le secrétaire, PIERRE MERCIER, c.r. Montréal, le 4 décembre 1978.

OPIONS

Le 27 novembre 1978 TORONTO, ONTARIO

FONDS F-I-C INC.

Actions ordinaires
Dividende spécial (1978)
AVIS est par la présente donné qu'un dividende spécial de un dollar et cinquante cents (\$1,50) par action ordinaire (autrefois connue comme action Classe 'B') à été déclaré payable le 28 décembre 1978 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des affaires le 13 décembre 1978, ex-dividende le 11 décembre 1978.

La Compagnie a opté, en vertu des articles 83 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu et 395 de la Loi sur les impôts relatifs au montant total du dividende susmentionné, pour que ce dividende ainsi déclaré soit payable libre d'impôt dans les mains des actionnaires.

Le secrétaire, PIERRE MERCIER, c.r. Montréal, le 4 décembre 1978.

MONTRÉAL
Abtibi atteint 19

Sous la pression des hydrocarbures la Bourse de Montréal a monté de 0,61 à 222,52, mercredi, à l'issue d'un marché modeste ou 372,514 actions ont changé de mains.

L'indice des industrielles avance de 0,94 à 215,92, les services publics de 0,37 à 197,16 et les papeteries de 1,29 à 153,78. Mais les banques cèdent 1,04 et se replient à 303,27.

Les gains l'emportent sur les pertes par 64 à 36 et 62 titres conservent leurs positions du jour précédent.

CP, valeur industrielle la plus traitée au cours de la séance, prend 1,8 à \$24,78 après un échange de 30,787 actions. Dynamic Exploration, vedette des minières, réalise un gain de 22 cents.

Dans le compartiment des pétroles dont l'indice fait un bond de 5,02 et atteint 296,93, Hudson Bay Oil monte de 1,4 à \$53, Westcoast de 1-18 à 13-12. Gulf de 7-8 à 35-3, Shell de 1-2 à 16-3, Husky de 2-3 à 44-7,8. Home Oil A de 5-8 à 45-3,4, Dome de 1-2 à 86-3,4. Consumers de 1-8 à 19-1,4. Union Oil de 5-8 à 19-1,8. Union Gas A de 1-4 à 10-8, BP de 1-2 à 21, Pacific de 1-8 à 60-3,4 et Texaco de 1,3 à \$5,0.

Par ailleurs, Abtibi progresse de 7-8 à \$19, Ivaco A de 1-8 à 12-1,8. Bell de 1-8 à 64-1,8, Walker A de 1-2 à 39-5,8 et Quebec Telephone de 1-4 à 23-3,4.

Norcen Energy prend 1-4 à \$17-5,8. Alcan 21-3 à 37-5,8. La Banque de Montréal de 1-4 à 21-1,4, Brasan A de 1-8 à 16-3,4, Moore de 1-8 à 33-1,2. IU International de 1-8 à 11-3,4 et la Banque royale de 1-4 à \$7.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abtibi, Ably Glnw, Abri, etc. Columns include company name, price, and change.

NEW YORK
Marché incertain

Tendance irrégulière à Wall Street hier où l'indice des industriels a gagné 1,39 point à 821,89. L'activité a été nerveuse, plus de 29,8 millions d'actions ont changé de mains.

Les cours ont été sous pression pendant la séance à la suite de la déclaration, la veille par la Chase Manhattan, que le prime rate allait prochainement plafonner. Les bonnes prévisions sur les résultats annuels d'IBM, indicateur de l'économie américaine, ont également contribué au soutien des valeurs.

Les cours se sont légèrement repliés une heure avant la clôture et ont subi la pression des prises de bénéfice. Finalement, 865 titres clôturent en hausse contre 593 en baisse et 456 restent inchangés.

Tendance irrégulière sur les compagnies aériennes, les chimiques, et l'industrie automobile. Hausse des aurifères avec Dome Mine à 70 3-4 en hausse de 2 1-2 points, American South African à 23-18 en hausse de 1-8, et Campbell Red Lake Mines à 29 en hausse de 1-3,4. Medgenic gagne 1-5-8 point à 28 et United Technologies termine à 39-7-8 en hausse de 1-3-8.

Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Dome Mines monte de 1-2 à \$70,34. Campbell Red Lake de 1-3 à 4-29, Massey Ferguson de 1-8 à 91-4 et Canadian Pacific de 1-8 à 21-4. Par contre Hiram Walker baisse de 3-8 à \$33-8 et Bell de 1-8 à 54-1-4. INC est stable à \$15.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF, ASA, Alcan, etc. Columns include company name, price, and change.

Le dollar canadien

Le dollar des États-Unis a coté hier en hausse de 3,50 et atteint \$1,1748 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a gagné 9,50 et atteint \$2,9009.

À New York, le dollar canadien a gagné de 1-25 à \$0,8512 et la livre a gagné 1-20 à \$1,9500.

Cours de l'or

Prix de l'or en devises américaines hier à la fermeture des principaux marchés: Londres - \$196,25; Paris - \$198,31; Francfort - \$195,50; Zurich - \$196,125; Hong Kong - \$193,00.

Cours de l'argent

Prix de l'argent en devises américaines hier à la fermeture des principaux marchés: Londres - \$1,62; Paris - \$1,63; Francfort - \$1,64; Zurich - \$1,65; Hong Kong - \$1,66.

Cours de l'acier

Prix de l'acier en devises américaines hier à la fermeture des principaux marchés: Londres - \$1,10; Paris - \$1,11; Francfort - \$1,12; Zurich - \$1,13; Hong Kong - \$1,14.

Cours de l'énergie

Prix de l'énergie en devises américaines hier à la fermeture des principaux marchés: Londres - \$1,20; Paris - \$1,21; Francfort - \$1,22; Zurich - \$1,23; Hong Kong - \$1,24.

Cours de l'industrie

Prix de l'industrie en devises américaines hier à la fermeture des principaux marchés: Londres - \$1,30; Paris - \$1,31; Francfort - \$1,32; Zurich - \$1,33; Hong Kong - \$1,34.

Cours de l'agriculture

Prix de l'agriculture en devises américaines hier à la fermeture des principaux marchés: Londres - \$1,40; Paris - \$1,41; Francfort - \$1,42; Zurich - \$1,43; Hong Kong - \$1,44.

Cours de l'énergie

Prix de l'énergie en devises américaines hier à la fermeture des principaux marchés: Londres - \$1,50; Paris - \$1,51; Francfort - \$1,52; Zurich - \$1,53; Hong Kong - \$1,54.

Cours de l'industrie

Prix de l'industrie en devises américaines hier à la fermeture des principaux marchés: Londres - \$1,60; Paris - \$1,61; Francfort - \$1,62; Zurich - \$1,63; Hong Kong - \$1,64.

Cours de l'agriculture

Prix de l'agriculture en devises américaines hier à la fermeture des principaux marchés: Londres - \$1,70; Paris - \$1,71; Francfort - \$1,72; Zurich - \$1,73; Hong Kong - \$1,74.

Cours de l'énergie

Prix de l'énergie en devises américaines hier à la fermeture des principaux marchés: Londres - \$1,80; Paris - \$1,81; Francfort - \$1,82; Zurich - \$1,83; Hong Kong - \$1,84.

Cours de l'industrie

Prix de l'industrie en devises américaines hier à la fermeture des principaux marchés: Londres - \$1,90; Paris - \$1,91; Francfort - \$1,92; Zurich - \$1,93; Hong Kong - \$1,94.

BÉNÉFICES

CHUM Ltd: exercice clos le 31 août 1978, \$2,944,000, 91 cents par action, 1977, \$2,982,000, 91 cents.

BÉNÉFICES

CHUM Ltd: exercice clos le 31 août 1978, \$2,944,000, 91 cents par action, 1977, \$2,982,000, 91 cents.

La mévente des six navires

La direction de Marine soumise aux questions des députés

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Que faire avec six navires qui ont coûté \$135 millions au trésor québécois et qui demeurent amarrés aux quais de la Marine Industries parce que personne ne veut les acheter? Voilà l'épineuse question sur laquelle se penchent depuis ce matin un petit groupe de députés québécois, réunis en commission parlementaire pour examiner le dossier de Marine Industries et plus globalement celui de sa maison-mère, la Société générale de financement.

La raison de la convocation de cette commission parlementaire est simple puisque le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, déposait il y a quelques semaines un projet de loi

augmentant substantiellement les fonds de la SGF et prévoyant des sommes importantes en vue de financer en partie le déficit encouru lors de la construction de ces navires inventés.

M. Tremblay, qui cherche à obtenir les lumières de l'opposition sur ces deux questions, à partir principalement des témoignages des dirigeants de la SGF et de Marine, désire aussi faire approuver un vaste plan de relance de ces deux entreprises.

A cet égard, le ministre a rendu publics hier une série de documents qui font le point sur l'état général de la SGF et de chacune de ses filiales, et qui dresse dans chaque cas des perspectives d'avenir.

Il ressort de ces divers documents qu'il faudra d'abord résoudre la question des navires de Marine avant de songer à tout autre projet d'expansion

et de réorganisation de cette entreprise ou même de la SGF en entier.

« La situation actuelle de la SGF est, à cause des six navires panaméens inventés à MIL, à proprement parler dramatique... Pour l'année en cours, si l'on exclut MIL, les résultats d'opération des autres filiales de la SGF seront toutefois satisfaisants », peut-on lire dans le rapport faisant état du bilan général de cette société d'Etat.

L'histoire de ces six navires, racontée dans un document séparé, est rocambolesque: En 1973, un armateur grec travaillant à partir de compagnies panaméennes passe une commande de 18 navires à Marins Industries. Dans les années qui suivent, cet armateur réussit à trouver preneur pour 12 de ces bateaux. Quand aux six restants, il refuse maintenant, pour diverses rai-

sons, d'en prendre livraison, prétextant certains vices de construction et des délais induits dans la réalisation du contrat.

Nobstant la validité de ces raisons, les documents démontrent que le marché international doit actuellement absorber une surproduction de bateaux, si bien qu'un certain nombre ne peuvent trouver preneur à des prix raisonnables.

Parmi ce nombre se trouvent les six navires de Marine dont la seule présence grève dangereusement le bilan de cette société en plus de constituer un boulet très lourd aux pieds de la SGF.

En fait, l'armateur grec, un certain Karageorgis, serait disposé à acheter, en septembre prochain, trois de ces six navires mais il en offre au mieux \$16.2 millions chacun alors que Marine Industries \$22.5 millions. Quant aux trois autres, personne ne sait ce qu'il en adviendra.

La construction navale à travers le monde connaît actuellement une période creuse et le volume continuera à baisser au cours des prochaines années, ce qui ne permet pas la récupération des sommes investies pour la construction de ces navires. Ou MIL vend les navires et encourt une perte financière substantielle ou elle attend la reprise du marché. En l'absence de meilleures offres, l'intention est tout de même de livrer les trois premiers navires à MAK (armateur grec) en septembre 1979 selon les termes des conventions en vigueur (au mieux \$16.2 millions chacun), dit le texte.

Voilà pourquoi le ministre Tremblay propose dans son projet de loi d'avancer d'ici la fin de l'année à la SGF une somme maximale de \$18 millions et de lui verser une subvention supplémentaire de \$10 millions pour compenser une partie des pertes encourues dans cette affaire. De plus, le gouvernement garantit à Marine un produit de vente de

\$17,350,000 pour chacun de ses navires lorsqu'il trouvera enfin preneur.

Mais au-delà de cette question, ce que le gouvernement propose, c'est une reconversion complète de Marine puisque la construction navale est si mal en point.

Cette reconversion, qui implique une activité navale réduite et spécialisée de même qu'une augmentation de la capacité de fabrication de wagons et un effort particulier du côté de l'activité hydro-électrique et industrielle, n'aura toutefois d'effet sur la main-d'oeuvre qu'en 1980.

D'ici là, dit le rapport, MIL devra redoubler d'ardeur pour décrocher des nouveaux contrats de construction navale si elle veut prévenir les mises à pied. A cet égard, on prévoit que si la compagnie ne décroche aucun nouveau contrat d'ici un an, elle devra mettre à pied, 1.800 employés.

Pour ce qui est maintenant de la SGF, le projet de loi du ministre Tremblay augmente ses crédits de \$50 millions d'ici 1984, à raison de \$10 millions par année, et prévoit la aussi un plan de reorganisation axé autour de trois secteurs prioritaires de développement. Ce sont les secteurs de l'hydro-électricité, le secteur forestier et celui de la pétrochimie.

On suggère de plus de fixer de nouveaux objectifs de rentabilité à chacune de la dizaine de filiales de la SGF. Ces objectifs fixeraient le rendement sur le capital investi à un niveau comparable à celui enregistré dans 10 ou 15 entreprises privées du même secteur.

En 1977, les opérations consolidées de la SGF montrent un déficit légèrement supérieur à \$4 millions. C'est cette situation qu'il s'agit de corriger même si le rapport indique que de façon générale, les perspectives sont encourageantes dans toutes les filiales. Marine mise à part.

FALCONBRIDGE COPPER LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE
Les Administrateurs de Falconbridge Copper Limited ont déclaré un dividende de vingt cents (20¢) par action, payable en fonds canadiens, le 29 décembre 1978, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 12 décembre 1978.

Par ordre du Conseil
W.R. ROBERTSON, Secrétaire

Toronto, Ontario
28 novembre 1978

DEPUIS 1908

Assurances Tanguay Inc.

ta Courtiers d'Assurances
Service d'avantages sociaux

410, rue St-Nicolas, Montréal H2Y 2R1 282-1112

Skieurs, améliorez votre style. Descendez au Québec Hilton.



Aux mordus du ski, attirés par les remarquables centres de ski du Mont Ste-Anne et de Stoneham, le Québec Hilton, situé à proximité, propose un séjour luxueux et douillet.

Semaine de ski: \$155 par personne*
Arrivée le dimanche ou le lundi. Le tarif comprend cinq nuits à l'hôtel, les billets de monte-pente du lundi au vendredi et cinq petits déjeuners au "Café de la Place".

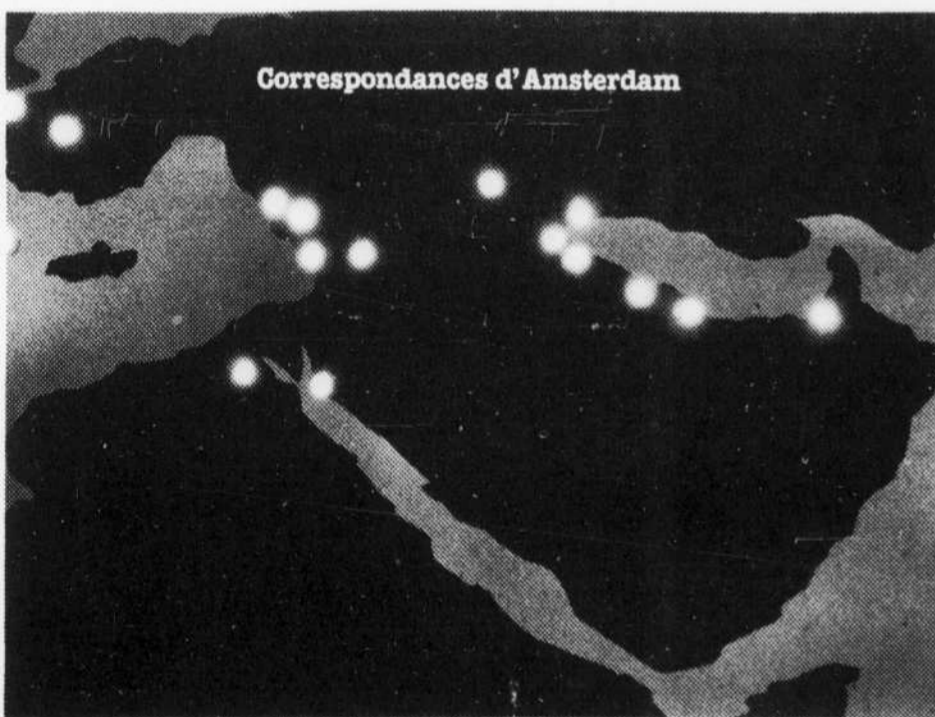
Weekend de ski: \$69 par personne*
Arrivée le vendredi ou le samedi. Le tarif comprend deux nuits à l'hôtel, les billets de monte-pente du samedi et du dimanche et deux petits déjeuners au "Café de la Place".
Ce tarif n'est que l'un des nombreux avantages qui rendront votre séjour chez nous plus agréable. C'est pour vous que nous y avons pensé...

Sentez-vous bien à l'aise
Québec Hilton

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, avec n'importe quel hôtel Hilton ou CN, ou encore avec le service de réservations Hilton.
*Deux personnes par chambre. Disponibilité limitée. Non valide pour le 10 et 11 février 1979. Prix en vigueur jusqu'au 30 avril 1979.



Correspondances d'Amsterdam



Vous avez affaire au Moyen-Orient? KLM a les correspondances qu'il vous faut.

KLM se fait un devoir de faciliter le plus possible votre voyage au Moyen-Orient.

L'aéroport international d'Amsterdam joue en cela un rôle essentiel: vous pouvez y prendre des correspondances rapides et directes pour quelque 16 destinations à travers le Moyen-Orient.

Par exemple:
Dhahran Arrivée 19h15, sans escale

Nous pouvons également vous mener sans encombre à **Dubay, et à Jeddah**. Ou encore? **Abadan, Abu Dhabi, Amman, Ankara, Bagdad, Bahrain, Beyrouth, Le Caire, Damas, Istanbul, Koweït, Téhéran et Tel-Aviv**. Point très important: nous avons des bureaux à tous ces endroits afin de vous faciliter les

choses dès votre arrivée. Une sorte de pipe-line entre Amsterdam et le Moyen-Orient, aussi efficace pour vous que pour le fret que vous expédiez.

Notre service Classe Royale contribue également à rendre votre voyage plus agréable. Nous l'appelons ainsi parce que son excellence dépasse celle d'une simple Première Classe, et vous fait oublier les contraintes d'un calendrier chargé.

Prenez, pour vous-même ou pour votre fret, l'un de nos réactifs géants de Montréal à Amsterdam tous les jours sauf le lundi, et de Toronto à Amsterdam tous les jours sauf le samedi (en collaboration avec notre partenaire, CP Air). Demandez à votre agent de voyages de vous aider à faire vos arrangements. Nos correspondances feront le reste.



La ligne aérienne digne de confiance de Hollande



Des comptes en souffrance? Encaissez-les, avec Téléforce.

C'est un fait qu'une lettre est plutôt impersonnelle... et facile à ignorer. C'est pourquoi plus de 1,500 compagnies ont déjà adopté le système Téléforce.*

Téléforce est un système d'utilisation maximale du téléphone qui peut, entre autres, vous aider à accélérer la perception des comptes.

Les spécialistes de Téléforce sont à votre disposition pour vous aider à concevoir des méthodes qui, en plus d'accélérer la perception des comptes, vous permettront aussi de réduire les coûts de représentation de l'entreprise, de reprendre contact avec d'anciens clients, d'en sélectionner de nouveaux... en somme de prendre de l'avance sur vos concurrents.

Vous cherchez l'efficacité? Téléforce peut vous aider!

Pour plus de renseignements, appelez sans frais Serge Drouin, Téléforce, à **1-800-267-8333** ou envoyez-nous le coupon ci-dessous.

Téléforce
*Marque déposée

Téléforce D-2-7-12
1, rue Nicholas, 4e étage, Ottawa, K1G 3N6 a/s Serge Drouin.
Pour savoir comment Téléforce peut profiter à mon entreprise, j'aimerais obtenir de plus amples renseignements le plus tôt possible.

Nom _____ Titre _____
Compagnie _____
Genre d'entreprise _____
Nombre de représentants _____
No. _____ Rue _____
Ville _____ Code postal _____
Prov. _____ Telephone _____ (Code régional)

Réseau téléphonique transcanadien

Il y a 75 ans, les Wright réussissaient le premier vol

par Lucien Nahum

KITTY HAWK (Caroline du Nord) (AFP) — L'aviation fête ce mois-ci son 75^e anniversaire à Kitty Hawk (Caroline du Nord) où les frères Wright transformèrent un rêve en réalité.

Au début du siècle, à Dayton (Ohio), Orville et Wilbur Wright, en dépit des sourires narquois de leurs voisins, s'obstinèrent à construire des planeurs dans leur atelier de réparation de bicyclettes. Ils faisaient voler leurs drôles d'engins au-dessus d'un pâturage voisin. Ce champ fait aujourd'hui partie de la gigantesque base aérienne de Wright-Patterson, deuxième par rang d'importance aux États-Unis.

Les frères Wright mirent ensuite patiemment au point leur premier moteur. Ils remorquèrent l'appareil jusqu'à Kitty Hawk où le vent soufflait pres-

que toujours à la vitesse idéale de 20 km/h environ, indispensable à leurs essais.

Le 17 décembre 1903, Orville Wright, aux commandes du « Flyer », y effectua le premier vol soutenu au ras du sol. Il resta en l'air 12 secondes et parcourut la distance mémorable de 120 pieds (36 mètres 58). Juste avant midi, au quatrième essai, son frère Wilbur tenait 59 secondes et couvrait 259 pieds (69 mètres).

L'Amérique et la ville de Dayton ne se rendirent pas compte alors qu'ils avaient déjà fait célèbres. La presse n'accorda qu'une importance mineure à l'événement.

Au cours de l'été 1908, Wilbur Wright est acclamé en France où il effectua 113 vols, transportant 60 passagers intrépides. Il accumula en même temps un total de plus de 26 heures en l'air, dont un vol

d'une durée de 2 heures 20 minutes.

Les souvenirs du triomphe des deux frères en France devaient apparemment leur rester très chers: dans leur maison de Dayton, aujourd'hui un musée, ils avaient réservé la place d'honneur à un bronze magnifique de Louis Carvin. Une alcove spéciale fut construite pour le mettre en valeur en face de l'entrée principale. L'inscription est simple mais touchante: « Souvenir offert par l'aéroclub de la Sarthe aux frères Wright — Clamard 1908 ».

Mais aux États-Unis, personne ne prenait leurs engins au sérieux. Il fallut une catastrophe pour que l'on découvre que l'avion existait. Le 17 septembre 1908, peu après être rentré de France, son appareil s'écrasa au sol alors qu'Orville effectuait un vol de démonstration pour l'armée américaine. Son passager, le lieutenant Thomas Selfridge, entraînait dans

l'histoire en devenant la première victime officielle d'un accident d'avion. Orville se remit de ses graves blessures et les frères Wright devinrent célèbres grâce à ce coup de sort.

En 1962, Dayton devint le site de la galerie des héros de l'aviation. Les frères Wright étaient les premiers pionniers américains à être inscrits au tableau d'honneur. Orville était mort en 1912 de la fièvre typhoïde, à l'âge de 45 ans, Wilbur, dont les inventions ne se comptent plus, succomba en 1948 à une crise cardiaque. Il avait 81 ans.

Les premiers vols commerciaux aux États-Unis furent entrepris en 1914. Un hydravion fit la navette entre Tampa et Saint-Petersburg, en Floride. Peu rentable, l'opération fut rapidement abandonnée.

La première guerre mondiale donna un essor formidable à l'aviation. Les bellé-

rants ayant décidé de mettre à profit sa puissance destructrice.

Un timbre commémoratif de 31 cents « par avion » a été émis par les postes américaines.

Au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal, un concours de dessins d'enfants a été organisé avec la collaboration de compagnies aériennes de plusieurs pays. Officiellement, l'OACI ne fait pas de célébrations en tant qu'organisme international. Elle s'est toutefois associée à cette manifestation « pour rendre hommage aux pionniers de l'aviation », non seulement les frères Wright, mais également les autres.

Illustration des progrès accomplis en 75 ans: la longueur du fuselage d'un quadri-réacteur géant de nos jours est supérieure à la distance parcourue par les frères Wright lors de leurs premiers vols.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS
THELMA MAZIE WHEELER-GRAHAM
AVIS est donné que THELMA MAZIE WHEELER, secrétaire administrative, 6310 ouest, rue Sherbrooke, App. 309, Montréal, Qué., s'adressera au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de THELMA MAZIE GRAHAM.
Verdun, le 1^{er} décembre 1978.
MACKAY & MACKAY
NOTAIRES POUR LA REQUERANTE

AVIS DE CESSION GENERALE
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 septembre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Philippe Barrowman négociant seul sous le nom de Co-Décor Enr. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2^e décembre 1978, sous le numéro 2916124. Ce 4^e jour de décembre, 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-02-004118-787
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE L.T.E.E. corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 2 Place Ville Marie, Montréal, district de Montréal.

COUR PROVINCIALE
NO. 500-02-046027-780
THE ST. LAWRENCE PROTESTANT SCHOOL BOARD, corps politique et incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 562 boul. Lemoyne en la cité de Longueuil, district de Longueuil.
Le défendeur, ANDREAS KARAMANUS, défendeur domicilié au 7322 Outremont, Montréal, district de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur, Andreas Karamanus, de comparaître dans un délai de trente jours de la date de la présente publication. Une copie des brevets et de la déclaration a été déposée à la Cour s'entendant à Montréal, le 29 novembre 1978.
Armand Beaujeu P.A.
Protonotaire-adjoint

COUR SUPERIEURE
NO. 500-05-019115-771
LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
DEMANDERESSE
HAMIN LEE ET DAME HERMA CARBY
DEFENDEURS
COMPAGNIE TRUST RYAL & ALS
RECLAMANTS
ET
PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPERIEURE
MIS EN CAUSE
LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
CONTESTANTE

PAR ORDRE DE LA COUR
M. Hamin Lee et Dame Herma Carby, PRENEZ avis qu'une contestation d'une partie de l'état de collation, affidavit et avis (art. 725 C.P.C.) a été déposée au Greffe et sera présentée pour adjudication à cette Honorable Cour le 12 décembre 1978 à 9 h 30 a.m. à la salle 216 au Palais de Justice de Montréal. VEUILLEZ agir en conséquence.
Montréal, ce 5 décembre 1978.
Renaud Chassé, protonotaire adjoint
Me Lucien Lachapelle
5971 St-Hubert, Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO. 500-12-082579-784
DAME LEONOR BRANT MONTENEGRO, résidant et domiciliée à l'île des Soeurs, district de Montréal.
REQUERANTE
PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT, autres résidant et domicilié en les cités et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1978.
ARMAND BEAUJEU
Régistrare-adjoint
Mes MCMASTER MEIGHEN
129 rue St-Jacques
Montréal, Qué., H2Y 1L8
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

C.T.Q.
C. Monette & Fils Ltée, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de faire majorer ses taux de 10% sur ses services réguliers de Laprarie-Montréal et St-Hélène-Montréal. Egalement d'augmenter de 0.25 le passage simple sur son service Lachine-Cauchonawaga.
Toute personne voulant faire opposition à cette demande peut s'adresser à la Commission des Transports dans les 4 jours suivant la date de cette dernière parution.
1^{ère} parution: 6 Décembre 1978
2^{ème} parution: 7 Décembre 1978
3^{ème} parution: 8 Décembre 1978

AVIS
AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que Gebelec Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Joliette, P.Q., a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à LA Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 23^e jour du mois de juin 1978 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de l'Assomption, P.Q., le 5^e jour du mois de juillet 1978 sous le numéro 194210.
Date à Montréal, P.Q. ce 29^e jour du mois de novembre 1978.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-02-046027-780
THE ST. LAWRENCE PROTESTANT SCHOOL BOARD, corps politique et incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 562 boul. Lemoyne en la cité de Longueuil, district de Longueuil.
Le défendeur, ANDREAS KARAMANUS, défendeur domicilié au 7322 Outremont, Montréal, district de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur, Andreas Karamanus, de comparaître dans un délai de trente jours de la date de la présente publication. Une copie des brevets et de la déclaration a été déposée à la Cour s'entendant à Montréal, le 29 novembre 1978.
Armand Beaujeu P.A.
Protonotaire-adjoint

COUR SUPERIEURE
NO. 500-05-019115-771
LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
DEMANDERESSE
HAMIN LEE ET DAME HERMA CARBY
DEFENDEURS
COMPAGNIE TRUST RYAL & ALS
RECLAMANTS
ET
PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPERIEURE
MIS EN CAUSE
LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
CONTESTANTE

PAR ORDRE DE LA COUR
M. Hamin Lee et Dame Herma Carby, PRENEZ avis qu'une contestation d'une partie de l'état de collation, affidavit et avis (art. 725 C.P.C.) a été déposée au Greffe et sera présentée pour adjudication à cette Honorable Cour le 12 décembre 1978 à 9 h 30 a.m. à la salle 216 au Palais de Justice de Montréal. VEUILLEZ agir en conséquence.
Montréal, ce 5 décembre 1978.
Renaud Chassé, protonotaire adjoint
Me Lucien Lachapelle
5971 St-Hubert, Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO. 500-12-082579-784
DAME LEONOR BRANT MONTENEGRO, résidant et domiciliée à l'île des Soeurs, district de Montréal.
REQUERANTE
PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT, autres résidant et domicilié en les cités et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1978.
ARMAND BEAUJEU
Régistrare-adjoint
Mes MCMASTER MEIGHEN
129 rue St-Jacques
Montréal, Qué., H2Y 1L8
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO. 500-12-082579-784
DAME LEONOR BRANT MONTENEGRO, résidant et domiciliée à l'île des Soeurs, district de Montréal.
REQUERANTE
PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT, autres résidant et domicilié en les cités et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1978.
ARMAND BEAUJEU
Régistrare-adjoint
Mes MCMASTER MEIGHEN
129 rue St-Jacques
Montréal, Qué., H2Y 1L8
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO. 500-12-082579-784
DAME LEONOR BRANT MONTENEGRO, résidant et domiciliée à l'île des Soeurs, district de Montréal.
REQUERANTE
PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT, autres résidant et domicilié en les cités et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1978.
ARMAND BEAUJEU
Régistrare-adjoint
Mes MCMASTER MEIGHEN
129 rue St-Jacques
Montréal, Qué., H2Y 1L8
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO. 500-12-082579-784
DAME LEONOR BRANT MONTENEGRO, résidant et domiciliée à l'île des Soeurs, district de Montréal.
REQUERANTE
PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT, autres résidant et domicilié en les cités et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1978.
ARMAND BEAUJEU
Régistrare-adjoint
Mes MCMASTER MEIGHEN
129 rue St-Jacques
Montréal, Qué., H2Y 1L8
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO. 500-12-082579-784
DAME LEONOR BRANT MONTENEGRO, résidant et domiciliée à l'île des Soeurs, district de Montréal.
REQUERANTE
PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT, autres résidant et domicilié en les cités et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1978.
ARMAND BEAUJEU
Régistrare-adjoint
Mes MCMASTER MEIGHEN
129 rue St-Jacques
Montréal, Qué., H2Y 1L8
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO. 500-12-082579-784
DAME LEONOR BRANT MONTENEGRO, résidant et domiciliée à l'île des Soeurs, district de Montréal.
REQUERANTE
PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT, autres résidant et domicilié en les cités et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1978.
ARMAND BEAUJEU
Régistrare-adjoint
Mes MCMASTER MEIGHEN
129 rue St-Jacques
Montréal, Qué., H2Y 1L8
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO. 500-12-082579-784
DAME LEONOR BRANT MONTENEGRO, résidant et domiciliée à l'île des Soeurs, district de Montréal.
REQUERANTE
PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT, autres résidant et domicilié en les cités et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1978.
ARMAND BEAUJEU
Régistrare-adjoint
Mes MCMASTER MEIGHEN
129 rue St-Jacques
Montréal, Qué., H2Y 1L8
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO. 500-12-082579-784
DAME LEONOR BRANT MONTENEGRO, résidant et domiciliée à l'île des Soeurs, district de Montréal.
REQUERANTE
PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT, autres résidant et domicilié en les cités et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1978.
ARMAND BEAUJEU
Régistrare-adjoint
Mes MCMASTER MEIGHEN
129 rue St-Jacques
Montréal, Qué., H2Y 1L8
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO. 500-12-082579-784
DAME LEONOR BRANT MONTENEGRO, résidant et domiciliée à l'île des Soeurs, district de Montréal.
REQUERANTE
PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT, autres résidant et domicilié en les cités et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PATRICK FRANCIS PHILLIP HUBBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 décembre 1978.
ARMAND BEAUJEU
Régistrare-adjoint
Mes MCMASTER MEIGHEN
129 rue St-Jacques
Montréal, Qué., H2Y 1L8
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE

AVIS
AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 24 novembre, 1978, par lequel H.M. Dixon Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 28 novembre, 1978, sous le numéro 2931098. Banque de Montréal, le 1^{er} décembre 1978.

AVIS
PRENEZ AVIS QUE Alderhot Carry-All Service Limited, détenteur du permis 16385-V, conjointement avec ses actionnaires s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour que soient transférées 303 actions communes de ladite compagnie à Alderhot Transportation Inc., laquelle est contrôlée par Ronald Henderson qui détient 1,000 actions communes.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, H2L 1K2.
1^{ère} publication: Jeudi, le 7 décembre 1978
2^{ème} publication: Vendredi, le 8 décembre 1978
3^{ème} publication: Samedi, le 9 décembre 1978
ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-05-026263-788
DAME CLARA CORONEL, requérante.
ROSENDO DOMINGUEZ, Intimé
HORACE DESPOSSES, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, HORACE DESPOSSES, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication des présentes. Une copie du divorce a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention.
Prenez avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution, la requérante procédera à obtenir jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 1^{er} décembre 1978.
Goldstein, Bouvette, Berke & Paquin
Procureurs de la requérante

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
DAME CLAUDETTE GUNDON
Requérante
MAURICE ROBINETTE
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Maurice Robinette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 28 novembre 1978.
(S) REYNALD CHASSE
REGISTRARE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

Pour étudier le projet de loi 103

La motion libérale réclamant une commission est rejetée

QUEBEC (PC) — Ministériels et unionistes ont rejeté mardi soir, la motion présentée par le député libéral de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, demandant la convocation d'ici trois semaines de la commission parlementaire des Affaires sociales afin d'entendre les représentations des groupes et individus

sur le projet de loi 103 qui modifie la loi 65 sur les services sociaux et de santé. Si elle avait été adoptée, une telle motion aurait de toute évidence obligé la chambre à siéger entre les Fêtes de Noël et du Nouvel An. Mme Lavoie-Roux a soutenu que le dépôt de ce projet de loi n'est pas connu des

groupes concernés, citant comme preuve l'absence, dans les journaux, de réactions qu'aurait normalement dû susciter le dépôt de cette législation. Et elle a accusé le gouvernement de faire preuve d'autoritarisme en tentant de faire adopter cette mesure en vitesse avant l'ajournement des fêtes et à l'insu de la popu-

lation. Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a fait valoir à cela que des rencontres ont eu lieu avec les organismes intéressés au sujet du projet de loi et que le premier concerné, soit l'Association des hôpitaux du Québec (AHPQ), recommande depuis longtemps dans ses rapports

annuels plusieurs des dispositions introduites dans cette pièce législative. Un incident s'est alors produit quand le député de l'Acadie a demandé au ministre si des groupes, plus précisément l'association des étudiants en médecine des universités Laval et de Montréal, avaient demandé à se faire entendre en

commission parlementaire sur le projet de loi 103. « Tout s'éclaircit », s'est exclamé le ministre, faisant allusion à une lettre non estampillée, trouvée sur sa banquette, en chambre au début de la séance, et signée précisément par les représentants de ces deux associations d'étudiants qui réclamaient de se

faire entendre en commission parlementaire sur le projet de loi 103. M. Lazure a alors accusé les libéraux de collusion et a souligné que c'étaient là les deux seuls organismes qui lui ont fait une telle requête. Le projet de loi 103 vise à instaurer dans les hôpitaux des plans d'organisation con-

formement aux budgets alloués et à une répartition équitable des médecins dans les régions du Québec. Il a accordé par ailleurs au ministre le pouvoir d'inspecter les foyers clandestins pour les malades et personnes âgées et de fusionner des établissements de santé et de services sociaux.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 286-1201

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 286-1201

• Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES — Queen Mary, meublé, très propre et joli 2 1/2, \$235. Bail annuel. 457-5513. 11-12-78

Impeccables 2 1/2 et 3 1/2, très paisibles, métro Barri de Montigny. Tél.: 844-6195. 9-12-78

MCGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2 1/2, 4 1/2 avec électricité, immédiatement. 932-0933. 845-3151. J.N.O.

CHEMIN DE LA REINE MARIE, près de l'Université de Montréal, grand 1 1/2, poêle, réfrigérateur fournis. \$240. Libre immédiatement. 739-8140. 9-12-78

CÔTE STE-CATHERINE, près d'un parc, 4 1/2 à louer au 1er étage, chauffé, eau chaude, poêle et frigidaire, balcon, \$190. par mois. 735-6729. 8-12-78

CÔTE-DES-NEIGES, 3 1/2 chauffé, ensoleillé, sous location, non meublé, réfrigérateur, poêle fournis, salle de lavage, balcon, électricité, taxe d'eau payées. 738-3969 après 17 hres. 9-12-78

QUEEN MARY, 4 1/2, chauffé, ascenseur, repeint, coin tranquille, 737-2322. 8-12-78

OUTREMONT, grand 4 1/2, 2 salles de bain, balcon, garage disponible. 271-9458. 11-12-78

AIDES DOMESTIQUES

GOUVERNANTE DEMANDEE pour demeurer dans très belle résidence au lac des Deux-Montagnes. Chambre, salle de bain et télévision fournies. 3 enfants d'âge scolaire, la maman reste à la maison. 622-9536. 20-12-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaime 207 est. Beauharnois. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 101 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

Chaise Wassily et table Parson blanche (6 pi. de longueur). Téléphonez à 270-2586. 11-12-78

ANIMAUX À VENDRE

Chiots, Terre-Neuve, à vendre, enregistrés et pur sang, mâle et femelle, prix raisonnable, appelez 1-819-889-2653. 11-12-78

LES BRIDGES

Les préemptifs sont une arme à deux tranchants

par Charles-A. Durand

Table with columns for directions (NORD, OUEST, EST, SUD) and bridge names (RDV 875, D62, D852, etc.)

Les enchères: Sud Ouest Nord Est 1 passe 2 passe 3 passe 3SA passe

L'entente: le Roi de trèfle par Ouest.

La jeune génération de bridgeurs joue la relance à saut telle que décrite dans la donne ci-dessus comme préemptive; elle a pour but de faire de l'obstruction à l'équipe adverse. Ainsi le déclarant en première main et son répondant se trouvent comme muselés ne pouvant altérer ou changer la première ouverture; la teneur en serait trop élevée et le risque dangereux.

ANTIQUITÉS

Des centaines d'idées de cadeaux de Noël: meubles décapés, vaisselle, livres anciens, cadres, bibelots, curiosités. Le Cousin Pons, antiquités, 101 Perras, St-Rémi, Cité de Napierville. Ouvert jeudi à dimanche et aussi sur rendez-vous. 454-6283, 276-7640. 8-12-78

MEUBLES EN PIN: armoires, encoignure, armoires, buffet deux corps, lit d'enfant, coffres, huches, commodes, petites tables, berçantes, chaises, autres. 659-2651. 18-12-78

UNE MONTRE EN OR de noblesse. De renommée mondiale, Chopard de Genève, pour homme, très élégante, 18 carats, massive. Très lourde, or blanc, avec bracelet assorti. Heure d'Amérique du Nord et d'Europe. Payée \$4,800, jamais portée, toute neuve. Sacrifierais 935-9406. 11-12-78

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 661-4363. JNO

ANTIQUITÉS À VENDRE

Armoire canadienne rustique, 2 portes avec panneaux soulévés et onds d'3 poe, panneaux latéraux soulévés, début 18e siècle, bois peint, hauteur 5'5", largeur 3'9", profondeur 16". \$1,500. jour ou soir, 271-8691. 11-12-78

Les Noël d'antan à La Belle Epoque, Rigaud, route 40 sortie 12 vers Ottawa, 451-4101. 11-12-78

ARTICLES À VENDRE

POELES A BOIS, haute efficacité, fabrication canadienne, neufs, à partir de \$300. Téléphonez au: 625-5658 entre 9 et 5 hres. 11-12-78

HAUTS-PARLEURS "Que-Son" 90 watts avec amplificateur Pioneer, modèle SX850, 65 watts canal. Téléphonez à Réjean au (514) 652-6338. 9-12-78

BUREAUX À LOUER

Upper Lachine 5576

Espaces de bureaux à louer: 1,800 p.c., 2ième étage, \$5.00/p.c., ou \$750.00/mois, ou \$9,000/année. Pour informations, s'adresser à M. L'Africain: 486-1143 18-12-78

BUREAUX À LOUER

OUTREMONT

Trois bureaux avec salles d'attente, idéal pour professionnels: 552, chemin Ste-Catherine (près Rockland) \$200.-\$250./mois chacun. Tél.: 274-1608 11-12-78

CHALET À LOUER

CHALET 4 saisons à louer. Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. JNO

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine/ski. Dépliants sur demande. Tél: 256-6825 — 819-326-5836. 21-12-78

STE-MARGUERITE, 5 personnes, foyer, lave-vaisselle, exceptionnellement propre, 15 déc. — 15 jan. \$1,000 ou 15 déc. — 15 avril \$2,000. 271-6529 ou 1-228-3771. 11-12-78

SUTTON, maison meublée, 6 chambres à coucher, foyer, pool, salon ski, 1 mille de Sutton. Mtl: 455-1261, 731-6540. Sutton: 1-538-5900. 9-12-78

CHAMBRES À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES, proximité Université de Montréal, chambre meublée avec cuisinette. Occupation 1er janvier. \$90. par mois. Jeune fille seulement. 731-8973 9-12-78

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR INTERESSE D'OFFRIER COURS SPECIALISES pour étudiants en besoin ou adultes (anglais, français, mathématiques, sciences). Aussi culture physique, si intéressé. 384-3062. 11-12-78

COMMERCES À VENDRE

ENTREPRISE

Air climatisé, service industriel et commercial, clientèle très intéressante. Pour plus d'informations, écrire à: Dossier C-221 Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, J4Z 3J1 11-12-78

DEMANDES D'EMPLOI

FEMME DE MENAGE à la journée, bonnes références. 273-1917. 9-12-78

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O. Petit déménagement 1 1/2 à 4 1/2, estimation gratuite. Demandez Jean-Paul, 670-7729. 16-12-78

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien... Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

A bas prix, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte, meubles aussi pour déménagement. Inf: 761-3431 18-12-78

FOURRURES

Manteau de chat sauvage naturel, neuf descendues, première qualité, neuf, grandeur 10 à 12, valeur \$1,700, sacrifié à \$1,000. 672-6639. 8-12-78

Manteau nutria, \$750., excellente affaire, état neuf, 738-7828. 8-12-78

Manteau de vision brun "ranch" avec ceinture de vision, grandeur 14, excellent condition. Belle occasion. \$850. 473-8114 11-12-78

GARDERIE

Cherche une personne fiable, très disponible pour garder chez-moi, un enfant de 2 ans. Bonnes conditions de travail. Lieu de travail: Outremont. Appelez de préférence le soir à 270-5710. 11-12-78

GARDERIE

Cherche dame d'un certain âge, douce, qui aime les enfants, pour s'occuper chez-moi, d'une fillette de 3 mois, 3 jours par semaine. Aucun travail ménager. Références indispensables. N.D.G. 481-4436 après 18 hres. Ne pas téléphoner dimanche. 11-12-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Piano droit, meublé au bois naturel, excellente sonorité, vieux de 100 ans, marteaux neufs, parfait état de fonctionnement, 488-9435 le jour, 738-9064 après 22h. 9-12-78

Orgue "Baldwin" modèle fanfare, \$4,800. 733-7661 ou 733-2735. 11-12-78

LOGEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE ST-LAURENT

NOUVEL EDIFICE offre de loyer gratuit

1 1/2, 3 1/2, 4 1/2 à partir de \$210.00 incluant taxe d'eau et électricité!

- climatisation
tapis mur à mur
cuisinière et réfrigérateur
système anti-vol
piscine et sauna
terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h fin de semaine de 11h à 18h 365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu 336-5226

VILLE ST-LAURENT, 3 1/2, 4 1/2, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu: 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

N.D.G. haut de duplex 7 1/2, foyer, \$315. libre 15 décembre. 487-6228. 12-12-78

VILLE SAINT-LAURENT, 4 1/2-5 1/2 à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

LONGUEUIL, 4 1/2, 5 1/2 neufs, entrée laveuse-sécheuse, tapis mur-à-mur. Appelez à 651-0446. 3-1-79

AVENUE Victoria, près Westmount, haut duplex, vue arrière dégagée, 8 1/2 pièces, 2 salles de bain, libre \$450. 481-1270. 11-12-78

CÔTE-DES-NEIGES, haut duplex, luxueux 7 1/2 pièces, 2 salles de bain, libre 1er avril, \$600. Soir: 341-6801. 8-12-78

LONGUEUIL, 5 1/2 neufs, entrée laveuse-sécheuse, tapis mur-à-mur. Appelez à 651-0446. 3-1-79

CHOMEDEY OUEST, grand 6 1/2, éclairé, haut duplex, nouvellement décoré, appareils électro-ménagers, garage, près écoles, centre d'achats et transport. Appelez 661-0477. 11-12-78

5 1/2 pièces, rue Edouard Montpetit, au 1er étage, peinture-vernis refaits à neuf, poêle, frigidaire, eau chaude, taxe d'eau incluse. Libre immédiatement. \$275. mensuel. 735-3257, 735-1027, 737-7457 après 6 hres. 8-12-78

MONTREAL-NORD, 4 1/2 pièces, bas, libre immédiatement. \$155. par mois. 322-1526. 8-12-78

VILLE LASALLE, rue Centrale, 6 pièces non chauffées, propre, références requises. Libre immédiatement. 365-5259. 9-12-78

PIE IX - HOCHELAGA, 5 1/2, sous-sol, chauffé, eau chaude fournie, \$180. 322-3307. 9-12-78

LOGEMENT À PARTAGER

Appartement 4 1/2 pièces, joli et propre. Des Erables et Laurier. Désirerais une étudiante. \$60 par mois. 521-4513 appelez le matin de 8 à 9h30 A.M. 11-12-78

MAISONS À LOUER

STE-FOY, disponible immédiatement, 3 chambres à coucher, foyer, tapis, 1 1/2 salle de bain, grandes pièces. Chauffé, éclairé, \$450. 523-7077. 8-12-78

MAISONS À LOUER

BORD DU RICHELIEU, 224 Richelieu, Mont St-Hilaire. Cottage 2 chambres, garage, frais peints, occupation immédiate. \$295. Inf: Yvan Girardin, Bureau: 861-9684 — résidence: 270-6271 11-12-78

OKA, maison rustique meublée, face lac des Deux-Montagnes. 4 chambres, 1 1/2 salle de bain, foyer, garage, piscine creusée, 40 minutes Montréal. Idéale sports d'hiver et d'été. \$400/Mois. 479-6638 ou 479-6282. 9-12-78

STE-ANNE DE BEAUPRE, ancienne maison restaurée 25 x 30, 2 étages plus sous-sol non fini. Vue sur fleuve, Cap Tourmente, Mont Ste-Anne. Meublée, 6 salles de bains. \$575. par mois à l'année. S'adresser à 418-827-3974. 14-12-78

OFFRES D'EMPLOIS

REPRÉSENTANT(E) VENDEUR (EUSE)

Représentante(e) d'expérience demande(e) pour la vente de photocopieurs et fournitures, dans un territoire protégé. Salaire et commission. Doit posséder auto. Pour rendez-vous: Mlle Lalonde: 747-0683. 11-12-78

ARTISTE

Possédant expérience en séparation de couleurs et travail de répétition sur écran rotatif de textile et aussi en gravures. Atmosphère de travail très agréable. Studio situé à Montréal, N.D.G. Tél: 488-9533. 11-12-78

GERANT DE COORDINATION. Personne bilingue, responsable de l'établissement des horaires et de la supervision des activités de camionnage, pour une compagnie de Longueuil. Aptitude à transiger facilement avec les autres. Connaissance en comptabilité serait un atout. Mlle Kerr, 674-4943. 13-12-78

Pour magazine, secrétaire, sténodactylo bilingue. 282-0205. 8-12-78

SECRETAIRE LEGALE, parfaitement bilingue, requise par un bureau à Westmount Square. Au moins 1 année d'expérience. Appelez M. Kravitz à, 937-9210. 11-12-78

REPRESENTANT(ES) DEMANDES (EES) pour représenter compagnie internationale suisse auprès des sociétés canadiennes. 35 ans et plus, ayant auto et bilingue. Appelez Ronald Lafamme à 376-5933 entre 11hres et 19hres seulement. 8-12-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200.00 à \$600,000. 1ère 10 1/4 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O. Abaissement 10 1/4 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4338 J.N.O.

TABLEAUX - PEINTURES

ATTENTION COLLECTIONNEURS! Songez-vous à ouvrir votre propre galerie d'art? Vous pouvez vous procurer des oeuvres originales de grands maîtres: Picasso, Chagall, Miró, Calder, Dalí, Moore, Ripelle, etc. de même qu'un très grand choix d'art moderne et contemporain international art 353-3413 8-12-78

TERRES À VENDRE

RICHMOND, entre les Monts Scotch et Bellevue, 33 acres boisés, résidentiel, sur route pavée, roulotte, gaz et électricité installés, ruisseau, \$15,000. Conditions à discuter. 1-819-562-4353 8-12-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

St-Jean, 25 minutes du Pont Champlain, bungalow pierre de champs à briques, 5 pièces complètement décorées, foyer au sous-sol, lave-vaisselle, grande remise de jardin, potager, arbres et arbustes, après 17 h. 1-348-5765 11-12-78

BELOEIL: Style Ranch Américain — exceptionnelle luxueuse — face Richelieu/montagne — sur terrain 47,000 p.c. — endroit prestigieux — près trans-canadienne. ROBERT LANDRY 467-1785 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 8-12-78

BORD DE L'EAU — PISCINE INTERIEURE: Bungalow incomparable, 5 chambres à coucher, foyer, garage double. Magnifique terrasse 23,600 p.c. — Mur soutènement. Fait voir près autoroute Mirabel. E. DOYLE 689-5743, 681-6491 LE PERMANENT TRUST, courtiers 8-12-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE

CANTON DE SUTTON

Jolie maison de la campagne, 3 chambres à coucher, grand salon avec foyer, 1 1/2 acres paysagées, bon état, vue magnifique. \$45,000. Winifred Chaplin - FRI - sans frais 1-800-363-1235; soirs: 538-2206. 8-12-78

MONT SUTTON

Foyer pour l'hiver? Près de ski de fond et alpin? Vue panoramique? Chalet "A" frame en bon état. Meublé et équipé. Madalene Darrach - sans frais 1-800-363-1235; soirs: 538-2805. 8-12-78

Montreal Trust

STE-JULIE \$40,000. Bungalow brique, aluminium, 4 chambres, sous-sol fini bois naturel, bar, foyer, taxes basses. \$44,800. Occupation 1 juillet '79. Bungalow colonial, chauffage électrique. \$52,000. Bungalow "Le Canadien", 3 chambres, foyer pierre, piscine. \$94,500. Cottage tout luxe, 3 foyers, 2 salles de bains complètes, plafond poutres et bois chambre des maîtres, piscine creusée. Josée-Lise Cayer 653-2496 - 653-7726 8-12-78

VILLE MONT-ROYAL

Nouvelle exclusivité sur le marché. Split level détaché de 3 chambres à coucher, impeccable. Salon de 24 pi. avec foyer naturel, grande salle à manger. Superbe cuisine avec coin dinette et buanderie attenante. Den fini au sous-sol avec foyer naturel. Nouvelle fourniture. Tuyauterie complètement en cuivre. Nouvelle moquette. Prix demandé: \$119,000. Mme Lola G. Aucoin 342-9300 ou 731-6817. Frank A. Norman & Cie Ltée Courtiers licenciés 731-6817 8-12-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: Cottage pierre et briques, 10 pièces, 4 chambres, salle familiale avec foyer et porte patio — chauffage électrique — garage double — terrain boisé de 10,700 p.c. Prix: \$129,500. Appelez Jeff Thornton 653-2496. MONTREAL TRUST, COURTIERS. 8-12-78

ST-DONAT, canadienne, 3 chambres à coucher, foyer, grand terrain boisé, 585-6476 ou (819) 424-2119 11-12-78

BROSSARD, luxueux condominium 3 étages, foyer, 4 salles de bains, service de piscine et tennis, \$50,000. Possibilité de location. Jour: 283-2895 — Soir: 671-2428 11-12-78

CHOMEDEY RENAUD: Luxueux bungalow 10 1/2 pces, foyer. Chauffage électrique, piscine creusée. Nombreux extras. Sous-sol avec entrée avant indépendante pour bureau et salle d'attente. M. ET MME DOYLE 689-5743 681-6491 LE PERMANENT TRUST, courtiers 8-12-78

LAPRAIRIE, boul. La Magdeleine, split 3 chambres, grande salle de bain, grande cuisine attenante à la salle familiale, terrain 120' x 95'. Vente cause départ. Prix \$39,500. Tél.: 659-8809. 8-12-78

LONGUEUIL, Cottage détaché. Très propre. Foyer, salle à dîner. Garage. Idéal pour peintre, électricien, etc. Décoration très originale. Rolland Belletier 651-1000 656-6324. MONTREAL TRUST COURTIERS 8-12-78

OTTERBURN: Split-level — pierre/aluminium — construction supérieure — 9 pièces — foyer — piscine creusée — face montagne — taxes basses — vente payagée — fait voir. ROBERT LANDRY 467-1785 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 8-12-78

PROPRI

Iran: le gouvernement militaire libère Karim Sandjabi

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — M. Karim Sandjabi, secrétaire-général du Front national, et M. Darius Forouhar autre dirigeant du principal parti d'opposition, ont été libérés hier sur l'ordre des autorités militaires iraniennes.

Les deux hommes avaient été arrêtés le 11 novembre, alors que M. Sandjabi — qui est âgé de soixante-trois ans — s'appretait à donner une conférence de presse peu après son retour de Paris, où il avait eu des entretiens avec l'adversaire religieux le plus acharné du chah, l'ayatollah Ruhollah Khomeiny.

Ils avaient été accusés, en vertu des règlements de la loi martiale, d'avoir « commis des actes contraires à la sécurité nationale et à la constitution ».

En libérant M. Sandjabi et M. Forouhar, le gouvernement iranien a voulu faire un geste d'apaisement, mais aussi d'ouverture politique. Depuis la nomination du général Azhari au poste de premier ministre, alors que Téhéran était secouée par les émeutes, aucune solution politique à la crise n'a pu être mise au point et la double libération d'hier élargit le panorama politique.

De très nombreuses hypothèses tournant autour d'une formation d'un gouvernement d'union nationale, font en effet l'objet ces derniers temps non seulement de rumeurs persistantes, mais d'appels politiques précis. Ainsi M. Ali Amini, ancien premier ministre du chah, l'un de ses conseillers écoutés, a demandé récemment la création d'un cabinet d'union et de reconstruction avec d'anciens hommes politiques modérés.

Libre, M. Sandjabi pourrait ainsi, dans l'esprit du gouvernement constituer un interlocuteur éventuel, si comme le dit le général Azhari, il entend opérer un retournement vers la vie démocratique, après avoir rétabli l'ordre.

Certains indices montrent d'autre part que le gouvernement et plusieurs secteurs de la hiérarchie chiite souhaitent éviter à tout prix un affrontement sanglant pendant le Moharram. Pour la plupart des observateurs, si tentative de création d'un gouvernement d'union nationale il y avait, ce ne pourrait être qu'après avoir passé le cap du deuil de Hessein.

Certes, M. Sandjabi a annoncé hier soir qu'il n'était pas disposé à participer à un gouvernement d'union nationale.

Interrogé par téléphone de Paris par la station de radio France Inter peu après sa mise en liberté, il a affirmé: « Je n'accepterai pas d'entrer dans un cabinet dans les conditions existant actuellement en Iran ». Il a ajouté qu'aucune proposition ne lui avait d'ailleurs été faite dans ce sens. « Aucune négociation n'a eu lieu, a-t-il dit, alors qu'on lui demandait s'il avait eu pendant sa détention la visite de représentants du palais impérial. Nous n'avons pas eu de contact avec des représentants de la cour ou d'autres

autorités gouvernementales ».

Par ailleurs, le chah a également ordonné, à l'occasion de la journée des droits de l'homme, samedi, la libération de 120 détenus politiques. L'amnistie bénéficiera également à 352 prisonniers condamnés par les tribunaux militaires pour divers délits.

D'autre part, plusieurs milliers d'étrangers, face aux actuelles conditions économiques, et craignant de faire en partie les frais d'une nouvelle flambée politique, ont quitté le pays, certains jusqu'au nouvel an, d'autres à jamais.

Le premier ministre, le général Azhari, tente de rassurer les étrangers encore en Iran en affirmant que de récentes pressions exercées contre eux ne s'inscrivaient que dans le cadre d'une campagne pour renverser le chah. La sécurité des étrangers sera sauvegardée, a-t-il affirmé.

C'est dans ce contexte que l'Iran s'apprete à vivre six jours de ferveur religieuse et à se prémunir contre une éventuelle paralysie économique.

Des habitants de Téhéran font leurs réserves de produits

alimentaires essentiels et d'argent dans un climat de calme précaire en prévision des deux journées marquant le début de la période la plus sensible du mois du Moharram (deuil chiite): dimanche et lundi.

Aujourd'hui sera la dernière occasion pour six jours d'obtenir de l'argent des succursales bancaires — qui se ressentent déjà d'une grève à la banque centrale — d'acheter des vivres dans les magasins, et de mettre de l'ordre dans les affaires commerciales et industrielles.

Nul ne doute que l'orage politique est susceptible d'éclater dimanche et lundi pour le chah. Mais il n'est pas impossible non plus que la période de deuil serve à une silencieuse épreuve de force entre le gouvernement militaire et ses adversaires.

Le Front national a repris à son compte l'appel à un grand défilé dimanche, lancé par l'ayatollah Taleghani, au mépris de la loi martiale interdisant de telles processions pendant le mois du Moharram.

Le gouvernement a déclaré que l'armée interviendrait dans les processions seulement dans le cas où des saboteurs tenteraient de provoquer des désordres violents. On en déduit que les autorités n'ont pas l'intention d'interdire le défilé de dimanche.

Sur le front industriel, la grève des travailleurs pétroliers prend de l'extension. Elle a réduit de moitié la production de pétrole, qui normalement est de six millions de barils par jour, apprend-on de source informée.

Élection d'Ohira contestée

TOKYO (Reuter) — Fait sans précédent dans l'histoire japonaise, la séance du Parlement au cours de laquelle devait être ratifié le choix du nouveau premier ministre, M. Masayoshi Ohira, a dû être reportée de vingt-quatre heures en raison d'une crise au sein du parti libéral démocrate. La chambre des représentants et la Chambre des conseillers siègeront finalement aujourd'hui. En attendant, M. Takeo Fukuda, qui a officiellement présenté la démission de son cabinet hier, demeure premier ministre.

M. Ohira succède à M. Fukuda à la suite d'élections primaires au sein du parti libéral démocrate mais, hier, les partisans du premier ministre démissionnaire se sont « rebelles »: douze heures durant, ils ont siégé séparément empêchant du même coup la réunion du Parlement.

Le groupe parlementaire favorable à M. Fukuda reproche à M. Ohira d'avoir apparemment choisi pour secrétaire général du parti l'un de ses amis politiques, M. Kunikichi Saito. Ils font valoir qu'en vertu d'un accord tacite datant de 1974, le premier ministre ne peut désigner pour secrétaire général, deuxième personnage du parti, un membre de sa propre faction.

Cette querelle de personnes, croit-on savoir de source informée, va en fait beaucoup plus loin et il faut lui trouver une explication dans la rivalité qui oppose M. Fukuda et l'ancien premier ministre Kakuei Tanaka.

Poursuivi pour le rôle qui lui est reproché dans le scandale Lockheed, M. Tanaka et sa faction parlementaire ont soutenu M. Ohira lors des élections primaires du mois dernier. M. Tanaka s'était déjà opposé à M. Fukuda pour la présidence du parti libéral démocrate en 1972 et on avait alors parlé de la guerre « Kaku-Fuku ». Battu, M. Fukuda avait accusé la faction favorable à M. Tanaka d'avoir littéralement acheté des voix.

C'est également parce qu'il estime que les élections primaires qui ont conduit au remplacement de M. Fukuda par M. Ohira n'ont pas été régulières que le ministre de l'Agriculture du gouvernement sortant, M. Ichiro Nakagawa, a refusé de signer la lettre de démission collective du cabinet.

Pour devenir officiellement le 14e premier ministre japonais de l'après-guerre, M. Ohira doit obtenir une majorité de voix parmi les 511 membres de la Chambre des représentants et les 252 membres de la Chambre des conseillers.

DES MILLIERS DE DISQUES POUR CADEAUX chez Archambault

musique

QUEEN
6-E 166
Jazz
5⁴⁹

SERGE LOCAT
PFC80010
Transfer
4⁹⁹

GÉRARD LENORMAN
GFC 90500
Nostalgies
2 lps
7⁴⁹

RENÉ SIMARD
NO-1800
Toujours plus loin
5⁴⁹

GINETTE RENO
DT-22018/19
En concert
2 lps
4⁹⁹

YES
KSD-19202
Tormato
5⁴⁹

JIM ET BERTRAND
KD-321
La tête en gigue
4⁹⁹

ANGÈLE ARSENAULT
PS19903
Libre
4⁹⁹

JOSE VALEZ
PS-725
Voulez-vous danser avec moi
4⁹⁹

RENÉ SIMARD
NO-1800
Toujours plus loin
5⁴⁹

GUY TRÉPANIÉ
SO 1781
Fragile
5⁴⁹

CALIXTE DUGUAY
KD-942
Retour à Richibouctou
4⁹⁹

PAUL PICHÉ
KD-932
À qui appartient l'beau temps
4⁹⁹

SANTA ESMERALDA
FE-221040
Don't Let Me Be Misunderstood
4⁹⁹

NICOLE CROISILLE
XDEF159
4⁹⁹

GILLES VIGNEAULT
GVN1010
Comment vous donner des nouvelles
4⁹⁹

ROGER WITTAKER
TMT-1017
Les Chanons de ma vie
4⁹⁹

NEIL DIAMOND
KS-32550
Jonathan Livingston — Seagull
4⁹⁹

DALIDA
ABL7-059
Génération 78
4⁹⁹

OCTOBRE
GFS-80006
Chant dans la nuit "LIVE"
2 lps
6⁹⁹

BARBARA STREISAND
FC-36679
Greatest Hists Vol. 2
5⁹⁹

SANTA ESMERALDA
FE-221040
Don't Let Me Be Misunderstood
4⁹⁹

WEATHER REPORT
PC34418
Heavy Weather
4⁹⁹

NANA MOUSKOURI
6399007
Le temps qu'il nous reste
4⁹⁹

JULIO IGLESIAS
PCC90495
Amis 33 anos
4⁹⁹

JEAN-PIERRE RAMPAL
EFM18039
La flûte magique de
7⁴⁹

CERRONE IV
KSD-5208
The Golden Touch
5⁴⁹

MICHEL LEGRAND
KD-954
Disco Magic Concorde
5⁴⁹

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500-est. Ste-Catherine / Berri — 849-6201